

Nouvel incident à bord d'Apollo 15

L'équipage a dû retarder l'éjection du Falcon

HOUSTON (d'après l'AFP) — Un nouvel incident est venu s'ajouter hier soir à la liste déjà longue des difficultés techniques, heureusement sans gravité jusqu'ici, qu'a dû surmonter l'équipage d'Apollo 15 au cours d'un vol qui s'annonce par ailleurs une brillante réussite.

De nouveau réunis dans le module de commandement, après que le Falcon eut exécuté son magnifique décollage de la lune qui constituait une première télévisée, les trois astronautes ont dû retarder de près de deux heures l'éjection

du module lunaire: une surpression avait en effet été observée dans le tunnel qui relie les deux parties du train spatial.

Il s'agissait de localiser la fuite qui causait cette différence de pression, puis d'y remédier.

La manœuvre de séparation en effet ne peut s'effectuer que si l'on est sûr qu'il n'existe aucune fuite du côté de l'écouille qui, du côté du module de commandement, donne accès au tunnel du module lunaire, ou plutôt ce qui en reste, c'est-à-dire son étage de montée.

La technique utilisée pour la séparation est celle du "bouchon de champagne": la pression dans la cabine de commandement est de 316 grammes par centimètre carré. Avant la séparation, les astronautes établissent une pression de 105 grammes au centimètre carré dans le tunnel du module. A un moment donné, en mettant à feu de petits boulons explosifs, l'équipage provoque le détachement de l'étage de montée et l'air contenu dans le tunnel l'éjecte comme un bouchon.

Après avoir vérifié le tunnel, les astronautes n'ont rien trouvé d'anormal. Ils n'ont pas détecté de fuite et les préparatifs en vue de la séparation des deux modules, qui devait avoir lieu deux heures plus tard, se sont poursuivis.

L'opération "éjection" a été exécutée à 21h04, tandis que la mise à feu pendant 85 minutes, du moteur du module de service qui doit placer le module lunaire sur une trajectoire de descente vers la lune ne devait avoir lieu que 94 minutes plus tard, afin de s'assurer

que la séparation n'a eu aucune conséquence sur l'écouille du module de commandement.

Ce qui reste du Falcon, l'étage de montée, devait aller s'écraser sur la lune 25 minutes plus tard, provoquant des ondes enregistrées aussi bien par les sismomètres installés près de la base Hadley et que par ceux laissés par les équipes d'Apollo 12 et Apollo 14.

Après s'être séparés de Falcon, les trois cosmonautes, toujours en orbite autour de la planète, ont commencé leur période de repos, bien méritée après une journée fertile en événements.

Donald Slayton, le chef des astronautes, a demandé à David Scott et à James Irwin de prendre des pilules pour dormir. Il a laissé le choix à Al Worden qui a passé trois journées plus reposantes en orbite autour de la lune. Slayton qui est appelé dans les cas d'urgence avait pris en main les communications avec Apollo quand le centre de contrôle croyait avoir détecté une anomalie dans la pression en oxygène, retardant de deux heures la séparation du lem et du module de commandement.

Après vérifications, les astronautes ne découvrirent rien d'anormal et ce nouvel incident est resté inexplicable. On ignore si une baisse de pression s'est produite quelque part ou si, simplement, un indicateur a donné une fausse alerte rappelant à tout le monde la mort des trois cosmonautes soviétiques. En tout état de cause, les trois astronautes n'étaient pas en danger, a affirmé le centre de contrôle, car, pour la première fois au cours de cette manœuvre, ils portaient leurs scaphandres, en raison justement du drame soviétique. En outre une fuite à bord d'Apollo est immédiatement décelable alors qu'elle n'est pas apparente à bord de Soyouz.

C'est par un véritable feu d'artifice que s'était terminée la troisième et dernière journée lunaire de David Scott et James Irwin.

Le palier de montée du module Falcon s'est arraché sans aucune difficulté à la gravité lunaire dès la mise à feu de son moteur. Des flammes bleues et rouges ont tout à coup enveloppé le palier de descente transformé pour quelques secondes en rampe de lancement.

Le décollage a eu lieu à l'heure prévue. Au moment où les flammes jaillissaient sous le module, sur les ondes retentissaient non pas les paroles de Scott et d'Irwin, mais le refrain de la marche de l'armée de l'air américaine, un hommage que les deux hommes rendaient à l'arme à laquelle ils appartiennent ainsi que leur camarade Alfred Worden.

La caméra de télévision en couleur de la cabine-mère a pris le relais dans son champ, le lem se rapprochant d'elle ressemblant à un scarabée or et orange. Il allume ses fusées direction-

Voir page 6: Apollo 15



Une première à la TV

la météo

Nuageux avec périodes ensoleillées. Humide. Maximum de 80.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Office fédéral

VOL. LXII - NO 176

Montréal, mardi 3 août 1971

15 CENTS

Washington et les deux Chines

Pékin à l'ONU sans l'exclusion de Taïwan

WASHINGTON — Les Etats-Unis soutiendront dès cet automne l'admission de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations unies et ils s'opposent à l'expulsion de la République de Chine nationaliste de cette même organisation internationale.

Sur la question de savoir qui, de Pékin ou de Taïpeh, sera représentée au Conseil de sécurité de l'ONU, le gouvernement américain rappelle qu'il s'agit d'une question qui est du ressort de ce Conseil de sécurité, mais qu'il s'en remettra pour sa part à l'avis de la majorité des membres de l'ONU.

Cette position du gouvernement américain sur la représentation chinoise aux Nations unies a été formulée hier midi par le secrétaire d'Etat William Rogers dans une brève conférence de presse.

M. Rogers a précisé que les Etats-Unis n'insisteront plus pour que l'admission de Pékin soit soumise à la clause de la "question importante" exigeant une majorité des deux tiers, ce qui veut dire que Pékin pourra entrer à l'ONU à la faveur de la majorité simple, qui lui est déjà acquise.

En revanche, a ajouté le secrétaire d'Etat, Washington insistera pour que toute initiative visant à expulser la Chine nationaliste soit traitée comme une "question importante".

M. Rogers a expliqué que les Etats-Unis se devaient "d'adapter leur rôle aux réalités du monde d'aujourd'hui". L'une de ces réalités étant que l'un et l'autre gouvernements chinois pouvaient faire partie de la même organisation mondiale à condition que "les intérêts de la paix dans le monde" leur tiennent à cœur.

"Les Etats-Unis, a souligné M. Rogers, vont coopérer avec ceux qui souhaitent le maintien de la République de Chine nationaliste aux Nations unies, quel que soit leur point de vue sur le statut des relations entre les deux gouvernements (de Pékin et de Taïpeh)".

M. Rogers s'est refusé à préciser davantage l'attitude qu'adoptera son gouvernement lorsque la question chinoise sera débattue aux Nations unies, indiquant qu'il restait à "débatte de la tactique" avec les autres membres de l'ONU d'ici à l'ouverture de l'Assemblée générale en septembre.

Le secrétaire d'Etat a précisé que le gouvernement de Taïpeh a été averti du contenu et de la publication de ce communiqué, mais que Pékin n'en a pas été informé.

M. Rogers a dit que le revirement américain sur la question chinoise était dû aux transformations intervenues sur la scène internationale depuis des années, de nombreux pays ayant reconnu le gouvernement de Pékin. Les Chinois représentent le quart de la population du monde, a dit M. Rogers, et il est apparu aux Etats-Unis qu'il était "sage que leur voix soit entendue à l'ONU".

Le communiqué d'hier met fin au réexamen de toute la question chinoise entamé par M. Nixon dès son arrivée au pouvoir en 1969.

La définition de la position des Etats-Unis relativement à la question chinoise ne constitue pas une surprise. Elle est tout à fait dans la ligne des propos tenus en public ou en privé depuis huit mois par le président Nixon et par M. Rogers. Ayant annoncé son voyage à Pékin, le président Nixon ne pouvait pas ne pas appuyer l'admission de la Chine populaire à l'ONU. En même temps, il ne peut pas se prononcer pour l'expulsion de la Chine nationaliste avec laquelle les Etats-Unis sont liés depuis 1954 par un traité de défense mutuelle aux clauses d'ailleurs assez vagues puisqu'il est simplement stipulé qu'en cas d'agression les deux parties se consultent. Ne pouvant se dégarer d'une situation inextricable, Washington laisse à Pékin, à Taïpeh, et aux Nations unies le soin de la régler.

Aussi, la première réaction des milieux de l'ONU à la déclaration américaine tant attendue est-elle de souligner que le double objectif poursuivi par les Etats-Unis — admission de Pékin et maintien de Taïpeh — continue à représenter la quadrature du cercle.

En vérité, la position des Etats-Unis paraît peu compatible avec les règles pratiquées aux Nations unies, estime-t-on. En effet, les Nations unies prévoient que la Chine dispose d'un seul siège dans l'organisation internationale. Si donc ce siège devait être attribué à Pékin, on ne voit pas comment la Chine nationaliste peut continuer à siéger à l'ONU.

Si Formose demandait à continuer à faire partie des Nations unies, il faudrait donc que le gouvernement du maréchal Tchang Kai-chek s'adresse dans les formes habituelles au Conseil de sécurité, seul habilité à admettre de nouveaux membres. Dans ce cas, les chances de Formose paraissent minces en raison du veto de l'URSS et vraisemblablement de certains autres membres permanents.

Voir page 6: William Rogers

Pékin n'acceptera jamais ça, croit Ronning

M. Chester Ronning, ancien diplomate canadien, a déclaré hier à Camrose, Alberta, que la Chine continentale ne peut d'aucune façon accepter la dernière proposition des Etats-Unis voulant qu'il y ait deux sièges chinois aux Nations unies.

"Quiconque s'aventure de manœuvrer vers une politique de deux Chines ferait aussi bien d'y renoncer dès maintenant", a précisé l'expert en questions chinoises au cours d'une interview.

M. Ronning a déclaré cependant, que la volte-face de la politique américaine annoncée au début de la journée d'hier à Washington, assurera à la Chine continentale un siège à l'ONU lors de la tenue du prochain vote.

"Les Etats-Unis semblent prêts à céder avec grâce en faveur d'une majorité simple, mais ils insistent sur une majorité des deux tiers pour écarter les nationalistes de leur siège à l'Assemblée générale."

Il prédit que les Etats-Unis vont accepter le refoulement des nationalistes de l'ONU si une majorité des deux tiers est obtenue.

M. Ronning, qui a déjà été ambassadeur du Canada en Chine, est d'avis que Taïwan ne peut pas continuer à représenter la Chine à l'ONU.

"Si les Etats-Unis doivent normaliser les relations avec la Chine, ils devront reconnaître Pékin à titre de gouvernement unique de la Chine."

Il a ajouté que Pékin devrait être laissé libre de résoudre ses problèmes avec Taïwan. "Il saura les résoudre pacifiquement", a-t-il conclu.

au gré du temps

Infailibilité

Face à la décision de la Régie de l'assurance-maladie du Québec de vérifier sporadiquement si les honoraires versés aux médecins correspondent à leurs prestations, on assiste à une levée de bouclier de la part des notables du corps médical.

Etant à priori fondés de se croire infailibles, ils considèrent tout contrôle comme une atteinte à leur intégrité et repoussant du pied toute insinuation de fraude, s'estimant déjà comme accusés alors que l'administration ne parle que de vérification, ils revendiquent une auto-discipline dont ils seront les seuls juges.

Is annexent, en le modifiant à leur profit, le postulat de leur confrère le Dr Knock: Tout coupable est un innocent qui s'ignore!

Louis-Martin TARD



William Rogers, secrétaire d'Etat américain (Téléphoto AP)

M. Trudeau se rendra à Belgrade

OTTAWA (CP) — Le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau et son épouse, profiteront de leurs prochaines vacances en Méditerranée pour passer quelques jours en Yougoslavie, séjour au cours duquel ils seront vraisemblablement reçus par le maréchal Tito, président de la Fédération yougoslave.

La nouvelle a été communiquée hier soir par un porte-parole du bureau du premier ministre.

Le même porte-parole a ajouté que, si M. Trudeau rencontre le président Ti-

Voir page 6: Trudeau

Les ressources minières sous-marines: Ottawa est prêt à réviser ses positions

de notre envoyé spécial, Jean-Pierre Bonhomme

LOUISBOURG — Si les provinces maritimes s'entendaient entre elles, le gouvernement fédéral serait prêt à négocier une entente au niveau politique concernant le partage des ressources pétrolières au large des côtes atlantiques et il consentirait à réviser les propositions qu'il a faites à ce sujet suite à la décision de la Cour suprême confirmant la juridiction du fédéral sur les ressources minières sous-marines.

C'est ce que le premier ministre Trudeau a déclaré hier à Louisbourg lors d'une conférence de presse qu'il a tenue après la visite qu'il a faite, en compagnie de sa femme, à la forteresse historique de Louisbourg, reconstituée par le gouvernement fédéral.

M. Trudeau a déclaré qu'il avait eu des entretiens à ce sujet avec le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, M. Gerald Regan, hier, mais il a noté que la juridiction fédérale est maintenant bien établie. Il a dit espérer toutefois que l'on en arrive à des arrangements d'ordre administratifs qui accorderont aux provinces maritimes une responsabilité et de plus grands bénéfices.

On peut envisager plusieurs formules nouvelles, a dit M. Trudeau, y compris celle qui permettrait à la province au large de laquelle se trouvent des ressources énergétiques, une part plus grande des bénéfices que les autres provinces maritimes.

On sait que les Maritimes comptent beaucoup sur la découverte de ressources pétrolières en haute mer pour relever leur économie anémique.

Un journaliste des Maritimes a noté au cours de la conférence de presse qu'il

y avait 25% de chômeurs au Cap-Breton, mais il s'est fait rabrouer par le premier ministre qui a soutenu de son côté que le nombre des chômeurs ne s'élevait pas à plus de 8%.

M. Trudeau a précisé à ce sujet que le ministère de l'expansion économique régionale de M. Jean Marchand avait contribué à réduire la hausse du nombre des chômeurs.

D'autre part, M. Trudeau, commentant sa visite de la veille à Chéticamp, a reconnu que les Acadiens pouvaient avoir des complexes devant leurs compatriotes québécois, complexes qu'il a comparés à ceux que les Québécois auraient de-

vant les Français.

M. Trudeau a recommandé aux Acadiens de se débarrasser de ces complexes "puisque'ils comptent parmi les premiers habitants européens en Amérique" et d'exiger la reconnaissance de leurs droits linguistiques. M. Trudeau a toutefois dit comprendre ce sentiment d'infériorité et il a dit qu'il était dû à un état d'infériorité économique.

M. Trudeau a qui un journaliste avait demandé s'il favorisait l'union des provinces maritimes, et si cela ne constituait pas un danger pour la survie des Acadiens, a répondu que la vie elle-même était dangereuse et a conseillé aux Acadiens de regarder les avantages positifs des nouveaux arrangements administratifs élaborés par le Conseil des premiers ministres des Maritimes. On a appris à ce sujet que le secrétaire de la conférence constitutionnelle permanente d'Ottawa, M. Edgar Galant, de Moncton, a été prêt pour deux ans au Comité pour l'union des Maritimes qui relève du Conseil des premiers ministres des provinces maritimes.

Ce Comité compte actuellement une vingtaine d'experts et la nomination de

me était dangereuse et a conseillé aux Acadiens de regarder les avantages positifs des nouveaux arrangements administratifs élaborés par le Conseil des premiers ministres des Maritimes. On a appris à ce sujet que le secrétaire de la conférence constitutionnelle permanente d'Ottawa, M. Edgar Galant, de Moncton, a été prêt pour deux ans au Comité pour l'union des Maritimes qui relève du Conseil des premiers ministres des provinces maritimes.

Ce Comité compte actuellement une vingtaine d'experts et la nomination de

Voir page 6: Les ressources

En Saskatchewan

Le gouvernement Blakeney remet en cause tout le projet d'usine de pâte à papier

REGINA (PC) — Le premier ministre Allan Blakeney a déclaré à la Chambre que le gouvernement n'est pas prêt à s'engager dans le projet de construction d'une usine de pâtes à papier dans le nord de la Saskatchewan, projet fort discuté que l'on évalue à \$117,7 millions.

Il a demandé par lettre au président de Parsons and Whittemore, de New York, une étude immédiate sur les frais et obligations encourus jusqu'à présent pour ce projet.

L'administration précédente, libérale, avait entrepris des négociations pour ce projet et l'avait fait accepter par la Chambre. Mais le 23 juin, le parti néo-démocrate prenait le pouvoir avec 45 comtés sur 60. Pendant la campagne électorale, M. Blakeney avait promis, s'il était élu, de reprendre toutes les négociations.

Dans sa lettre, M. Blakeney dit que si la question de l'usine n'est pas réglée de façon satisfaisante et sans trop de

retard le gouvernement présentera un projet de loi à ce sujet.

Le premier ministre rappelle que Athabasca Forest Industries Co., créée pour construire l'usine, a vendu au Canada pour \$35 millions de débentures venant à échéance le 13 juin 1991 et entièrement garanties par la province.

Cependant, dit-il, les conditions de cette émission permettent à Athabasca de racheter les débentures à leur va-

Voir page 6: Le gouvernement

Le COE envisage de renoncer au français au profit de l'anglais

GENÈVE (Le Monde) — Jour après jour, la moindre part de la langue française dans la vie internationale de Genève se fait plus vivement sentir. Les conférences de presse du Palais des Nations sont, pour la plupart du temps, prononcées en anglais, sans traduction française, alors que les Nations unies disposent d'un remarquable service de spécialistes-interprètes. Il est de plus en plus fréquent d'entendre des orateurs, parfaitement bilingues ou de langue

maternelle française, s'exprimer en anglais, sans songer que les correspondants de presse de la Suisse romande qu'ils ont conviés à les écouter sont francophones. Les documents de l'ONU et de ses institutions spécialisées à Genève sont souvent distribués uniquement en version anglaise. Les organismes internationaux, indépendants de l'ONU, comme le Conseil oecuménique des Eglises (C.O.E.), suivent cet exemple.

La situation générale à l'égard de la langue française est particulièrement grave au C.O.E., qui groupe près de quatre cent millions de fidèles (appartenant à quelques deux cent quarante Eglises non catholiques), et déploie une activité intense dans les pays sous-développés.

Bien qu'aucune décision n'ait été prise officiellement et à titre définitif, une vive inquiétude règne dans les milieux proches du C.O.E., où on n'hésite pas à dénoncer l'"impérialisme linguistique américain".

Les craintes de voir triompher ce nouvel "impérialisme" sont accentuées depuis l'aggravation de la situation budgétaire du C.O.E. provoquée par la réévaluation du franc suisse. En effet, les subventions les plus importantes proviennent des Etats-Unis et sont, par conséquent, comptabilisées en dollars. On croit savoir que les services "éducation

et communications" du C.O.E. se trouvent amputés de 100.000 dollars sur le budget de 1972. On envisagerait donc de supprimer l'information en français ainsi que dans toutes les autres langues d'expression latine. Si une telle mesure était définitivement adoptée, elle risquerait de porter un coup sensible aux efforts menés par le C.O.E. pour s'implanter en Afrique francophone et en Amérique latine et pour se rapprocher du Vatican.

Il serait question également d'amputer sérieusement les services de traduction, ce qui signifie que seul l'anglais subsisterait en fait dans les publications. Les milieux internationaux de Genève demeurant persuadés que si les Eglises intéressées réagissent avec suffisamment d'énergie, quelle que soit l'emprise de l'Angleterre au sein du C.O.E., la langue française ne serait pas sacrifiée et d'autres mesures pourraient être trouvées pour équilibrer le budget.

Avec des politiques et des programmes, le gouvernement peut établir un climat de croissance. Mais aucun gouvernement ne pourrait soumettre une loi qui imposerait la confiance du public. Et aucune ne saurait régler l'initiative et le dynamisme du secteur privé qui, en somme, seront les facteurs déterminants du progrès économique. Donc, les Canadiens eux-mêmes doivent prendre leurs propres décisions.

Les gens — un placement de tout repos.

Notre pays doit son existence à plusieurs générations de gens déterminés, venus avec un but précis: bâtir un pays où il fait bon vivre. Les premiers arrivants ont eu à surmonter des difficultés sans nombre. Nous devons également un grand merci aux Canadiens qui, il y a un siècle, ont travaillé avec acharnement pour poser les voies du chemin de fer transcontinental et, de la sorte, lier tous les coins du pays pour en faire le Canada. Et, il n'y a pas si longtemps, combien ont œuvré à l'Expo '67. C'était là une tâche gigantesque, quasi impossible! Et pourtant, ne s'est-elle pas révélée la plus grande exposition de toutes? Les gens de cette trempe sont notre plus précieuse ressource. Le chômage est le grand fléau de cette ressource et chacun d'entre nous, quel que soit son revenu, en subit les répercussions. Mais il y a un remède: la confiance! Soyons sûrs de nous, «cultivons» les emplois qu'il nous faut, nous y

gagnerons toujours. Nous formerons une nation forte qui produira et vendra davantage. Chacun gagnera plus et aura un meilleur pouvoir d'achat.

Un point à retenir. En donnant aux gens la chance de bâtir—de faire œuvre utile—nous leur communiquons la fierté de leurs réalisations. De telles satisfactions n'ont pas de prix!

L'avenir — que nous réserve-t-il?

De l'avis général des économistes, le Canada est à l'orée d'une nouvelle ère de croissance. Mieux que tout autre pays à libre entreprise, nous avons réussi l'an dernier à contrer l'inflation. Ça bouge chez nous! Les sociétés commerciales sont en plein essor et les occasions affluent. Mais la chance doit aller de pair avec le désir: si nous le voulons vraiment, nous réussirons. Nous avons la main-d'œuvre. Nous avons les compétences. Il ne reste plus qu'à déterminer si nous saurons les utiliser.

Les Centres de Main-d'œuvre du Canada — ce qu'ils font

Le Centre de Main-d'œuvre du Canada est l'organisme d'exécution du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, dont relèvent le développement et l'utilisation de nos ressources humaines. Ce service a donc pour but de confier les emplois disponibles aux candidats compétents, et c'est là un domaine où il excelle. L'an dernier, par exemple, plus de 700.000 Canadiens ont pu trouver ainsi de l'emploi.

D'un océan à l'autre, il y a 390 Centres de Main-d'œuvre du Canada, tous reliés par télex de manière à synchroniser leur activité. Chaque centre a les spécialistes voulus pour former et recycler les travailleurs afin qu'ils se trouvent du travail dans des domaines nouveaux. Le personnel peut avoir recours aux compétences des chercheurs, des économistes et des statisticiens en matière de commerce et d'industrie, en vue de tirer le meilleur parti possible des emplois offerts et même d'en créer de nouveaux. Les Centres de Main-d'œuvre du Canada vous aident par tous les moyens.

L'homme d'affaires canadien — ce qu'il peut faire.

Pour offrir de nouvelles richesses, de nouveaux emplois, notre économie doit compter sur le dynamisme du secteur privé. Puisqu'il en est ainsi, c'est maintenant qu'il faut agir, et de toute urgence! Oui maintenant, en ce début d'une nouvelle ère économique. Maintenant, puisque des milliers de travailleurs compétents cherchent de l'emploi. Maintenant, alors que le gouvernement offre des programmes pour l'expansion de tous genres d'entreprises. L'avenir économique du Canada, c'est vous qui contribuerez à le faire. C'est par votre initiative, par votre confiance en l'avenir, que se concrétisera le progrès économique du Canada.

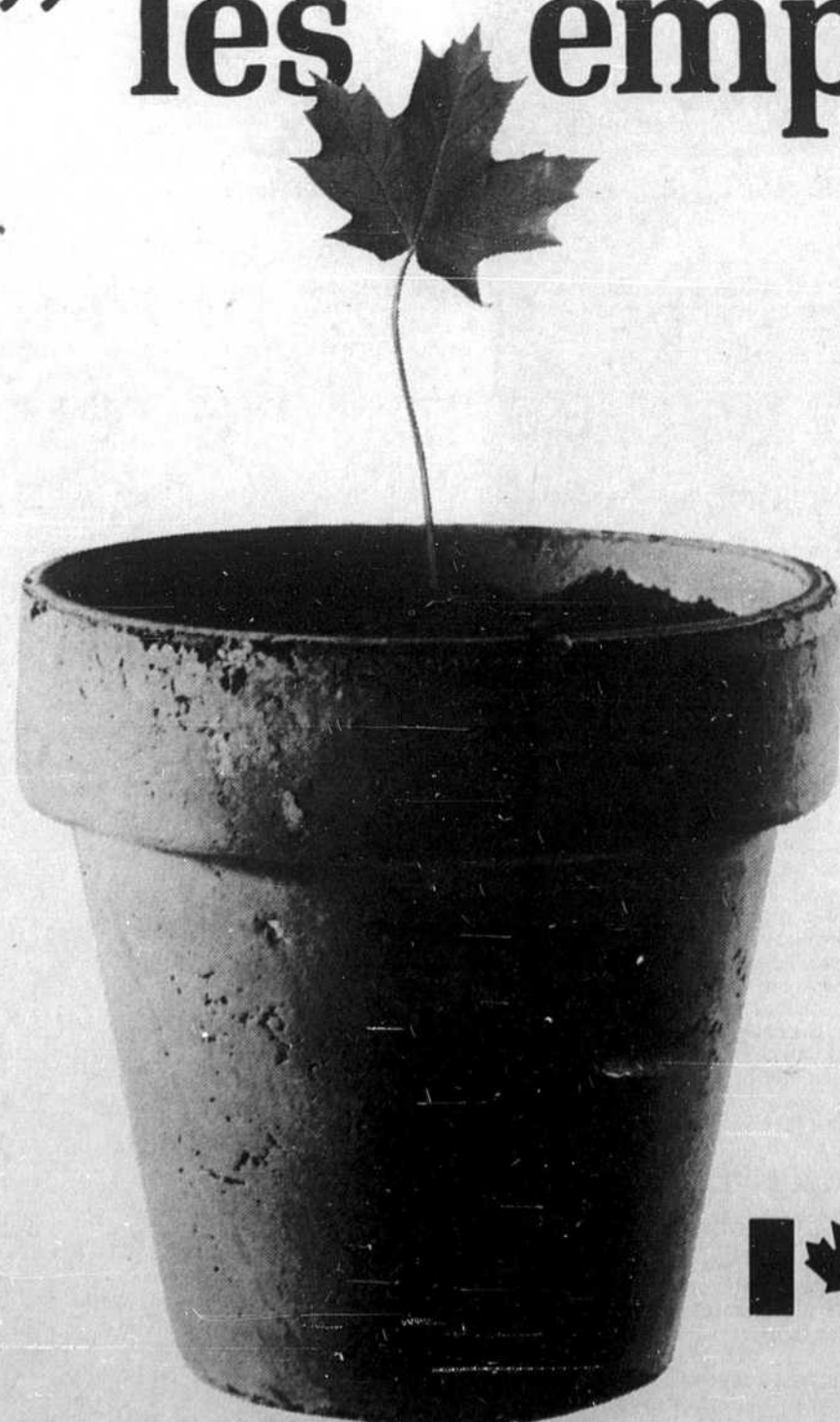
Le travailleur canadien — ce qu'il peut faire.

N'allez pas croire que les Centres de Main-d'œuvre du Canada s'occupent uniquement des chômeurs. Par exemple, si vous estimez que vos compétences ne sont pas pleinement utilisées, adressez-vous au Centre de Main-d'œuvre du Canada. Si vous désirez apprendre un nouveau métier ou encore vous perfectionner—adressez-vous au Centre; des spécialistes vous expliqueront comment profiter des programmes de recyclage que le gouvernement met à votre disposition. (Dans notre ère d'évolution technologique constante, ces cours peuvent vous ouvrir de grands horizons.) Désirez-vous connaître les occasions d'emploi dans les autres régions du pays? Le Centre de Main-d'œuvre du Canada vous renseignera à leur sujet. Si vous faites partie de l'une ou l'autre de ces catégories de travailleurs, et si vous n'êtes pas encore inscrit au Centre de Main-d'œuvre du Canada, donnez votre nom sans tarder.

Canadiens — ce que vous pouvez faire.

D'abord, il s'agit de déterminer votre attitude face aux perspectives économiques actuelles au Canada. Présentement, la somme des épargnes personnelles dans l'ensemble du pays est plus élevée qu'elle ne l'a été depuis dix ans. Ceci veut dire que les Canadiens ont réduit leurs dépenses—comme il arrive en périodes difficiles. Il y a un an, cette façon d'agir était peut-être sage. Mais de nos jours, cela n'est pas suffisant. Ce qu'il faut maintenant, c'est un climat de confiance qui incite les gens à faire maintenant les déboursés qu'ils ont hésité à faire jusqu'ici. En agissant ainsi, ils stimuleront les manufacturiers à étendre leur activité dans d'autres marchés, à fabriquer de nouveaux produits. Ainsi l'économie ira-t-elle de l'avant. Ainsi deviendra florissante la «culture» des emplois.

Sommes-nous équipés pour "cultiver" les emplois?



Le vent est bon,
filons vers l'avenir



**Main-d'œuvre
et Immigration**
Otto Lang, ministre

**Manpower
and Immigration**
Otto Lang, Minister

Les résultats d'examen sont partis de Québec

QUÉBEC — Les résultats de quelque 1,8 million d'examens du ministère de l'éducation subis par quelque 300.000 étudiants de niveau secondaire sont acheminés depuis hier aux commissions scolaires.

M. Jean-Guy Godbout, responsable du service de mesure et d'évaluation à la direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire (autrefois le service des examens) explique que les élèves concernés pourront se les procurer en s'adressant directement à leur commission scolaire.

Plusieurs étudiants du secondaire attendaient avec impatience le résultat de leurs examens qui, ordinairement, leur arrive vers la fin de juillet. M. Godbout a expliqué que le retard de quelques jours est dû à une difficulté technique enregistrée au niveau du traitement des résultats par ordinateur.

Considérant qu'il n'y a plus d'examens de reprises au mois d'août, il ne semble pas que le retard puisse causer quelque préjudice aux étudiants impliqués. A ce sujet, M. Godbout a précisé que des examens de reprise sont remplacés par une prise en considération de l'évaluation faite au niveau de l'école dans l'appréciation des résultats, et cela avant que soit donnée la sanction définitive de succès ou d'échec d'un examen.

Ce retard de quelques jours, a ajouté M. Godbout, n'a donc que très peu d'importance actuellement.

Corps bicéphale

BANGKOK (AFP) — Deux frères siamois avec deux têtes jointes sur un même corps sont nés jeudi à Khantarak, un village très reculé de l'est de la Thaïlande, apprend-on à Bangkok.

Les frères siamois ont quatre bras et quatre jambes, mais deux de celles-ci sont soudées ensemble et possèdent seulement neuf doigts de pied. Chacun a son propre cœur, mais l'urètre et l'anus leur sont communs.

Les médecins pensent que les frères siamois ont une chance infime de survivre.

Les parents, Som et Samai Butsadi, âgés de 21 ans, sont mariés depuis un an.

Fonction publique

L'Allier accepte une nouvelle rencontre avec le front syndical

QUÉBEC (PC) — Le ministre québécois de la fonction publique, M. Jean-Paul L'Allier, a accepté la tenue d'une nouvelle rencontre d'information générale sur la politique de rémunération du gouvernement, les 16 et 17 août, à Québec, a-t-on appris hier matin.

M. L'Allier, a déclaré un proche collaborateur du ministre, a notifié les syndicats de l'acceptation de leur requête, dans une lettre qu'il leur a fait parvenir vendredi.

La dernière rencontre entre le gouvernement et le Front commun syndical

Sur la Rive-Sud

Quinze étudiants adultes font enquête sur le degré de scolarisation

Dans le cadre de Perspectives-Jeunesse 15 étudiants adultes de la Régionale de Chambly effectuent présentement une enquête auprès d'environ 5.000 foyers répartis dans les municipalités de Longueuil, de Ville Lemoyne, Greenfield Park, Saint-Hubert, Chambly, Boucherville et Saint-Lambert, dans le but de mieux connaître la population en général et son degré de scolarisation en particulier.

Ces 15 étudiants, dont l'âge moyen est de 25 ans, ont fait l'an dernier ont feront cette année leur secondaire III dans le cadre des cours de recyclage donnés à l'école Macdonald-Cartier de Chambly.

Il s'agit d'un des rares groupes d'étudiants adultes participant au programme Perspectives-Jeunesse du Secrétariat d'Etat à Ottawa qui leur a consenti la somme de \$16.000 pour ce projet qui nécessitera 13 semaines de travail.

Les étudiants ont élaboré la problématique de l'enquête et le questionnaire qui vient d'être revu et corrigé par l'analyste mis à leur disposition par Perspectives-Jeunesse, M. Pierre Martin.

Le mois d'août sera consacré aux



Rue des artistes

La partie de l'avenue McGill College située entre la rue Sainte-Catherine et la rue Cathart est devenue la rue des artistes à Montréal.

Peintres, portraitistes, sculpteurs et fabricants de bricoles pour tous les genres y étalent leurs oeuvres dans l'espoir de séduire quelque touriste.

On y retrouve des artistes de toutes les nationalités et de toutes les cultures, tel le peintre français Jacques-André Marius, le portraitiste australien David Terry, le peintre espagnol Raphael Urbani et un Chilien au nom allemand, Rodolpho Grunewald, qui est le seul artiste à avoir exposé ses toiles au coin de la rue des artistes durant tout l'hiver.

Quelques artistes sont typiquement québécois. J. Rod, par exemple, sculpte dans la pierre de savon, une pierre assez tendre qu'on trouve dans la Beauce. Il dit avoir inventé les boutons de manchettes en pierre de savon et sa dernière sculpture représente les trois cosmonautes américains sur la lune.

(Photo Le Devoir par Claude Léger).

L'enquête sur le 24 juin

Le juge Roger Gosselin accède à la demande du ministre Choquette

QUÉBEC (PC) — Le président de la Commission de police du Québec, le juge Roger Gosselin, a déclaré hier que son organisme accède sans hésitation à la requête du ministre de la justice, M. Jérôme Choquette, d'étudier en priorité le dossier complet des événements qui ont marqué la célébration des fêtes de la Saint-Jean à Montréal.

M. Choquette faisait savoir, samedi, par voie de communiqué, qu'il appartient à la Commission de police de faire enquête sur les agissements des corps policiers en cette circonstance.

Un porte-parole du ministère de la justice a souligné

hier que suite à son enquête, la Commission de police pourra faire rapport au ministre de la Justice et au conseil des ministres des recommandations qu'elle jugera appropriées.

Le juge Gosselin a noté qu'il avait à cet égard reçu une communication verbale du ministre de la justice et qu'il n'en avait pas encore reçu, hier, la confirmation écrite.

"C'est le dessein de la Commission, a dit le juge Gosselin dans une conversation téléphonique, de donner suite dans les meilleurs délais à cette requête du ministre."

Le rapport Goldenberg

Le N.-B. doit faire de Moncton une ville véritablement bilingue

— Un rapport d'enquête recommande que le Nouveau-Brunswick profite d'un éventuel regroupement municipal pour faire de Moncton une ville véritablement bilingue.

Dans le rapport qu'il a remis au gouvernement du Nouveau-Brunswick, le commissaire H. Carl Goldenberg, chargé, en 1970, d'étudier les problèmes de fusionnement des municipalités monctoniennes, suggère en effet de ne grouper les localités francophones de l'est, les localités anglophones du sud et la ville de Moncton, qui compte un tiers d'habitants de langue française.

Cependant, pour conserver aux Acadiens les avantages qu'ils retirent présentement de la division actuelle, M. Goldenberg recommande "que l'on profite de l'intégration des personnels administratifs de la région fusionnée pour élaborer un plan décisif visant à procurer des services municipaux en français, tant de vive voix que par écrit, afin de répondre aux besoins et aux désirs de la population francophone de la cité". Le commissaire suggère en outre que le nouveau conseil municipal soit assez vaste pour bien représenter la diversité des groupes locaux.

La principale agglomération francophone, la ville de Dieppe qui compte quelque 3.400 Acadiens sur un total de 5.000, s'était opposée avec fermeté à toute forme de fusionnement complet avec Moncton. Elle favorisait plutôt un fusionnement avec Chartesville, Lewisville et Saint-Anselme qui au total groupent quelque 2.600 Acadiens sur une population de 5.000 habitants.

La ville de Dieppe demandait également que l'on fasse une étude approfondie d'une forme métropolitaine de gouvernement qui sauvegarde le caractère particulier et l'autonomie de la ville. Enfin, elle recommandait fortement que l'on attente, avant de changer son statut municipal, la fin de l'enquête socio-économique en cours sur la région métropolitaine de Moncton.

Si les Acadiens forment une majorité dans les municipalités de l'est (6.000 sur 10.000), il demeure que la ville de Moncton compte, en chiffres absolus, un groupe acadien plus important, soit 15.000 sur 48.000. Advenant la fusion, l'importance des francophones dans le nouveau Moncton serait sensiblement la même que dans le Moncton actuel et s'établirait à quelque 33%.

En rendant public ce rapport, le mercredi 22 juillet, le ministre des affaires municipales du Nouveau-Brunswick, M. Jean-Paul Le Blanc, a assuré la population concernée qu'aucune décision n'avait encore été prise quant aux recommandations du rapport Goldenberg sur le fusionnement de l'agglomération monctonienne. Il a précisé que les conseils, les organismes et les citoyens de la région auront l'occasion d'étudier ces recommandations, de demander des explications, de formuler des objections et de suggérer des changements ou des modifications.

Dans son rapport, le commissaire insiste sur l'homogénéité économique et géographique de l'agglomération. Il souligne que la fusion offre beaucoup plus de bénéfices aux municipalités environnantes qu'à la présente cité de Moncton mais

que celle-ci, et doublant sa population, mettrait fin à la concurrence industrielle des autres municipalités.

Parmi les principaux inconvénients de la fusion, il note la hausse inévitable des impôts fonciers, seul moyen d'assurer un meilleur service de police et d'incendie, de travaux publics et de loisirs. Le rapport recommande toutefois

qu'aucune augmentation du taux de taxation ne dépasse 20% dans la même année et il suggère que le gouvernement accorde de nombreuses subventions de transition.

Dans un éditorial du journal acadien, Le Progrès-L'Évangéline, le rédacteur en chef, Claude Bourque, note que

Suite à la page 6

"Jambe de bois" disparaît

Le Québec artistique pleure Henri Poitras

Le décès du comédien Henri Poitras vient de plonger le monde artistique du Québec dans le deuil et c'est avec tristesse que les Québécois ont appris la disparition de celui qu'ils avaient connu à travers le personnage célèbre de "Jambe de Bois" dans le téléroman de Claude-Henri Grignon, "Un Homme et son péché".

Agé de 73 ans, M. Poitras s'est éteint dimanche des suites d'une crise cardiaque qui l'a terrassé la semaine dernière.

C'est en 1918, dès après la fin de ses études au collège Sainte-Marie, qu'Henri Poitras est monté sur les planches — au grand désespoir de ses parents qui concevaient le métier d'acteur comme une déchéance. Quatre mois après ses débuts au Théâtre Chanteclerc, dirigé par Palmieri, Henri Poitras était conscript. Il devint sergent de l'armée active après avoir suivi un cours d'officier au COTC. En 1919, après l'armistice, il est engagé au théâtre Arcade, dirigé par Léo Laviolette.

Puis, sous le nom d'emprunt de Henri Dauvilliers, il fait du théâtre avec la troupe de Jeanne Demons aux théâtres Impérial et Family de Québec. Il est acteur, régisseur, co-directeur de théâtre et joue à Québec, Montréal et en Nouvelle-Angleterre à l'occasion de tournées.

En 1928-29, il fait la saison avec la troupe de Fred Barry et Albert Duquesne et c'est à la fin de 1929 qu'il abandonne son nom d'acteur pour prendre son véritable nom d'Henri Poitras. Il joue la comédie, il fait du théâtre lyrique, de l'opéra-bouffe, de la tragédie. Il fait des opérettes aux côtés de Lionel Daunais, Charles Goulet, Carlo Lamoureux.

Il écrit aussi quelques pièces en un acte qui sont jouées sur des scènes populaires par des acteurs com-

me Pic Pic (Charley Ross), Juliette Béliveau, Rey Duzil.

Il écrit des drames qui sont joués au théâtre Arlequin de Québec dont il est le directeur en 1934. Il fait un film commercial en 1935 à New York puis l'avènement du film parlant français fait choir l'intérêt pour le théâtre sérieux. Seuls quelques théâtres burlesques ou comiques subsistent.

C'est l'époque difficile. En 1936, Daunais et Goulet fondent les Variétés lyriques. Agé de 40 ans, Henri Poitras se lance de nouveau dans l'opérette. Il chante, danse, mime et joue. En 1937, il débute comme acteur de radio, continue de faire des tournées avec diverses troupes et enseigne l'art dramatique au Conservatoire Lassalle. Il a tourné quelques films en France avec Madeleine Robinson, Line Moro, Jean Davy. Il a fait "Docteur Louise" en France avec Suzanne Avon et Jean-Louis Roux.

Enfin c'est le personnage de "Jambe de Bois" dont il a tenu le rôle durant plusieurs années à la télévision dans le téléroman "Un homme et son péché" qui a rendu Henri Poitras l'acteur aimé et vénéré du grand public québécois. Au dernier gala des artistes, Henri Poitras, dont l'état de santé ne laissait pas présager un décès prochain, avait reçu le trophée Rolland-Désormeaux des mains d'une vieille actrice qu'il connaissait bien, Mme Nana de Varennes. Henri Poitras a donné 50 années de sa vie au théâtre québécois.

Sa dépouille mortelle est exposée aux salons Bonnier, Duclos et Bonnier, 3503 rue Papineau depuis 13h, hier. Les funérailles auront lieu mercredi, à 10h, à l'église Saint-Stanislas de Kostka, angle du boulevard Saint-Joseph et de la rue Chasbord.

portionnelle à la hausse du rendement des impôts.

De son côté, M. L'Allier a déclaré que le gouvernement devait se considérer comme le protecteur des contribuables québécois, qui, éventuellement, auront peut-être à déboursier de nouvelles taxes par suite de la hausse des salaires.

Il a également fait part de ses craintes qu'une nouvelle réunion ne soit une tactique dilatoire au bénéfice des syndicats. La prochaine réunion, comme les précédentes, se tiendra au Centre Mgr Marcoux, de Québec, et fera suite à celles qui eurent lieu le 30 mars, le 9 juin et les 26 et 27 juillet.

Il s'agit de prénégociations au cours desquelles le gouvernement tente d'obtenir l'approbation des syndicats sur le document quant à sa politique de rémunération qui avait été publié par le ministre de la fonction publique, M. L'Allier, le 28 mars.

Une fois l'accord réalisé sur ces préalables, la négociation sectorielle commencera avec les employés des secteurs public et parapublic dont les conventions collectives sont échues.

Les démographes du Québec se regroupent

Les démographes du Québec viennent de fonder une association qui aura pour but de regrouper les démographes, de faire connaître la démographie aux employeurs éventuels et, de façon générale, de diffuser les connaissances d'ordre démographique.

"L'Association des démographes du Québec" accueille parmi ses membres les détenteurs d'un diplôme universitaire en démographie ainsi que toutes les autres personnes qui consacrent la majeure partie de leur temps à la démographie ou qui ont apporté une contribution importante à cette science.

Le président est M. Hubert Charbonneau, du département de démographie de l'U. de Montréal. L'adresse de l'association est d'ailleurs la même que celle de l'université de Montréal: C.P. 6128, Montréal 101.

L'Inde prie les étrangers de quitter le Bengale occidental

CALCUTTA (AFP) — L'Inde vient de prendre des mesures à l'égard des étrangers se trouvant au Bengale occidental.

Les membres d'organisations de secours étrangères qui travaillent dans des camps de réfugiés ont été priés de quitter l'Inde samedi, "leur permis de séjour d'un mois étant arrivé à expiration".

Les ententes 'oubliées'

Un nouveau comité est créé pour coordonner cegeps et universités

par Gilles Provost

Contrairement à des engagements formels pris en 1967 (mais demeurés secrets depuis lors), les universités du Québec n'ont jamais publié ni discuté avec les autres universités ou le gouvernement les normes d'admissions à chacun de leur programme.

Contrairement à ces mêmes engagements, elles ont très rarement crédité aux étudiants les cours qu'ils avaient suivis au cegep si ces mêmes cours se retrouvaient au niveau universitaire. Bien plus, selon un rapport du conseil des universités, la plupart des universités ignoraient même les implications des normes d'admissions définies en 1967 au point qu'elles admettaient parfois à certains programmes des étudiants qui n'avaient pas les pré-requis exigés.

Pour mettre fin à ce fouillis, le ministère de l'éducation vient d'entériner, la semaine dernière, une recommandation du conseil des universités. Ce dernier proposait la création d'un "comité de liaison universités-cegeps" qui pourrait élaborer une politique générale d'admission pour l'ensemble du réseau universitaire québécois.

Ce comité aurait à faire appliquer les règlements existants, à réviser les exigences d'admissions et les programmes universitaires (structures d'accueil), à diffuser l'information nécessaire et à faire toute recommandation relative à la coordination des deux niveaux.

Les pouvoirs de ce comité pourraient être très importants: il pourrait, par exemple, empêcher toute faculté ou département universitaire d'imposer des exigences d'admissions trop grandes, de continger l'arbitrairement le nombre de ses étudiants ou encore de soumettre les candidats à des tests d'aptitudes.

Ce comité sera composé d'un sous-ministre de l'éducation, de huit représentants universitaires (un représentant par université et un fonctionnaire de la DIGES) et de huit représentants de niveau collégial (6 représentants des collèges et 2 fonctionnaires de la DIGES).

Le comité remplacerait un ancien comité mixte du ministère de l'éducation et des universités qui a cessé de fonctionner peu après 1967 sans jamais être officiellement supprimé. C'est ce comité qui avait abouti aux "engagements"

de 1967, comme l'explique longuement une étude du Conseil des universités remise au ministre de l'éducation en juin et disponible aux journalistes (sur demande) depuis la mi-juillet.

Comme ces ententes n'ont jamais été appliquées par les administrations universitaires concernées et comme il n'y avait plus de lieu de rencontre entre les collèges et les universités, les problèmes se sont multipliés et les protestations ont commencé à pleuvoir. Les universités se plaignaient que les collèges ne donnaient pas la formation désirée aux étudiants et les collèges disaient que les universités ne s'étaient pas transformées pour accueillir cette nouvelle race de diplômé qu'est le finissant du cegep.

Dans ses recommandations au gouvernement, le conseil des universités recommande aussi que "les universités prennent immédiatement les mesures nécessaires pour éviter que l'admission ne donne lieu à une forme quelconque de discrimination ou même à une "apparence" de discrimination.

Suite à la page 6

Faites installer les

GOUTTIÈRES

HO-DO

Galvanisé • Cuivre • Aluminium
Émaillé

ESTIMATION GRATUITE

MONTREAL 322-4160

QUÉBEC 872-9244

PRIMEAU MÉTAL INC.

éditorial

Du vitriol de bonne qualité

Les lettres québécoises ont reçu la semaine dernière un apport inattendu lorsque le député fédéral de Matane, M. Pierre De Bané, a déniché une réserve de vitriol et en a arrosé voluptueusement M. Maurice Tessier, ministre des affaires municipales et ministre chargé de l'entente ODEQ.

Le ton de la missive suffirait à lui seul à retenir l'attention. D'autres éléments contribuent cependant à majorer l'intérêt de l'affaire. D'une part, si l'on excepte quelques partisans fanatisés au point d'en perdre le sens de l'humour, personne n'en voudra à M. De Bané d'avoir servi à M. Tessier une volée de bois vert. M. Tessier distribue pompeusement les insanités depuis trop longtemps pour n'avoir pas épuisé l'immense majorité des patiences. D'autre part, le chef du Parti québécois, M. René Lévesque, a été entraîné à commenter les déclarations de M. De Bané et à prendre ses distances à l'égard de la vigoureuse animation sociale que pratique le député fédéral de Matane.

Peut-on, dans cette perspective, considérer la polémique comme sérieuse? Faut-il plutôt n'y voir qu'une bonne bagarre entre un politicien spécialement inapte à s'intégrer au XXe siècle et un jeune caïd qui tient peut-être plus à se maintenir en forme qu'à bâtir oeuvre durable?

Avec l'entrée en scène de M. Tessier, au lendemain de l'élection d'avril 1970, on pouvait s'attendre à une remise en question des travaux entrepris dans le Bas-Saint-Laurent depuis des années: la planification, l'animation, la consultation et la participation ne font pas partie des bibelots favoris de M. Tessier.

Aussitôt en selle, M. Tessier passa donc à l'action. Dans les délais les plus cavaliers, il contestait les lettres de créance du Conseil régional de développement: pour représenter la population, le député suffisait amplement et qu'on se le tienne pour dit. D'un revers de main, M. Tessier prétendait invalider le travail effectué. Peut-être se croyait-il appuyé alors par la population, mais il devait bientôt constater que même les citoyens qui rejetaient la "structurite", entendaient bien ne pas revenir au régime fédéral. En somme, on redoutait que l'arrivée de M. Tessier marque un retour aux méthodes les plus primitives, car on connaissait son penchant pour les décisions rapides, globales, sommaires. A l'usage, on devait constater que M. Tessier pouvait ajouter à un simplisme déjà manifeste ce vieux fanatisme politique dont on espère bien être un jour débarrassé.

M. De Bané a donc parfaitement raison de reprocher à M. Tessier ses allures de seigneur médiéval. Sur ce terrain, il est heureux que des comportements inadmissibles reçoivent aussi crûment un blâme public et que les citoyens soient encouragés à se conduire avec dignité.

Les torts de M. Tessier ne donnent pas automatiquement raison à M. De Bané. Certains esprits chagrins auraient sans doute préféré que la discussion demeure constamment courtoise. M. De Bané a choisi la voie la plus courte et a lancé à "Maurice" une apostrophe directe, cinglante, dévastatrice. Si le ridicule n'a pas épuisé toutes ses forces contre MM. Louis-Philippe Lacroix, Cadieux et consorts, peut-

être pourrait-il tenter une offensive contre M. Tessier et le convaincre de se laisser oublier pour une éternité ou deux... Les rieurs, avouons-le, sont carrément du côté de M. De Bané.

Il lui reste cependant à convaincre l'ensemble de la population. Malgré une certaine persévérance dans l'effort, M. De Bané rencontre encore beaucoup de scepticisme. Qu'il soit coloré, soit; qu'il soit persifleur, imprévisible, vif argent, on le tolère, à condition qu'il s'occupe davantage de proposer des réponses que d'amplifier les interrogations. Plus il criera fort, plus on exigera de lui qu'il se montre plus efficace que M. Tessier.

Mettons-y donc des nuances. Le comportement de M. De Bané ne peut être cité en exemple ni servir de base au "manuel du parfait petit député". Serait-il député de l'opposition ou, encore mieux, indépendant que la situation se présenterait de façon différente. Etant député du parti ministériel, on s'attend de sa part à la solidarité avec son équipe, à l'effort à l'intérieur du gouvernement. Dans cette perspective, il est évident que M. De Bané se situe lui-même dans le rôle du député hors série, du justicier véhiculé par un parti, mais toujours libre de ses jugements et de ses gestes.

Faut-il en conclure que M. De Bané est uniquement le démagogue décrit par M. Tessier et quelque peu redouté par M. René Lévesque? Non. Il y a déjà des mois que M. De Bané appuie son déferlement verbal de prises de position courageuses et cohérentes. Il fut absent lors du vote sur la loi Turner, il fut rebelle à certaines initiatives de son propre parti et il eut constamment la hardiesse de se tenir debout. Il n'est pas naïf au point de croire que le parti lui en sait gré: cela se paiera un jour, mais M. De Bané continue dans le même sens. Dès lors, il faut le considérer comme un hors-série, mais du même coup un hors-série tenace et courageux.

Ce qui ajoute à l'importance de l'affaire, c'est la réticence exprimée par M. René Lévesque face au comportement de M. De Bané. M. Lévesque estime, en effet, qu'un parti politique ne peut se permettre de faire de l'agitation. Si M. De Bané peut agir comme il l'entend, c'est, selon M. Lévesque, qu'il n'est pas responsable des suites de son action, alors qu'un parti politique, "appelé éventuellement à diriger le gouvernement, ne peut pas s'engager dans une telle action sans penser aux résultats qui suivront, aux pots cassés qu'il appartiendra ensuite à ce gouvernement de réparer".

Esérons pour M. Lévesque que sa pensée n'est pas, ici, correctement résumée. Sinon, il faudrait croire que M. Trudeau, déjà au pouvoir, accorde plus de latitude à ses députés élus que M. Lévesque, aspirant chef d'Etat, n'en permettrait à l'un de ses aspirants-députés!

Comprenons plutôt, comme l'a fait l'exécutif du Parti québécois du comté de Rimouski, que l'entrée en scène d'un ministre omnipotent et autoritaire rendait nécessaire une gifle retentissante. Comprenons également, comme le souhaiterait sans doute M. Lévesque lui-même, que le respect des gens commence par la délicatesse à l'égard de leurs aspirations. Certes, nul n'a le droit de susciter des espoirs démesurés et un député a moins que qu-

conque le droit d'exacerber les rêves. Tout indique cependant que le geste du député De Bané, loin d'être une agitation farfelue et intempestive, fut un simple coup de pouce à un mouvement déjà amorcé par la population. En jugeant aussi sévèrement M. De Bané, M. Lévesque prononce sans doute jugement sur un ensemble d'attitudes et non pas sur la seule missive au ministre Tessier.

Cependant, même en accordant ainsi toutes les circonstances atténuantes à M. Lévesque et en cherchant à prouver (désespérément) que tout le monde a voulu dire la même chose, on laisse en suspens une question épineuse. Oui ou non, le Parti québécois va-t-il représenter une action politique d'un type nouveau? Si le Parti québécois devient un parti politique fabriqué selon la tradition antique et solennelle, il est à prévoir que les nouvelles formes de communication entre élus et citoyens lui feront peur. Si, au contraire, le Parti québécois entend se conduire comme une formation politique d'extraction différente, le choc des idées, la discussion, la contestation, tout cela lui paraîtra acceptable et normal.

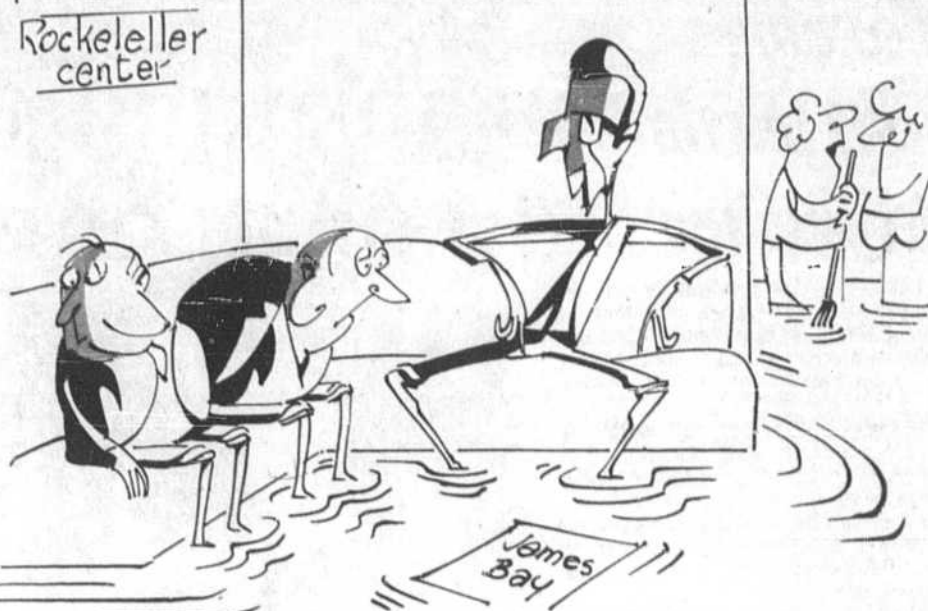
Il y a quelques années, le même René Lévesque, à partir d'un poste plus officiel encore que celui de M. De Bané, jetait aux grèves de la Régie des alcools son célèbre "Lâchez pas". Le même René Lévesque devait, de son poste de ministre, s'opposer suffisamment à son propre parti pour entraîner le gouvernement et tout le Québec jusqu'à la nationalisation de l'électricité. A l'époque, il fut lui-même vertement critiqué et il entendit à maintes reprises la rengaine usée de la parfaite et écrasante solidarité ministérielle.

Dans son contexte propre, M. Lévesque fut l'animateur d'un parti et d'un gouvernement qui avaient grand besoin d'une semblable dynamo pour faire la révolution tranquille. Il est donc à souhaiter qu'il se rappellera suffisamment son propre dossier pour écouter avec sympathie les piaffements de M. De Bané.

Les relations demeureront d'ailleurs toujours assez nébuleuses entre l'animation sociale et l'action politique, entre l'éveil des consciences et la conscription intellectuelle. Bien des évangélisations ont véhiculé bien des mépris et les fameuses expériences-pilotes ont presque toujours consommé d'innombrables cobayes.

Il n'est donc pas indifférent qu'un parti politique dise clairement quelles méthodes il juge valables et quelles "agitations" il rejette carrément. Lorsque M. Lévesque déclare ne pouvoir situer "l'action du député fédéral de Matane", il éprouve, en somme, le même malaise que la plupart d'entre nous devant une forme inattendue de l'intervention politique. On comprend donc fort bien son étonnement: on comprend moins bien qu'il passe sans transition de l'étonnement à la méfiance sinon au blâme. C'est son droit le plus strict de rejeter certaines formes d'action politique, d'en privilégier d'autres, mais il doit, du même coup, prendre conscience du corridor où il lance son parti.

Laurent LAPLANTE



— Est-ce que ce charlatan a fini sa démonstration ?

lettres au DEVOIR

Perspectives-jeunesse : une expérience de démocratie vécue

Malgré les aspects politiques et partisans qu'on s'est acharné à relever jusqu'à maintenant, et qui font dire à certains que le programme Perspectives Jeunesse est "politiquement intelligent", on a trop oublié de souligner les implications pratiques du programme pour une jeunesse étudiante, forcée de sortir de son cocon universitaire et collégial et de ruder ses thèses.

Les étudiants ont pu faire preuve d'imagination en soumettant leurs projets, et dépendant probablement autant d'imagination à les faire fonctionner; ce qui nous semble cependant encore plus important que cette imagination, c'est surtout le schéma de valeurs morales sur lequel les responsables s'appuient pour administrer les plans des projets, les fonds accordés par le gouvernement, et pour dégrader le personnel étudiant engagé dans des groupes de travail plus ou moins imposés!

En donnant à tous les étudiants impliqués dans le programme Perspectives Jeunesse le statut d'"employé", et en niant aux administrateurs des différents projets le titre d'"employeur", le gouvernement voulait probablement mettre sur un pied d'égalité tous les étudiants; cette idée est d'autant plus louable qu'il aurait été difficile de déterminer a priori, à partir d'un ensemble hétérogène d'individus, quels étudiants pos-

sédaient le plus de possibilités intellectuelles et de personnalité dans le but de véritablement diriger les projets soumis. On se rend compte par exemple, que dans un groupe de 25 étudiants représentant plusieurs disciplines académiques, et travaillant sur un projet de recherche en sciences humaines, il est très difficile de faire la part des choses, si ce n'est en respectant la compétence intellectuelle de tous et chacun! Le gouvernement a voulu accorder une valeur morale d'autorité aux étudiants qui ont conçu et soumis les projets, en les désignant de facto comme administrateurs de leur projet respectif.

Cela nous semble tout à fait normal, mais il nous faut aussi souligner la sage décision en vertu de laquelle on a accordé à ces administrateurs le même salaire qu'aux étudiants soi-disant administrés. Nous trouvons cela sage parce qu'il était tout aussi difficile d'établir concrètement la valeur de ces administrateurs, dont la tâche ne doit pas seulement consister à bien tenir les livres de comptes et à bien balancer les chiffres, non plus qu'à s'asseoir dans le bureau de direction pour se glorifier d'avoir un titre et son nom en tête de liste!

L'expérience du travail de groupe, ainsi établie sur des bases d'égalité, force les étudiants à se respecter les uns les autres, si-

non à s'estimer dans leurs valeurs respectives. L'égalité des salaires doit pouvoir enlever la primauté aux aspirations monétaires et transposer ces aspirations sur l'oeuvre accomplie et à accomplir. Tout en ne niant pas la nécessité de récompenses matérielles, nous considérons que les administrateurs qui croient sincèrement travailler très fort devraient quand même attacher une valeur plus grande à la tâche accomplie, et moins de aux satisfactions monétaires.

Si nous devons bâtir la société future sur les idéaux prônés dans les tours d'ivoire universitaires, les différents projets de Perspectives Jeunesse constituent un magnifique test, et peut-être pour plusieurs étudiants l'examen d'aptitudes intellectuelles et morales le plus réaliste.

L'ensemble du programme Perspectives Jeunesse aura permis à des milliers d'étudiants, surtout à ceux qui auront été administrateurs des projets, de soupeser la signification de mots tels que "fraude", "patronage", "gloire personnelle", et de constater combien il est difficile de mettre en pratique les valeurs d'équité si conviviales en théorie.

René BIBEAU,
étudiant en sciences politiques,
Montréal, le 24 juillet 1971.

Le prix du lait : une hausse scandaleuse

Si jeune, progressif, compétent qu'il soit, ce que le gouvernement de Robert Bourassa vient de faire est tout simplement époustouflant.

C'est évidemment à la hausse outrancière du prix du lait sur le marché de Montréal que je fais allusion. Et comme par hasard, cette décision du gouvernement a coïncidé avec les révélations de la presse sur l'accusé du fiasco de la pauvreté dans cette ville: ce qui rend cette décision non seulement invraisemblable, mais scandaleuse.

Car il faut savoir que cette hausse aberrante du prix du lait n'était aucunement justifiée au plan économique; elle ne fera que transférer chaque année des millions de dollars depuis les consommateurs de Montréal (causant ainsi un grave préjudice aux plus pauvres d'entre eux) jusqu'aux trésoreries des deux grandes compagnies new yorkaises qui dominent le marché.

On a prétendu que cette hausse était nécessaire pour maintenir la concurrence au sein de cette industrie. Mais comment la concurrence peut-elle jouer lorsque c'est le gouvernement qui fixe le

prix minimum du lait? Certes, une concurrence accrue peut entraîner un accroissement injustifié du coût des services; mais il est impossible, à l'heure actuelle, d'observer dans cette industrie le jeu de cette concurrence qui sert les intérêts des consommateurs — celle, par exemple, qui provoquerait des innovations du marché, pour réformer la structure et les pratiques défectueuses de ce marché.

On a demandé récemment à un responsable de la distribution laitière à Montréal quand il se résoudrait à adopter telle nouvelle pratique, à l'avantage des consommateurs: seulement quand elle aurait été approuvée par l'Association des laitières de Montréal et que toutes les laitières l'auraient adoptée, a-t-il répondu. Ça c'est de la concurrence!

Rappelons, en passant, que les cultivateurs n'ont aucunement bénéficié de l'augmentation du prix du lait; ce sont de simples producteurs. Mais où donc étaient-ils quand cette hausse est entrée en vigueur? Car elle est contraire à leurs intérêts. Les cultivateurs rappellent à tout moment que pour

que l'industrie laitière prospère, il leur faudrait vendre plus de lait; mais les lois de l'économie politique nous permettent de prédire que le relèvement du prix du lait provoquera une diminution de la consommation de dix à quinze pour cent! La consommation est en régression depuis plus de quinze ans, et c'est ainsi que la malnutrition continue de faire ses ravages dans les milieux défavorisés!

Commentant la tragi-comédie québécoise de la guerre des oeufs, le "Wall Street Journal" disait récemment: "Ce qui est certain, c'est que l'intérêt des consommateurs vient toujours en dernier". Peut-être a-t-il là la quelque motif d'inquiétude pour notre distingué premier ministre; car à force de voir sa structure industrielle minée par l'accroissement des coûts, le Québec finira par être le dernier.

David L. MacFARLANE,
professeur d'économie agricole,
université McGill,
Montréal, le 30 juillet 1971.

Une mission de propagande, non d'information

Votre article: "Deux Pakistanais veulent rétablir les faits sur le conflit dans leur pays", paru dans Le Devoir du 22 de ce mois, jette une lumière révélatrice sur les deux personnages, qui ont prétendu informer les Canadiens sur la situation du Pakistan oriental, M. M. Ali et M. H. Choudhry, et le pays qu'ils représentent, le Pakistan occidental.

Je n'étais pas à Ottawa lors de cette conférence. J'ai eu cependant l'occasion d'assister à celle donnée à Toronto, le dimanche 18 juillet au Centre d'Education. N'étaient admis que les Pakistanais de l'ouest, la presse, et les supporters du régime de Yaha Khan. Aucune question ne pouvait être posée directement, empêchant ainsi toute discussion sur les faits. Le discours de Mahmud Ali — représentant du Pakistan Démocratique Party, qui n'obtient aucune voix lors des dernières élections nationales en décembre 1970 — n'a offert aucune explication sur les actions du gouvernement du Pakistan de l'ouest. Il n'a que nié des faits bien connus et vérifiés par nombre de commissions internationales, et a soutenu que ceux-ci n'étaient que propagande de la presse occidentale. Et pour souligner ces dires, il ajouta: "Comment pouvons-nous avoir jeté dehors tous les représentants étrangers au Pakistan oriental, et que nous n'avons laissé entrer personne depuis!" Il ne se rendit pas compte qu'il faisait la publicité pour son propre fascisme. Il est bon d'ajouter également que M. M. Ali, seul présent à cette conférence, devait partir d'unité du Pakistan, alors que les cris des Bengalis-Pakistanais de l'est à l'extérieur du hall de conférence

retentissaient contre les portes fermées de la salle. Ceux-ci ne pouvaient entrer et écouter le représentant du gouvernement qui désire l'unité! Quant à M. Hamid Choudhry, il est vrai que son passé lourd de corruption et de fraude lui coûtait son poste de Ministre de l'Industrie.

M. M. Ali parle, dans cet article, de la sécession du Québec, mais:

a) le Pakistan oriental — Bangla Desh — ne voulait pas être indépendant; il demandait uniquement un plus grand degré d'autonomie économique;

b) par le vote démocratique, une écrasante majorité des deux Pakistanais a exprimé son vœu d'être économiquement plus autonome; c) la réaction du Pakistan occidental qui décida de "ramener l'unité" en tuant les civils qui ne supportaient pas le régime de Yaha Khan rend la comparaison avec le Québec bien pauvre.

Il est grand temps que ce massacre sans précédent dans l'histoire du monde par sa grandeur et sa nature cesse. L'action militaire du Pakistan de l'ouest a rendu l'intégration du Pakistan oriental impossible maintenant. "Le Bangla Desh est une question de temps

— écrit le Sunday Times à Londres —. Vingt ans d'injustice, de colonialisme ont poussé à l'éclatement des événements actuels, et l'action du Pakistan occidental est la preuve flagrante que le gouvernement de Yaha Khan considère le Bengale de l'est comme une colonie".

Il faut envoyer de l'argent, des vêtements, des vivres aux Bengalis. Mais cela ne suffit pas. Cela n'est que traiter les conséquences d'un mal. Il faut attaquer ce mal, il faut l'arrêter en demandant la reconnaissance du Bangla Desh, qui a l'unanimité exprimé son désir d'autonomie économique.

N'oublions pas non plus que ces réfugiés sont un fardeau par trop énorme pour l'Inde qui génèreusement ouvert ses frontières. Mais leur économie ne peut continuer à supporter ce fardeau économique de presque 7 millions de réfugiés sans argent, sans nourriture et surtout sans pays dans lequel retourner.

Mme M. MARWAH,
trésorière,
Canadian Committee for an
Independent Bangla Desh
Toronto, le 27 juillet 1971

bloc-notes

Laurent Laplante au Devoir

Ainsi que nos lecteurs pourront le constater des aujourd'hui à la lecture de l'éditorial, Le Devoir s'enrichit d'un nouvel éditorialiste.

Jeune encore, puisqu'il n'a que trente-sept ans, M. Laurent Laplante possède déjà une feuille de route

impressionnante dans la carrière journalistique. Après avoir dirigé avec brio et fermeté de 1962 à 1966 l'hebdomadaire L'Aquilon, de Haute-Rive, M. Laplante devenait en janvier 1966 rédacteur-en-chef de L'Action, où l'influence de ses articles clairs et mesurés ne tarda pas à se faire sentir.

En juin 1967, M. Laplante acceptait de faire partie de la Commission d'enquête sur la justice, présidée par le juge Yves Prévost. Le mandat des commissaires ne devait comporter, au début, que deux jours de travail par semaine: cha-

cun devait continuer de vaquer à ses occupations professionnelles. L'enquête prit vite, cependant, une ampleur telle que les commissaires durent, à toutes fins utiles, y consacrer tout leur temps: cela obligea M. Laplante à solliciter de L'Action un congé sans solde qui lui fut généreusement accordé. La Commission Prévost devait, on le sait, produire un rapport monumental qui restera, pendant de nombreuses années, une véritable somme des problèmes de la justice et dont on retrouve l'influence dans les idées qui ont inspiré le Livre blanc de M. Choquette sur la justi-

ce. C'est un secret de polichinelle que notre nouveau collègue joua un rôle important dans la préparation de ce rapport.

Alors que la Commission Prévost achevait ses travaux, le gouvernement Bertrand, voulant sortir l'Office d'information et de publicité du Québec de l'ornière où la partisannerie et la bureaucratie l'avaient trop longtemps enlaidi, était à la recherche d'un homme capable de relancer l'OIPQ sur une base qui lui gagnait le respect et le concours de la profession journalistique. A la grande satisfaction générale des observateurs indépendants, le choix du gouvernement se porta sur M. Laplante, qui devenait en septembre 1969 directeur de l'OIPQ. Cet organisme commençait enfin à se définir une vocation originale et à se doter d'instruments d'action appropriés lors que survint, au printemps de 1970, un changement de gouvernement qui devait une fois de plus tout remettre en question. Pour des raisons que nous avons déjà tenté d'analyser ici même, l'OIPQ a été, de fait, dépourvu sous M. L'Allier du statut relativement autonome que lui avait reconnu le gouvernement Bertrand. Il est devenu, en pratique, une simple direction administrative au sein du ministère des communications.

M. Laplante aurait pu, nonobstant ces changements, s'installer dans une confortable tranquillité au sein de la fonction publique. Il a préféré revenir au journalisme. Il a accepté, dans cet esprit, l'invitation que nous lui faisons de se joindre à l'équipe éditoriale du Devoir. La direction du journal lui en est d'autant plus reconnaissante que M. Laplante revient au journalisme enrichi d'une connaissance du milieu québécois, des problèmes de la justice, de l'information gouvernementale et de la marche de l'Etat québécois dont ne pourront que bénéficier ses nouveaux collègues et les lecteurs du Devoir.

Claude RYAN

L'ACTUALITÉ

Le Manhattan de M. Bourassa

On se doute un peu que si les Rockefeller — Nelson le politicien, David le financier — ont invité notre premier ministre (moitié l'un, moitié l'autre) à venir faire causerie avec eux, ce n'était pas seulement pour que ce dernier puisse goûter les charmes de l'été new-yorkais: chaleur écrasante, soleil filtré de smog, robinets interdits par la pénurie d'eau, esquives nocturnes des apaches à l'affût. Certes, les grands de l'Amérique savent être aimables; mais il leur arrive rarement de perdre le fil de leurs intérêts. Et puis, il faut beaucoup d'électricité pour éclairer au néon les doutes splendides de Time Square, pour animer les ascenseurs et faire gronder les climatiseurs du Rockefeller Center.

Bref, ma main dans le feu — ou plutôt dans l'eau de la Baie James — qu'au dîner d'hier soir, Nelson, David et Robert auront parlé kilowatts. Nelson, pour glisser négligemment, en décapant son chateaubriand, que si par hasard le Québec disposait d'un surplus d'énergie, l'Etat de New-York consentirait peut-être à l'en débarrasser. David pour murmurer non moins négligemment, en sirotant son Courvoisier, que le pognon et les relations des Rockefeller pourraient alors financer quelque barrage, voire une batterie de géméfractures.

Et Robert? Faisons lui confiance: chacun sait, désormais, l'art subtil

avec lequel il sait ne pas dire oui sans aller jusqu'à dire non. Pourquoi, d'ailleurs, se presserait-il pour brancher l'Hydro sur Consolidated Edison? Il faut savoir faire languir l'acheteur qui se présente. Sans doute le premier ministre, en tant que son fromage, aura-t-il parlé des études à compléter, des experts à consulter, des besoins du Québec à satisfaire, de ceux de l'Ontario, auxquels William Davis lui a demandé de songer en priorité. Peut-être aura-t-il ajouté, pour ne pas décourager ses hôtes, que Québec et New York sont néanmoins bons voisins et que, ma foi, les bailleurs de fonds new-yorkais sont incontestablement plus friands d'obligations québécoises que l'engeance de Bay Street.

Tout cela, bien sûr, est de la pure spéculation; gagnons quand même que M. Bourassa a accepté de poursuivre ces conversations. Et pour cause. Suite à l'aménagement du bassin de la Baie James, le Québec disposera pendant plusieurs années d'un surplus d'énergie électrique. Ce surplus pourrait être maintenu et arrosé par la mise en valeur, d'ici 1980, du potentiel hydro-électrique encore inexploité — les rivières Méridien et Mingan, par exemple. Ce développement sera d'autant plus urgent que, si les prédictions de Jacques Parizeau se réalisent, le coût de l'électro-génération nucléai-

re ne tardera pas à s'abaisser jusqu'à un seuil de rentabilité. Ainsi, en exportant son surplus d'hydro-électricité, le Québec pourrait s'initier à la nouvelle technologie énergétique en commençant de construire, dès le milieu des années soixante-dix, des centrales nucléaires pour satisfaire ses propres besoins.

Toutefois, cette stratégie de développement devra être exclue si le Québec doit assumer seul le fardeau du financement des énormes investissements qu'exigera la mise en valeur des derniers sites hydro-électriques. En outre, il ne saurait être question d'aliéner les nouveaux aménagements à l'entreprise privée, étrangère ou autochtone.

Mais si l'Etat de New York, par le biais de prêts hypothécaires, par exemple, et contre la négociation de contrats d'approvisionnement à long terme, acceptait de participer au financement des travaux? Si les financiers new-yorkais s'affairaient pour endosser le reste de l'opération?

Ne doutons pas que si pareille proposition lui était faite, M. Bourassa l'examinerait soigneusement. A juste titre: car le Québec pourrait y trouver son profit. En attendant, laissons aux pisse-vinaires de l'opposition le soin de dénoncer ces bavardages entre spécialistes de la finance politique...

Claude LEMELIN

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean-François
Trésorier: Bernard Laroque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 434 est, rue Notre-Dame, Montréal 127. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont. Incorporée dans les ateliers situés à 9130, rue Rivière, Ville LaSalle, l'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.
ABONNEMENT: Edition quotidienne, \$35 par année, six mois, \$19. A l'étranger: \$40 par année; six mois, \$22; trois mois, \$12. Edition du samedi: \$10 par année. Edition quotidienne, tirée à domicile par porteur: 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par le poste aérien sur demande. Courrier de deuxième classe; enregistrement numéro 0858. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.
TELEPHONE: 864-3381 (signet groupées)

regards

sur le monde

Une parodie de jugement

Le procès sommaire du secrétaire général du parti communiste soudanais

par ERIC ROULEAU

KHARTOUM — Abdel Khalek Mahjoub, secrétaire général du parti communiste soudanais, n'a pas réussi à sauver sa tête. Les représentants de la presse internationale ont appris la nouvelle à l'aube du mercredi 28 juillet, après avoir été, pendant vingt-quatre heures, les témoins d'un drame d'une rare intensité. Conviés à suivre le procès du leader communiste, ils ont assisté à un combat, aux multiples rebondissements, entre un homme solitaire et la machine conçue pour le broyer: une cour martiale, siégeant au sein d'un camp militaire, et dont la mission était de le condamner à mort dans les plus brefs délais.

"La procédure ne devrait pas durer plus d'une heure", nous disait un officier qui a assisté ces derniers jours à d'autres procès analogues.

Tout avait été prévu pour réduire cette procédure à sa plus simple expression. Après l'ouverture de l'audience, le procureur prononcerait un réquisitoire de cinq minutes, un seul témoin à charge viendrait confirmer ses dires. La parole serait alors donnée à l'inculpé, lequel, assurait-on, avait d'ores et déjà avoué sa participation au coup d'Etat du 19 juillet du commandant Hachem El Atta. En arrivant au bureau du camp de Chagarra, où devait siéger la cour martiale, Mahjoub fut d'abord visiblement saisi par le spectacle qui l'attendait. Le hangar rectangulaire était entouré de fils barbelés, de deux auto-mitrailleuses et plus loin de chars, tandis qu'une cinquantaine de parachutistes, les féroces "bérêts rouges", montaient une garde vigilante, prêts à utiliser leurs fusils-mitrailleurs.

Les membres de son escorte, la mitrailleuse au poing, l'introduisaient dans la salle où l'attendaient une quarantaine de journalistes, de photographes et de cameramen. Vêtu à l'européenne — pantalon gris et chemise bleue à col ouvert — Abdel Khalek Mahjoub, quarante-huit ans, rondouillard, la moustache bien taillée, l'oeil vif, reprit très vite son assurance habituelle. Il promena un regard circulaire sur la salle aux murs nus, saluant au passage les journalistes qu'il reconnaissait par un hochement de tête et un sourire. A l'envoyé spécial du Monde, il lança à la cantonade: "Alors, comment va la France?"

Puis le leader communiste dévisagea avec intérêt les trois membres de la cour martiale, installés derrière une table en bois blanc, ainsi que les deux procureurs assis en face de lui, tous des colonels en uniforme aux visages sévères et fermes. En attendant l'ouverture de la séance, il rangea devant lui une pile de feuilles noircies par des notes qu'il avait préparées hâtivement pour sa défense, au cours de l'heure qui avait précédé l'audience.

Il échangea des propos avec son défenseur, un général aux tempes grisonnantes assis à ses côtés, tout en consultant un gros volume, vraisemblablement une collection des lois en vigueur.

Le président du tribunal manifestait beaucoup moins de sérénité que l'inculpé. D'une voix étranglée par l'émotion, il demanda: "Accusé Mahjoub, avez-vous une objection quelconque à ce que je préside cette cour?"

Premier coup de théâtre: le secrétaire général du parti communiste se leva, et, très calme, le regard direct, la voix bien posée, répondit: "Oui, je m'oppose à ce tribunal. Je n'ai rien contre vous personnellement, monsieur le président, mais vous n'êtes pas l'homme indiqué pour me juger. En effet, vous appartenez à un mouvement politique nationaliste arabe qui a entraîné le pays sur une voie difficile et qui n'a toujours pas compris les dimensions nationales, progressistes et démocratiques du parti communiste avec lequel vous êtes en conflit. Permettez-moi dès lors de ne pas croire à votre impartialité."

L'acte d'accusation

Après une courte polémique, le tribunal se retire pour délibérer. De retour dans le prétoire, il annonce que l'objection de l'inculpé est rejetée et que cette décision a été approuvée par le général Nemeiry, président du conseil révolutionnaire. Les membres de la cour martiale prêtent alors serment sur le Coran de se montrer "équitable". Aux termes de l'acte d'accusation, que lit d'une voix monocorde le président, Mahjoub est jugé pour rébellion armée, menées anti-révolutionnaires et complot contre la sécurité de l'Etat, l'unité et l'indépendance du pays. Bref, d'avoir fomenté le putsch du 19 juillet, crime sanctionné par la peine de mort. Aux trois questions posées à ce sujet par le président de la cour, Mahjoub répondit: "Non coupable".

Le réquisitoire du procureur, qui devait durer très exactement six minutes, suscita des sourires ironiques chez

l'inculpé, surtout quand celui-ci s'entendit qualifier d'"ambitieux", d'"arriviste" et de "dictateur en puissance". Après une série de banalités du même acabit, l'accusateur public annonça avec une satisfaction évidente le témoin qui allait, disait-il, apporter la preuve irréfutable de la culpabilité du leader communiste. Les journalistes avaient été prévenus que les déclarations de M. Hamed Ansari, grand commerçant de Khartoum et "communiste repent", allaient faire l'effet d'une bombe. En fait, le témoignage de M. Ansari devait constituer le deuxième coup de théâtre du procès.

Grand, les cheveux grisonnants coupés courts, vêtu d'une ample robe blanche, l'allure altière, son comportement frisait le défi. Il s'installa sur une chaise, face au tribunal, croisant ostensiblement les jambes et, le poing sur la hanche, fixait tantôt le président de la cour, tantôt le procureur chargé de l'interroger. Ce dernier perdit rapidement contenance, d'abord ahuri, sa colère montait visiblement, montait visiblement.

Le témoin — inculpé dans un autre procès en cours, — le visage tuméfié et la voix brisée, ne fournissait pas, de toute évidence, les réponses que l'on attendait de lui. Non, il n'était "ni communiste ni marxiste", son épouse "faisait partie de la direction du parti communiste" mais "ne le mettait pas au courant de ses activités", il ne finançait pas le parti mais seulement "des communistes à titre personnel et amical".

Un ouvrage retentissant sur Marcel Dassault

Le Mirage, arme secrète de la politique française

par DANIEL TACET, correspondance spéciale au Devoir

PARIS — Dans un tout récent ouvrage qui connaît un grand succès en Europe, et particulièrement en France, un journaliste britannique, Jack Gee, correspondant parisien de plusieurs journaux étrangers, stigmatise le rôle fondamental tenu par le célèbre avion de chasse Mirage dans la politique étrangère de la France (1).

Chacun sait, en effet, la place qu'occupe cet appareil dans les relations internationales et surtout les marchandages, les compromis, les concessions qu'il suscite au Proche-Orient et ailleurs. Cela continue. Ainsi, bien que l'embargo sur la livraison de nouveaux appareils au gouvernement de Golda Meir n'ait pas encore été levé, il ne fait aucun doute que les pièces de rechange parviennent en Terre promise d'une façon très régulière et par les voies les plus normales. Cela, chacun le sait ou s'en doute, mais personne n'en parle. Le cœur à ses raisons que la raison ne connaît pas.

C'est parce qu'il dévoile une face cachée du Mirage que ce livre déplaît souverainement à tous ceux qui ont joué ou continuent à tenir un rôle dans le fantastique contexte qui entoure cet avion.

Cela commence par un portrait du "père" du Mirage, Marcel Dassault, personnage hors pair qui, apprenant la prochaine publication d'un ouvrage le concernant, lui et son avion-mascotte, décida de prendre le devant en écrivant à toute allure un livre autobiographique qui, seul, pourrait constituer la version "officielle". Cela rendit d'ailleurs service à Jack Gee qui bénéficia ainsi, sans l'avoir cherché, du lancement fracassant de l'ouvrage de Marcel Dassault. Ce dernier, l'un des trois hommes les plus riches d'Europe, est, avec l'Améri-

Avec l'aide d'un Allemand

tain James McDonnell, l'un des seuls responsables de l'industrie aéronautique occidentale capable de concevoir lui-même un avion et de discuter d'égal à égal avec les spécialistes les plus compétents. L'homme, d'un seul bloc, est sans faille.

A 80 ans passés, il conçoit lui-même tous les nouveaux appareils de sa production. Aimé, cajolé, envié, craint par ses pairs, détesté par les forces de gauche pour lesquelles il symbolise l'ultra-capitalisme à abattre par la nationalisation. Il y aurait beaucoup à dire sur cet homme doué de toutes les grâces du ciel.

Gee consacre ensuite un long chapitre à la naissance de l'avion. Et les révélations commencent. Sait-on que le moteur du fameux appareil a été mis au point à partir d'un projet conçu pour la Luftwaffe par un génie allemand de la mécanique, Herman Oestrich.

L'affaire s'est conclue rapidement entre la France et ce — cerveau germanique. En 1945, pendant l'avance des alliés vers Berlin, Oestrich était le directeur technique de l'usine de la Bayerische Motoren Werke à Berlin-Spandau. Il avait mis au point le moteur à réaction B.M.W.003 qui équipait le chasseur Heinkel. Pendant la débacle allemande, le savant et ses mille huit cents ingénieurs et techniciens s'étaient réfugiés en Saxe, où ils installèrent dans une mine de sel, à quatre cents mètres sous terre, leur bureau d'études, leurs bancs d'essai et même une chaîne de montage. C'était un exploit. Oestrich fut littéralement kidnappé par les Français, dans les règles de l'art cependant, comme le fut Von Braun par les Américains, c'est-à-dire avec un contrat fort avantageux et le plus régulier du monde. Il semble que le — cerveau — allemand n'ait pas eu à se plaindre de ces nouvelles conditions de travail puisqu'il est resté en France où il est devenu un des piliers de l'organisation Dassault. Il ne reste en France qu'un dixième de l'équipe de Oestrich, les autres sont repartis en Allemagne tandis que certains se sont installés en Egypte pour y travailler sur des turbo-réacteurs, mais leur usine a été fermée à l'arrivée des Soviétiques.

"Faiseurs de veuves"

Une fois le rivage mis au point il fallut le vendre. D'emblée, la série intéressa la toute jeune République d'Israël dont les contrats avantageux pour elle furent facilités par les relations extrêmement amicales qui existaient entre les responsables israéliens et français. Pendant des années donc, il n'y eut aucun problème. Mais le marché trop étroit de ce pays ne suffisait pas cependant aux ambitions à la fois de la France et de Marcel Dassault.

C'est alors que les Allemands manquèrent le coche et commirent une de leurs plus grosses erreurs d'appréciation de l'après-guerre en matière d'achats d'équipement militaire. C'était en 1956. La R.F.A. était à la recherche d'un

Certes, déclara M. Ansari, Mashjoub lui a rendu visite le 19 juillet, le jour du coup d'Etat du commandant Alta, mais ils n'avaient échangé que des propos mondains. Excédé par les dérobades du témoin qui, de temps à autre, lançait des regards affectueux complices en direction de Mahjoub, le procureur se tourne brusquement vers le tribunal et s'écrie: "L'hostilité de cet homme est manifeste, je renonce à l'interroger en tant que témoin à charge."

Le procureur exhibe alors deux documents trouvés chez M. Ansari. Celui-ci refuse de les examiner en faisant valoir que sa maison a été perquisitionnée en son absence. En revanche, et à la surprise générale, Abdel Khalek Mahjoub admet sans hésitation que les deux textes manuscrits qui lui sont soumis ont été écrits par lui. Le premier est une lettre qu'il avait adressée à l'épouse de M. Ansari du Caire, où il se trouvait en exil en juin de l'année dernière. Le contenu de la missive ne présente aucun caractère répréhensible. Le second document est une feuille de papier sur laquelle Mahjoub avait noté divers noms de personnalités qui auraient pu faire partie d'un gouvernement d'union nationale.

"Oui, cette feuille m'appartient, proclame Mahjoub. J'ai dû l'oublier, avec un paquet de cigarettes, chez les Ansari."

Le président du tribunal, jusque-là très sombre, jubile. "Ainsi, déclare-t-il, vous avouez avoir pris une part active au putsch, puisque vous cherchiez à mettre sur pied un gou-

vernement destiné à consolider le pouvoir des usurpateurs. Dites-nous maintenant Mahjoub à quelle date vous avez été prévenu de la préparation du coup d'Etat?"

Mahjoub: "Si je savais qu'un vil mécontentement régnait dans le pays et dans les forces armées, j'ignorais tout — ainsi que le comité central du P.C. — du mouvement qui se préparait pour renverser le régime. Nous nous sommes réunis seulement après avoir appris par la radio le succès de l'entreprise et c'est alors que nous avons pris la décision de soutenir le mouvement."

Le président s'impatiente: "Il est inutile de nier, Mahjoub. Vous vous êtes permis d'établir une liste de vos candidats au gouvernement. N'est-ce pas là une preuve suffisante de votre culpabilité, de la participation active du parti communiste à la conjuration?"

Mahjoub, ironique, répond: "Nous en avons fait autant lors du coup d'Etat du général Nemeiry, en mai 1969. Mieux, mon parti a été consulté un mois avant le renversement du régime antérieur. Personne, à ma connaissance, ne nous a accusés d'avoir pris part à l'opération."

Le huis clos est proclamé

"A ce propos, poursuit Mahjoub, je me permets de vous faire remarquer que la liste de candidats ministériels que vous avez sous les yeux comprend des personnalités venant de divers horizons politiques, dont certaines font partie du gouvernement du général Nemeiry, que nous considérons comme étant des patriotes..."

Mahjoub paraît avoir marqué un point. Le président de la cour renonce à poursuivre la polémique.

Le secrétaire général du P.C. demande la permission d'interroger à son tour le témoin. Le président du tribunal, qui cache de moins en moins sa colère, annonce une interruption de séance. Quelques minutes plus tard, la décision est prise de proclamer le huis clos. Les journalistes sont priés de quitter les lieux sans tarder, l'audience a duré une heure et quinze minutes. La deuxième séance devait se poursuivre pendant quatre heures consécutives, au cours desquelles le leader communiste se serait défendu avec autant d'acharnement et de maîtrise.

En vain: son sort — tout le monde le savait et lui-même aussi sans doute — était scellé d'avance.

(Le Monde)

avion supersonique capable de faire front devant la menace d'une agression soviétique. C'était à l'époque de la guerre froide.

Pour la France, c'était une occasion à ne manquer à aucun prix. La vente de Mirages à l'Allemagne renaissante aurait constitué une tête de pont primordiale en Europe. Hélas, soutenu par son gouvernement, le géant américain Lockheed surclassa son rival français. Le 20 octobre 1958, le ministre de la Défense de la République fédérale allemande, Franz-Joseph Strauss passa commande de Starfighters, qui allaient connaître le destin que l'on sait. Gagnant les surnoms de "faiseurs de veuves" et de "cerveau volant", plus de quatre cents pilotes ont, à ce jour, trouvé la mort au cours de vols d'entraînement. Une hécatombe.

Fort heureusement, Dassault prit sa revanche un peu plus tard en vendant à l'Australie puis à l'Afrique du Sud une importante quantité de cet avion.

L'histoire du marché indien est particulièrement savoureuse.

Ce pays était le premier client de Dassault en avions militaires: lorsque le Mirage sortit, cependant, New Delhi ne fit preuve d'aucun empressement. Krishna Menon, ministre de la Défense et homme de gauche, était déjà profondément engagé dans une négociation avec les Soviétiques pour des Mig-21, tandis que les Américains faisaient miroiter les qualités de leur F-104.

Le Mirage et Johnson

Jack Gee raconte: "Lyndon Johnson, alors vice-président des Etats-Unis, arriva à New Delhi pour une visite officielle alors que le marchandage se poursuivait. Le représentant de Dassault demanda instamment à un officier supérieur de la Marine, qui faisait partie de l'état-major de Johnson, de persuader le vice-président qu'il lui fallait soutenir l'avion français, le meilleur marché des appareils occidentaux. Il lui expliqua que la France et les Etats-Unis pouvaient financer le marché à partir de leur programme

commun d'aide à l'Inde, ce qui convaincrerait pandit Nehru. Les Américains se moquèrent de l'idée et refusèrent de croire que l'Inde recevrait des Migs. Deux semaines plus tard, les Soviétiques emportèrent le marché; l'armée de l'air indienne reçut des Migs contre la manutention des Russes échangèrent plus tard pour du blé canadien par l'intermédiaire d'une société française."

Ce fut le Pakistan, voisin et ennemi de l'Inde, qui acheta finalement le Mirage...

L'histoire de l'accord franco-suisse pour la construction dans ce dernier pays d'avions français sous licence, mérite aussi d'être contée.

En 1958, les Suisses recherchaient un nouvel intercepteur. Comme d'habitude, le Mirage et le Starfighter se retrouvaient face à face. Certes, il y avait aussi en lice le Saab Draken suédois, le Fiat italien mais ces derniers savaient que la partie se jouerait sans eux. Au fur et à mesure des transactions, la Suisse fit savoir qu'elle était peu disposée,

tous comptes faits, à prendre pour fournisseur un constructeur du Marché commun. Membre de la zone européenne de libre échange, la Suisse aurait dû supporter des taxes excessives. C'est alors que le gouvernement français décida d'aider Dassault, en promettant au gouvernement de Berne d'alléger les droits de douanes sur les montres suisses et en ouvrant les frontières à une importante quantité de fromages. Grandeur et servitudes des affaires, qui montrent, s'il était encore besoin, que les affaires de Marcel Dassault et celles de l'Etat français sont étroitement liées.

Les épisodes entre les Anglo-Saxons et le Mirage ne manquent pas non plus d'un certain piment. Elles valurent au général de Gaulle de le renforcer dans l'idée que les Britanniques ne pouvaient se défaire de la tutelle américaine, lorsque Harold Wilson choisit le F.111 au détriment du Mirage. Spey qui aurait dû être construit en collaboration entre Paris et Londres. Il est vrai

Suite à la page 6

ÉTUDIEZ L'ANGLAIS AUX ÉTATS-UNIS

Écrivez à:

Program for International Students
St. Michael's College
Winooski, Vermont 05404 U.S.A.

Cours intensifs dans un milieu anglophone. Université catholique. Co-éducationnelle. Cours de 8 et 16 semaines ou plus, pendant toute l'année.



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Faculté des lettres

Année 1971-1972

MAÎTRISE EN TRADUCTION

La Faculté des lettres de l'Université de Montréal offre un programme d'études préparant à une Maîtrise en traduction.

CONDITIONS D'ADMISSION:

- être titulaire d'un premier grade universitaire de l'Université de Montréal (ou l'équivalent)
- posséder une bonne connaissance des langues française et anglaise

SCOLARITÉ:

- a) un minimum de 9 crédits pour le titulaire d'un baccalauréat en traduction (ou d'un grade équivalent)
- b) un minimum de 36 crédits pour le titulaire d'un premier grade universitaire autre que le baccalauréat en traduction

Un mémoire est exigé dans les deux cas.

DATE LIMITE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE D'ADMISSION
ACCOMPAGNÉE DES DOCUMENTS REQUIS:
15 août 1971

Pour obtenir les formulaires de demande d'admission et l'annuaire, prière de s'adresser à:

Secrétariat de la Faculté des lettres
Université de Montréal
Case postale 6128
Montréal 101

VOTRE CHEVELURE
CETTE MERVEILLEUSE PARURE

Chacun de nous n'ignore absolument pas qu'une chevelure saine et abondante procure à son propriétaire une "ASSURANCE DE SOT". Très souvent, notre regard s'arrête sur une chevelure exceptionnelle et, au fond de nous, "MOI", nous ressentons un léger sentiment d'envie. Il est évident que la chevelure joue un rôle plus qu'important dans l'attraction physique. Même un visage ingrat, surmonté et entouré d'une chevelure débordante de santé, attire et est un atout majeur dans les relations publiques.

Tout à l'opposé, une chevelure atrophiée, émenue, provoque au psychisme bien des désagréments. Il n'est pas rare de constater que les personnes atteintes laissent apparaître une nervosité intense dont les sources profondes sont alimentées par un complexe d'infériorité. Ces êtres se croient constamment observés par tous ceux qui les entourent et, très souvent, se persuadent que chacun des regards posés sur leur chevelure brille d'une lueur ironique. A l'observation, il est aisé de constater qu'ils sont mal à l'aise et que, par des gestes instinctifs vers la tête, essaient de cacher leur problème à des regards faussement inquisiteurs.

Cette attitude laisse percer tous les éléments d'une complexe inconscience. Il semblerait donc qu'une déficience importante de la chevelure crée chez la personne atteinte, un état d'infériorité. Les facultés de raisonnement dont elles sont certes dotées disparaissent, si à leurs yeux, diminuent leur propre valeur.

Oui, en effet, des mesures valables doivent être prises; beaucoup de personnes atteintes de problèmes capillaires, souffrent moralement de cet état. Lors de visites dans les bureaux de trichologues, beaucoup de drames mœurs se déroulent et très souvent éclatent en sanglots à l'exposé de leur cas. Ces peines apparaissant au grand jour ne sont que l'amas de refoulements des années antérieures. Devant son spécialiste, la personne complexée peut, sans fausse honte, faire part de ses inquiétudes qui sont parfois exagérées à l'extrême. Il est malaisé de détailler ces sentiments pénibles car seule la personne atteinte en ressent les effets néfastes. Pour des êtres ne souffrant pas d'affection capillaire, de calvitie, il peut sembler que nous exagérions un peu le domaine psychique, car réellement, froidement réfléchi, ces problèmes offrent rarement un danger pour la santé, l'intelligence. En ce qui concerne la personnalité, la question est bien différente, l'être atteint ne peut se résigner logiquement à la perte de la raison et lors de l'évolution de son cas, cherche reconfort et espoir dans des conseils, des produits standards, des shampoings commerciaux. Son état psychique ouvre toutes les portes aux suggestions valables ou faustistes. Chaque produit "MIRACLE" utilisé lui rend l'espoir jusqu'au moment où il constate que ce n'était qu'une vaine illusion. De mois en mois il espère et désespère alternativement et son trouble intérieur devient de plus en plus aigu.

Rendez-vous à notre CENTRE et demandez à nos spécialistes de vous expliquer



comment vous stabiliser vous-mêmes, dans l'intimité de votre foyer. Il vous donnera toutes les explications requises pour ce genre de traitement capillaire après étude de votre cas vous tiendra sous surveillance régulièrement.

*P.S. Nous avisons notre clientèle de la Province que l'étude capillaire initiale se fait exclusivement à notre bureau de Montréal le Centre Capillaire Pierre n'a pas de délégué parcourant la Province en son nom. Toute représentation utilisant le nom du Centre Capillaire Pierre s'avère frauduleuse.

par *RAYMOND*
TRICHOLOGUE

LD28A

Centre Capillaire Pierre
450 est, SHERBROOKE, angle Berri - Suite 390 - Tél. : 288-3823 - 288-7378 - 288-1424
Sortie de Métro Sherbrooke-Berri Mardi au vendredi - 10h. a.m. à 8h. p.m. - Le samedi, 10h. a.m. à 4h. p.m.

ÉDIFICE
PLACE
CANADIENNE

suites
de la première
page

APOLLO 15

nelles pour freiner et pivoter. Avant de s'arrêter, Worden demande à Scott d'inspecter à vue son compartiment à instruments qui est sur la face latérale du module de commandement et où une défaillance mineure d'un "palpeur" a été détectée. Le lem se met donc en travers pour effectuer son inspection.

Ensuite, la manoeuvre d'amarrage reprend. Le lem glisse à vue d'oeil, puis bouche l'écran. On voit très nettement derrière le hublot une tête. Un léger choc et, aussitôt, la voix d'un des astronautes: "Amarrage ferme".

Pendant leur séjour sur la lune, David Scott et James Irwin ont effectué trois sorties d'une durée totale de 18 heures 37 min 09 sec, parcouru en tout 28,1 kilomètres et ramassé 102, 915 kilos de roches lunaires (228,7 livres).

Jusqu'ici, la poignée de savants et chercheurs, les Archimède, Copernic ou Newton compris de la génération présente, eux, sont satisfaits. Déjà, ils ont appris pas mal de choses:

1- Les sommets des monts Apennins qui cumulent à 15,000 pieds sont pour la plupart ronds, donc érodés. Le phénomène d'érosion sur la Lune ne peut être par là celui sur terre. Il ne peut venir de l'atmosphère, des intempéries, puisqu'il n'y a pas d'air. Alors? Météorites, vent solaire, rayons cosmiques, variations excessives de température?

2- Le thermomètre électronique qui doit les renseigner sur le flux thermique interne a pu être placé par Scott, non sans mal, à une profondeur de six pieds environ, record lunaire. Ils en attendent des révélations significatives. Des carottes prélevées à une profondeur similaire seront aussi riches d'enseignements.

3- Un troisième mini-laboratoire a été laissé sur la Lune, permettant maintenant les recoupements par triangulation.

4- Les géologues sont ravis. Pour la première fois, ils auront un assortiment de spécimens tellement diversifiés qu'ils espèrent - après analyse sur terre - pouvoir reconstituer, en partie au moins, le processus de formation de l'astre et, peut-être de tout le système solaire.

5- Ils ont sursauté lorsque Irwin, sur la Lune, s'est écrié soudain: "Nous avons trouvé ce que nous venions chercher." Les savants attendent le spécimen pour confirmer qu'il s'agit de la roche cristalline, représentant la croûte lunaire, une formation datant de plus de quatre milliards d'années.

6- Pendant que Scott et Irwin palpaient littéralement la Lune, le troisième homme, Alfred Worden, l'auscultait minutieusement et méthodiquement à 70 milles d'altitude en tournant autour pendant 72 heures. Caméras, calculateurs, enregistreurs de toute sorte, perfectionnés, balayaient la surface lunaire à partir d'un compartiment dans la cabine-mère. Tous ces renseignements, juxtaposés à ceux recueillis par les lunateurs, doivent élargir les connaissances humaines.

En fait, tant dans le domaine scientifique que dans celui de l'exploration et du travail sur la Lune, Apollo 15 relève les expéditions précédentes au niveau artisanal.

Car non moins admirable - et humainement peut-être même plus - a été le spectacle de l'organisation de la vie et du travail des deux hommes qui évoluaient sur l'écran avec une apparence aisée pleine d'allégresse, due autant à leur enthousiasme qu'à la très faible gravité lunaire, (1/6 de la Terre), qui les fait flotter à chaque pas comme de grosses balthazars extra-légères.

WILLIAM ROGERS

Par un artifice de procédure qui tendrait à refuser l'exclusion de la Chine nationaliste, à moins qu'une majorité des deux-tiers se prononce en faveur de cette exclusion, les États-Unis paraissent vouloir accorder à l'Assemblée générale des pouvoirs nouveaux, estimant les experts. En effet, si l'Assemblée devait se prononcer sur ce problème, elle serait amenée à entériner le con-

cept des deux Chines et se substituerait donc au Conseil de sécurité pour l'admission de la seconde Chine.

En fait, estime-t-on il semble que la décision du gouvernement des États-Unis soit destinée à ménager simplement Tchang Kai-shek, car si la Chine nationaliste devait être maintenue à l'ONU, il y a de fortes chances pour que la Chine communiste refuse de siéger et surtout d'accueillir le président Nixon chez elle, ce qui compromettrait des mois de laborieuses et patientes négociations qui ont conduit au récent rapprochement sino-américain.

En tout état de cause, on note avec grand intérêt, dans les milieux de l'ONU, l'affirmation de M. Rogers selon laquelle "la question sera en dernière analyse décidée par les 127 membres des Nations unies". Ainsi, les États-Unis renonceraient à la campagne qu'ils mènent depuis plus de 20 ans pour faire obstacle à l'entrée de la Chine populaire, et se rangeront à l'avis de la majorité, non seulement pour son admission, qu'ils appuient aujourd'hui, mais en ce qui concerne le sort de Formose.

Plus encore, M. Rogers paraît signifier clairement au gouvernement de Taipei que s'il veut user de sa position privilégiée au Conseil de sécurité - c'est-à-dire le veto d'un membre permanent - pour empêcher la Chine populaire de prendre son siège au Conseil, les États-Unis, pour leur part, "sont disposés à accepter une solution sur la base d'une décision des membres des Nations unies", c'est-à-dire n'auront pas recours, eux, à leur droit de veto.

La réponse américaine n'éclaircit pas toutes les questions qui se posent et permet encore des manoeuvres complexes entre Washington, Taipei, Tokio et peut-être Pékin. Mais l'impression générale à l'ONU, dans le cadre de la visite projetée du président Nixon en Chine, est que, en préconisant une nouvelle fois une politique des deux Chines, l'administration Nixon n'offre pas un "tout ou rien" et que, selon la fameuse expression de George Orwell, la Chine populaire du président Mao Tsé-toung risque de se montrer "plus égale" que l'autre.

LES RESSOURCES

M. Gallant, qui n'a pas encore été annoncée officiellement, aura sans doute pour effet de renforcer l'organisme fondé récemment après la réunion des parlementaires des Maritimes.

Le premier ministre a passé trois heures à la forteresse de Louisbourg, lieu historique reconstitué au coût de \$12 millions. Des chiffres de beaucoup supérieurs sont toutefois mentionnés fréquemment en cours, dont la construction de la maison de Bigo. Et de surcroît, un groupe d'étudiants néo-écossais en archéologie s'affairent sur les lieux. Il y a d'autre part quatre archéologues permanents, dont deux Canadiens anglais et deux Britanniques.

Au cours de la visite, M. Jean Palardy, expert de Montréal, à qui l'on a confié plusieurs travaux de recherche, a donné l'accolade à M. Trudeau et il a baisé la main de sa femme. C'est le curateur des lieux, M. John Lund, qui a guidé M. Trudeau dans la visite des appartements des anciens gouverneurs français et jusque dans le clocher de la chapelle. M. Trudeau a dit que la reconstitution de Louisbourg était nécessaire pour les Canadiens qui, jusqu'à maintenant, ont trop étudié l'histoire en fonction des pays étrangers. Louisbourg, a-t-il conclu, est un lien avec le passé qui a une grande importance.

M. Palardy, de son côté, a dit regretter, en aparté, que des reconstitutions comme celle de Louisbourg n'avaient pas été réalisées par le gouvernement du Québec. M. Palardy a ajouté qu'il avait déjà offert ses services au Québec mais que ceux-ci avaient été rejetés sous prétexte d'un manque d'argent.

L'expert Palardy a dit qu'il se rendra en France bientôt pour faire des recherches sur les ponts-levis et pour faire l'acquisition d'un nouvel aménagement en rapport avec la reconstruction de Louisbourg.

Il a dit également qu'il allait entreprendre de meubler le musée militaire de l'île Sainte-Hélène à Montréal et il s'est dit scandalisé par les sommes énormes que le maire Drapeau et le gouvernement du Québec dépensent pour l'aménagement éphémère des pavillons de l'Expo. Il voudrait mieux, selon M. Palardy, de reconstituer des lieux historiques permanents au Québec. Les guides de la forteresse de Louisbourg affirment que le musée attire un millier de visiteurs pendant les plus beaux jours de la saison de mai à octobre.

En décision de reconstruire Louisbourg

avait été prise par le premier ministre Diefenbaker, à la fin de son dernier mandat, qui voulait donner du travail aux citoyens de la Nouvelle-Écosse affectés par la fermeture des mines de charbon. La forteresse, qui comptait jusqu'à dix mille citoyens sous le régime français, est maintenant située près du village qui porte toujours le nom de Louisbourg, et qui est habité par quelque 3,000 citoyens d'origine écossaise. M. Trudeau a quitté Louisbourg à 14h30 à bord du garde-côte Sir William Alexander à destination de Saint-Pierre-et-Miquelon où il devait accoster ce matin.

TRUDEAU

to, il sera question, au cours de l'entretien entre les deux hommes, de la possibilité d'une visite au Canada du vieux chef d'Etat yougoslave.

M. et Mme Trudeau effectuent présentement une tournée dans l'Est du pays. Ils seront de retour dimanche prochain pour repartir aussitôt en vacances.

Plus tôt, hier, le hebdomadaire yougoslave avait annoncé cette visite du premier ministre canadien.

La revue "Ekonomika Politika" indiquait que M. Trudeau visitera la Yougoslavie le 14 août, à l'occasion d'une croisière dans la Méditerranée.

Rappelons que le maréchal Tito doit se rendre en visite officielle aux États-Unis au mois d'octobre prochain.

LE GOUVERNEMENT

leur au pair si les revenus des débentures n'ont pas été puisés dans les fonds du projet au 15 juin 1972; et comme le projet ne sera pas réalisé, on ne payera rien, au 16 juin 1972, à même les fonds du projet.

M. Blakeney assure que si la compagnie ne rencontre pas ses obligations au sujet de cette émission, la province fera honneur à sa garantie.

Mais, dit-il, avant la période légale de rachat, la province est disposée à acheter ses débentures à un prix qui ne sera pas inférieur à la valeur au pair.

En plus de ce financement au Canada, la compagnie Athabasca a entrepris des démarches aux États-Unis pour placer \$72 millions en billets promissaires. La province devait les garantir pourvu que les conditions lui paraissent satisfaisantes.

M. Blakeney a déclaré que cela ne s'est pas encore réalisé.

Après en avoir étudié tous les aspects, dit-il, nous avons conclu qu'il n'est pas dans l'intérêt public de réaliser ce projet d'usine de pâte et papier aux conditions premières, et à toute condition discutée avec Parsons and Whitmore.

Projet mal conçu, ajoute-t-il, puisque la province prenait tous les risques et que, s'il y avait échec, la province perdait \$149 millions.

Le gouvernement libéral avait garanti un emprunt de \$107 millions et 75 pour cent des frais de premier établissement; il avait promis de payer \$7,2 millions pour 30 pour cent des actions de Athabasca Forest Industries Co.

UN NOUVEAU

Suite de la page 3

Dans cette optique, les universités devraient limiter à un minimum les informations exigées du candidat au moment de la demande d'admission. Une fois le candidat admis, il pourrait cependant avoir à donner des renseignements complémentaires au moment de son inscription définitive (pour des fins de statistiques, par exemple). Pourquoi exiger, au moment de l'inscription, une photo, la religion professée ou la profession des parents, par exemple?

En vue de faciliter la compilation électronique de toutes ces données, le conseil des universités a aussi recommandé qu'il y ait une formule d'admission unique pour toutes les universités et que la gestion de l'admission soit centralisée à l'intérieur de chaque université.

L'université devrait aussi reconnaître sa responsabilité sociale à l'égard des candidats, soutient le Conseil. Elle devrait étudier avec chaque étudiant refusé à un programme donné la possibilité pour lui de s'inscrire plutôt à un programme voisin plus adapté à ses besoins ou à ses capacités. Un système flexible de modules comme celui de l'université du Québec se prête particulièrement bien à une telle opération, fait remarquer le rapport.

Enfin, le conseil des universités préconise une politique suffisamment souple pour pouvoir accueillir les adultes qui n'ont pas passé par le cep mais qui ont une expérience du milieu du travail suffisante pour leur permettre de suivre des cours de niveau universitaire avec profit et succès.

La procédure devrait aussi être suffisamment souple pour pouvoir accueillir l'étudiant qui a pris l'option professionnelle au cep. Préparant théoriquement au marché du travail, cette option n'ouvre pas normalement la porte des facultés universitaires.

LE N.-B. DOIT

Suite de la page 3

"du côté économique, il y a beaucoup plus d'avantages que de désavantages dans un tel fusionnement". Du point de vue des francophones, il admet par contre que "le bilinguisme au sein de la nouvelle cité pose un problème" car "jusqu'à date, la majorité anglophone s'est très peu préoccupée du bilinguisme sauf pour le combattre".

En définitive toutefois, l'éditorialiste conclut: "Quel est l'enjeu? Tout à gagner et presque rien à perdre, si le gouvernement provincial est prêt à faire respecter la Loi sur les langues officielles au niveau municipal". M. Boure reproche cependant au commissaire Goldenberg de n'avoir pas jugé bon de consacrer des recommandations spécifiques au bilinguisme dans la future cité agrandie. Il doute que l'intégration des fonctionnaires suffisent à assurer le bilinguisme. Il doute également que le mode de représentation prévu permette d'écrire un tiers de représentants francophones.

Quant au maire de Dieppe, M. Bill Malenfant, il s'oppose toujours à la fusion et réclame un référendum. "Je sais", a-t-il dit, "que partout où M. Goldenberg passe, il recommande la fusionnement". Mais la population, ajoute-t-il, devrait avoir aussi son mot à dire.

Fonds d'aide pour les mineurs victimes des radiations à T.-N.

par Gisèle Tremblay

Le gouvernement de Terre-Neuve et la compagnie Newfoundland Fluorspar Ltd., filiale de l'ALCAN qui exploite un gisement de spath fluor à St-Lawrence (Terre-Neuve), ont annoncé qu'ils participeraient à parts égales à la constitution d'un fonds de secours à l'intention des anciens mineurs victimes des radiations, et de leurs dépendants.

Cette mesure résoud ainsi l'un des deux problèmes majeurs à l'origine du long conflit qui oppose la compagnie aux 300 mineurs de St-Lawrence, en grève depuis le 19 avril dernier.

Selon un responsable du syndicat (CSN), M. Pete Curtis, le premier ministre de Terre-Neuve, M. Joe Smallwood, s'est rendu à St-Lawrence avec des représentants de l'ALCAN vendredi dernier et y a annoncé que les deux parties consacraient chacune \$50,000 par année pendant dix ans à l'alimentation de ce fonds de secours.

Un porte-parole de l'ALCAN à Montréal a confirmé hier qu'une entente bilatérale existait quant à une participation commune au fonds de secours, mais il n'était pas en mesure d'en préciser alors les modalités.

M. Curtis a indiqué de son côté qu'il faudra de quatre à six semaines avant que le fonds de secours ne soit mis en oeuvre et que le syndicat tient à déléguer un ou des représentants au comité mixte chargé de l'administrer.

Sur les salaires, le second point en litige, les négociations sont au point mort. D'après un communiqué patronal publié le six mai, la compagnie offrait une augmentation globale de \$1,01 l'heure répartie sur trois ans. Le syndicat s'en tient à un contrat de deux ans. Le

salairé horaire moyen est présentement de \$2,50, révèle le syndicat. Il semble qu'on n'ait négocié qu'une fois depuis, et vainement.

L'indemnisation des victimes de la mine Director à St-Lawrence marquerait le dénouement d'un drame qui dure depuis près de vingt ans.

De nombreux ouvriers employés aux mines de spath fluor avant 1960 ont été exposés à des émanations de radium et ont contracté le cancer des poumons, la silicose ou la silico-tuberculose.

Dans un article publié le 10 avril dernier, un journaliste du Evening Telegram M. Vick Collins, affirmait qu'au 31 décembre 1968, le cancer des poumons à lui seul avait causé 52 mortalités connues parmi les mineurs. Il y a eu d'autres victimes, écrivait-il, sans compter les handicapés qui réclament vainement des compensations au ministère provincial du travail.

Il y a quelques années, le gouvernement de Terre-Neuve instituait à ce sujet une commission royale d'enquête. Dans son rapport remis en 1969, cette commission recommandait l'indemnisation des victimes et de leurs dépendants et la constitution d'un fonds spécial à cette fin.

Dans un mémoire de 50,000 mots soumis aux enquêteurs, la Newfoundland Fluorspar Ltd., proposait elle-même la création du fonds de secours et acceptait à l'avance d'y participer.

La compagnie suggérait également que la loi terre-neuvienne des accidents de travail soit modifiée de façon à inclure le cancer des poumons dans la liste de maladies industrielles indemnissables, quel que soit le moment où le mal se déclare.

Dans l'introduction de ce mémoire, le directeur de l'entreprise, M. J. W. Cameron, fait en effet remarquer le caractère insidieux de la maladie qui met plusieurs années à apparaître.

La compagnie rappelle également la chronologie des événements. C'est en 1956 qu'elle entreprenait des études pour déterminer le taux de radio-activité dans ses mines de spath fluor. A partir de 1960, des systèmes de ventilation et diverses autres mesures de sécurité ont abaissé ce taux bien en-deçà du seuil dangereux.

Le mémoire détaille aussi les mesures prises par la compagnie pour venir en aide aux mineurs malades: services médicaux gratuits, contributions à une caisse de retraite, à un plan d'assurance-vie, à un régime de sécurité social et à l'indemnisation des accidents.

Mais les retombées des années cinquante ont déjà amené dans la population de St-Lawrence une proportion anormalement élevée de veuves d'orphelins et d'ouvriers frappés d'incapacité. Le fonds de secours aux victimes et à leurs dépendants, réclamé depuis longtemps, deviendrait en fin de compte une réalité.

La seule question qui demeure, c'est la participation éventuelle des autorités fédérales. Dans une déclaration officielle, le ministre du travail de Terre-Neuve, M. Stephen A. Neary, citait le 25 mars dernier le gouvernement fédéral parmi ceux qui, ayant retiré les plus grands bénéfices de l'exploitation minière, devaient assumer une part de l'indemnisation due aux victimes.

Le conflit de Brantford

Des surplus US en guise de pansements

BRANTFORD, Ont. — Le Syndicat canadien des ouvriers du textile et des produits chimiques accuse l'American Hospital Supply Corporation d'avoir remplacé la production de pansements à son usine de Brantford par le traitement de surplus de l'armée américaine, dont une partie remonterait à la dernière guerre mondiale.

Le syndicat représente les 250 employés de Texpack Ltd., à Brantford, compagnie canadienne qui est devenue il y a cinq ans une filiale de Pharmaseal Ltd., branche du réseau American Hospital Supply.

Le secrétaire-trésorier du syndicat, Mme Madeleine Parent, précise dans un communiqué que des pansements de l'armée américaine, "Carlisle Model", ont été reçus à l'usine de Brantford où les employés ont dû les nettoyer et les

empaquer sous la marque "Safecon", avec l'inscription: "Fait au Canada par Safety Supply Company".

Selon Mme Parent, tout indique que les meilleurs produits canadiens de ce secteur industriel disparaissent au profit d'importations de qualité douteuse et que l'usine ontarienne sera réduite au rang d'entrepôt et de centre de distribution.

Et ce recul, affirme-t-elle, s'effectue aux dépens du contribuable canadien. D'une part, en effet, Texpack Ltd. avait reçu, peu avant son rachat, des subventions gouvernementales pour financer ses projets d'expansion. D'autre part, la croissance rapide de l'entreprise est due pour une bonne part au nouveau marché qu'ont ouvert les différents programmes pu-

blés d'assurance-maladie.

Le syndicat réplique qu'il tiendra s'il le faut jusqu'à la chute des neiges.

Le conflit de travail porte principalement sur les salaires, les vacances et les bénéfices sociaux. La compagnie a offert deux augmentations de 10 cents l'heure pour deux ans, alors que le syndicat réclame 35 et 30 cents. La plupart des employés (75%) sont des femmes et leur salaire moyen actuel est de \$1,93 l'heure.

Le syndicat exige en outre que la compagnie cesse de retenir illégalement les chèques de vacances et les distribue aux employés.

Il n'y a plus de négociation depuis le début de la grève.

LE MIRAGE

Suite de la page 5

que le principal vendeur du ministère U.S. de la Défense de l'époque, Henry Kuss, s'était empressé de faire savoir que le gouvernement de sa Majesté perdrait un marché de cent cinquante millions de dollars représentant la construction dans des chantiers britanniques, de navires destinés à la marine américaine, s'il choisissait le Mirage français.

Avec les États-Unis, Dassault a abandonné la prospection militaire laissant à ses avions civils comme le "Mirage 20", le soin de s'octroyer une part non négligeable du marché américain dans le secteur plein de débouchés des avions d'affaires.

Dans ce livre de 235 pages, Jack Gee relate l'histoire des relations franco-américaines trop connues pour que nous devions y revenir. En revanche l'affaire orangeuse des "Vedettes de Cherbourg" y est contée avec force détails et de précisions. Ainsi apprend-on que le principal instigateur de l'enlèvement des bateaux, l'ancien chef de la mission israélienne militaire à Paris, l'amiral Mordechai Limon, s'occupe désormais à Tel-Aviv des intérêts de la famille Rothschild (Club méditerranée, investissements immobiliers, etc.).

Lorsque l'on connaît les liens qui unissent Pompidou à la célèbre famille, cela ne manque pas de surprendre...

Complicité entre Tel-Aviv et Paris

Ainsi, apprend-on également que plusieurs ministres français étaient au courant de ce qui se tramait à Cherbourg quelques jours avant le départ vers Haïfa. La recherche véritable des responsabilités, à ce niveau, aurait à coup sûr signifié la démission des ministres les plus importants.

Mais au-delà des divergences officielles, une complicité très étroite s'est établie entre Tel-Aviv et Paris. Trop de Français hauts places, d'origine israélienne ou non, possèdent d'importants intérêts en Israël et savent que l'avion Mirage demeure le symbole de la survie de ce petit pays.

Le Quai d'Orsay n'a pas encore réagi à la publication de ces révélations qui relèvent plus du contexte diplomatique que commercial. D'aucuns pensent qu'il ne le fera pas, pour ne pas créer d'incidents,

en raison de la citoyenneté britannique de l'auteur. En revanche, Marcel Dassault n'a pas du tout apprécié ces "indiscrétions". La petite histoire de ce que l'on appelle "l'affaire Gee-Dassault" vaut son pesant d'or.

Lorsqu'il mit fin à la dernière ligne de son ouvrage, Jack Gee proposa au quotidien "L'Aurore" une pré-publication. Mais il ne savait pas que

le rédacteur en chef de ce journal, Roland Faure, était un ami de la famille Dassault à laquelle il sollicita "l'imprimatur" aussitôt refusée.

Gee fut alors l'objet de pressions de la part de la société Dassault. Le général Guillaud de Bénouville, confident du constructeur, fit le voyage Genève-Londres à bord de son "Mystère" personnel unique-

ment pour tenter de convaincre le journaliste anglais de ne pas publier son livre, moyennant un substantiel dédommagement. Rien n'y fit cependant, et le livre sortit comme prévu, amputé seulement de quelques pages se rapportant à l'espionnage industriel et à l'enlèvement de Madame Dassault. Selon ses proches, en effet, le vieil homme aurait été traumatisé par l'enlèvement de son épouse il y a cinq ans et vivrait toujours dans l'obsession que son épouse Madeleine sera de nouveau kidnappée. Cela aussi c'est la petite histoire du Mirage, "l'arme secrète" incontrôlable de la politique étrangère française.

(1) — Le Mirage "arme secrète" de la politique française. Editions Albin Michel. Paris.

Oubliez VOTRE DENTIER

Aucun risque d'être gêné par votre dentier si vous utilisez la poudre adhésive FASTETH. Non acide, FASTETH fait tenir les dentiers plus longtemps, facilite la mastication. Avec FASTETH, ni goût ni sensation désagréables. Pour votre santé, votre dentier doit tenir fermement en place. Voyez votre dentiste régulièrement. Utilisez FASTETH.

La Couronne n'est pas prête

Le procès de Roger Tétreault est remis au 11 janvier

Le journaliste montréalais Roger Tétreault a vu hier matin, son procès reporté au 11 janvier prochain à la suite des représentations faites par le procureur de la couronne.

M. Tétreault comparait devant le juge René Drouin de la Cour provinciale du district de Montréal pour répondre à une accusation d'avoir mené une enquête sans avoir obtenu au préalable un permis du procureur général. L'accusation est portée en vertu de la Loi des agences d'investigation ou de sécurité.

Le procès a été reporté au mois de janvier 1972 parce que la couronne, représentée par Me Yves Tardif, n'était pas prête à procéder.

Pour sa part, l'avocat de la défense, Me Paul G. Unterberg, a demandé que l'on procède immédiatement. Selon ses représentations, plusieurs journalistes sont intéressés à savoir s'ils doivent obtenir un permis pour effectuer les enquêtes qui sont requises par leur métier.

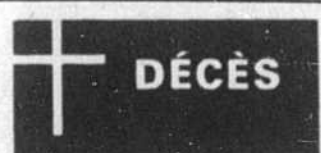
La couronne a cependant insisté pour que soit reporté le procès.

D'autre part, M. Tétreault devra fournir d'ici 12h00 aujourd'hui un cautionnement de \$50,000 garanti de sa présence lors de son procès. Me Tardif

a exigé un cautionnement parce que le journaliste refusait de lui donner son adresse. Le refus de celui-ci était motivé par le fait qu'il a déjà subi trois perquisitions policières relativement à l'enquête sur les agences de collection qu'il a mené durant plus d'un an.

C'est d'ailleurs cette enquête que M. Tétreault mène depuis juin 1969 sur les méthodes employées par les agences de collection qui est à l'origine de la plainte qui est portée contre lui. Cette enquête avait donné lieu, en avril dernier, à la publication d'un reportage dans l'hebdomadaire Québec-Press, dans lequel Roger Tétreault faisait largement état des techniques d'intimidation qu'utiliseraient les agences de collection pour amener les consommateurs à payer leurs dettes.

Pour mener à bien leurs recherches, M. Tétreault et ses collaborateurs s'étaient même faits embaucher par des agences de collection de Montréal et de Québec dont la Financial Collection Agency. Les renseignements recueillis leur avaient permis par la suite de présenter un dossier fort percutant sur la situation qui existe dans ce secteur "commercial".



Décès du Frère Gérard Nadeau (F. Augustin-Gérard), F.I.C.

GOSSELIN Jacqueline à Montréal, le 1er août 1971 à l'âge de 51 ans, est décédée Mme Gérard Gosselin, née Jacqueline Gosselin. Les funérailles auront lieu mercredi le 4 août. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgeois Limitée No 4505 rue Notre-Dame ouest à 10 heures 45, pour se rendre à l'église St-Zotique, où le service sera célébré à 11 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL SERVICE D'ÉDUCATION PERMANENTE

TRIMESTRE D'AUTOMNE 1971

PROGRAMMES DE CERTIFICATS Chacun de ces programmes comprend trente (30) crédits et est couronné par un certificat de l'Université de Montréal.

• GESTION D'HÔPITAL • CYTOTECHNOLOGIE • NURSING COMMUNAUTAIRE • LOISIR • PUBLICITÉ • RECHERCHE OPÉRATIONNELLE • RELATIONS INDUSTRIELLES • RELATIONS PUBLIQUES • TRADUCTION

BACCALAURÉAT ES SCIENCES Regroupement approuvé de trois (3) certificats.

Date limite d'admission: 16 août 1971

Annuaire sur demande au: Service d'éducation permanente 3333 Chemin de la Reine-Marie Tél.: 343-6090 (jour). 343-6092 (soir).

informations

Réunissant les dirigeants de sept partis

Un sommet communiste condamne la terreur et l'arbitraire au Soudan

MOSCOU (AFP) — Les dirigeants de sept partis communistes ou ouvriers des pays socialistes d'Europe et de la Mongolie se sont rencontrés hier en Crimée où ils ont procédé à un large tour d'horizon sur les principaux problèmes internationaux, annonce un communiqué de l'agence Tass qui précise que les participants ont exprimé "leur profonde inquiétude devant la cruauté de la terreur qui s'est abattue sur le PC du Soudan" et ont "résolument condamné l'arbitraire des autorités soudanaises".

Selon le communiqué, MM. Leonide Brejnev, secrétaire général du PC de l'URSS, Nicolas Podgorny, chef d'Etat soviétique et Pierre Chelest, chef du PC d'Ukraine, ont eu une "rencontre amicale" avec MM. Todor Jivkov, Janos Kadar, Erich Honecker, Urmagaine Tsenbal, Edouard Gierek et Gustav Husak, chefs des partis communistes et ouvriers respectivement de Bulgarie, Hongrie, RDA, Mongolie extérieure, Pologne et Tchécoslovaquie.

Il ressort du communiqué que seul parmi les chefs des partis communistes des démocraties populaires d'Europe M. Nicolae Ceausescu, a été absent de la réunion.

Les participants ont souligné que "le programme de paix proposé par le 24ème congrès du PC de l'URSS est appelé à jouer un rôle essentiel dans une véritable détente internationale garantissant la paix et la sécurité des peuples", indique l'agence Tass.

Une grande attention a été consacrée à la situation en Europe, ajoute l'agence. Les participants à la réunion ont exprimé "la conviction que les intérêts vi-

taux des peuples européens exigent des démarches actives de la part de tous les Etats européens afin d'aboutir à une détente". La réunion d'une conférence sur la sécurité, la ratification des traités conclus par l'Allemagne de l'Ouest avec l'URSS et la Pologne, le règlement du problème de Berlin-Ouest, la reconnaissance de la non-validité des accords de Munich, ainsi que la réduction des armements et des forces armées, peuvent et doivent devenir des jalons importants sur la voie d'une paix solide en Europe.

Les participants ont constaté "l'unité complète de leurs vues quant au

Soudan

L'épuration se poursuit

KHARTOUM (AFP) — Quatre colonels, un commandant et deux lieutenants ont été condamnés dimanche à diverses peines de prison par les cours martiales siégeant au Soudan qui poursuivent l'épuration de l'armée après l'échec du coup d'Etat du 19 juillet.

D'autre part, le ministre des transports et communications, M. Sid Ahmed El-Jack, a été assigné à résidence en attendant la fin de l'enquête sur le coup d'Etat. Son nom figurait sur la liste du gouvernement préparée par le secrétaire général du parti communiste soudanais, Mohamed Mahjoub, pendu la semaine dernière. Un autre ministre du gouvernement Nimeiri qui figurait

soutien de la juste lutte des peuples arabes pour le rétablissement de la paix au Proche-Orient et pour la liquidation des séquelles de l'agression israélienne".

Les dirigeants communistes ont exprimé leur "profonde inquiétude au sujet de la cruauté de la terreur qui s'est abattue sur le parti communiste et sur les autres organisations démocratiques du Soudan" et ils ont "résolument condamné l'arbitraire et l'illégalité des actes des autorités soudanaises, utilisés par les forces de l'impérialisme et de la réaction contre les intérêts du peuple soudanais".

sur cette liste, M. Murtada Ahmed Ibrahim, ministre de l'irrigation et de l'hydroélectricité, a été prié de regagner le Soudan. Il se trouve depuis quelques semaines en vacances en Autriche et était absent du pays lors du coup d'Etat. M. Ibrahim est un ancien membre du parti communiste rallié au régime du général Nimeiri. Le troisième ministre dont le nom figurait dans la liste de gouvernement préparée par le parti communiste, Joseph Garang, ministre des affaires du sud, a été condamné à mort et pendu la semaine dernière.

Cent trente-cinq personnes qui avaient été arrêtées après la reprise du pouvoir par le régime Nimeiri ont été relâchées, aucune inculpation n'ayant été retenue à leur encontre, a annoncé hier la presse de Khartoum. Le nombre des personnes encore détenues s'élève à 430, toujours selon la presse soudanaise.

Les autorités soudanaises auraient l'intention d'organiser le mois prochain un plébiscite pour l'élection du président de la république, apprend-on par ailleurs de source généralement bien informée. Le candidat unique à la magistrature suprême serait le général Nimeiri.

D'autre part au Caire, la radio égyptienne a interrompu hier soir ses émissions pour annoncer que le président Sadate a ordonné l'ouverture d'une enquête immédiate sur les informations selon lesquelles le conseil exécutif de l'union générale des ouvriers égyptiens avait dénoncé l'attitude du gouvernement soudanais.

La RAU soutient complètement la révolution soudanaise du 25 mai (gouvernement du général Nimeiri) et refuse toute ingérence extérieure dans les affaires du Soudan, précise la radio égyptienne.

Chili

La démocratie chrétienne divisée

SANTIAGO du Chili (d'après l'AFP) — Une grave crise divise le parti démocrate-chrétien chilien, à la veille de son congrès général ordinaire, qui se réunira à la fin du mois.

Sept députés et 40 dirigeants des organes de base du parti ont donné leur démission en fin de semaine parce qu'ils estiment que la formation de l'ancien président de la république, M. Eduardo Frei, "a renoncé à sa politique chrétienne de gauche".

Nixon: hommage au clown

WASHINGTON (AFP) — Le président Nixon a proclamé hier la période du 1er au 7 août "semaine nationale du clown", conformément à une résolution parlementaire en date du 8 octobre 1970.

Rendant hommage à l'activité humanitaire des clowns dans la société, M. Nixon affirme, dans sa proclamation: "quiconque a entendu le rire d'un enfant ou vu s'illuminer le visage d'un vieil homme solitaire, sait distinguer dans ces brefs instants, des mystères plus profonds que l'amour (...). Nous avons tous une dette de reconnaissance envers ceux qui nous apportent ces instants de paisible splendeur, qui effacent la maladie et la douleur sous la joie (...). Aujourd'hui, comme toujours, les clowns et l'esprit qu'ils représentent sont aussi indispensables à l'humanité que les bâtisseurs, les cultivateurs et les gouvernants...".

Par la séquestration

LA PAZ (AFP) — Vingt-cinq Américains membres d'une mission méthodiste et quatre fonctionnaires latino-américains de la Banque inter-américaine de Développement, qui étaient séquestrés par des agriculteurs boliviens depuis samedi, ont été libérés hier.

ges entre les deux pays ont atteint en 1970 le chiffre de cinq milliards de pesetas (\$80 millions) et sont en déficit au bénéfice de l'Espagne d'environ 100 millions de pesetas (\$1.6 million).

internationales

\$35 millions pour la propagande

WASHINGTON (AFP) — Le Sénat américain a adopté hier un crédit intérimaire de 35 millions de dollars destiné à financer pour l'année en cours les opérations de "Radio Free Europe" et "Radio Liberty" qui émettent d'Allemagne occidentale des programmes destinés aux pays de l'Est. Ce crédit doit maintenant être voté par la Chambre des représentants.

La commission des affaires étrangères du Sénat en approuvant ce crédit le mois dernier avait clairement indiqué qu'il s'agissait d'une mesure provisoire en attendant de déterminer si ces deux stations émettrices étaient réellement nécessaires en tant que complément de "La voix de l'Amérique". Au début de l'année on avait appris que les deux stations de radio en cause, en principe relevant de l'industrie privée, étaient en réalité presque totalement financées par la CIA.

Le jeu pré-électoral au Vietnam

La candidature de Ky dépend du bon vouloir de Thieu

SAIGON (AFP) — Le sort de la candidature du vice-président Nguyen Cao Ky aux élections du trois octobre ne dépend plus désormais que de la bonne volonté du président Thieu.

Une trentaine de conseillers ont envoyé une lettre au président Nguyen Van Thieu lui demandant de libérer leurs signatures en faveur du vice-président Nguyen Cao Ky, apprend-on au bureau de la vice-présidence.

Le général Ky a besoin de cent signatures de conseillers pour présenter sa candidature aux élections présidentielles. Il dispose actuellement de 83 signatures légalisées les dix-sept autres ayant déjà été données au président Thieu.

Dans cette lettre les conseillers ont affirmé avoir signé sous pression et ont déclaré ne pouvoir concevoir que le président Thieu ait voulu obtenir 430 signatures (sur un total de 554) pour les "mettre dans le tiroir et empêcher d'autres candidats de se présenter". La date de clôture du dépôt des signatures est fixée à demain. Dans les milieux proches de la vice-présidence, on

Johannesbourg

Procès pour subversion au doyen anglican

PRETORIA (AFP) — Le procès du révérend Aubie French Beytagh, doyen anglican de Johannesburg, accusé de subversion, s'est ouvert hier matin devant la cour suprême de Pretoria.

Le prélat, qui plaide non coupable, a reconnu avoir manipulé des fonds remis par l'organisation britannique "Defence Aid Organisation" pour "atténuer le sort des prisonniers politiques et parfois pour payer les frais de leurs procès". Selon l'acte d'accusation, 130 personnes, désignées comme des "co-conspirateurs", ont bénéficié de l'aide du révérend French Beytagh.

Il est également accusé d'avoir collecté des fonds pour subvertir la campagne de guérilla "Frelimo" contre l'armée portugaise au Mozambique.

Le doyen anglican risque une peine allant de cinq ans de prison à la peine capitale. Toutefois, il est peu vrai-

"Comme en pays conquis"

Les Saïgonnais soulèvent l'indignation des Khmères

PHNOM PENH (AFP) — Le comportement des troupes sud-vietnamiennes engagées dans diverses opérations au Cambodge suscite de violents commentaires dans la presse d'expression khmère. En fait, tout autre événement est éclipsé dans ces journaux par la relation et la critique des exactions pré-tées aux soldats "alliés", notamment dans les provinces limitrophes du Delta, à Prey Veng et Svay Rieng.

Une indication de la détérioration de la situation entre troupes sud-vietnamiennes et population khmère est donnée par les voyages répétés, effectués depuis quelques jours dans ces régions par le général In Tam, second vice-président du conseil. Le général se montre extrêmement inquiet devant l'attitude brutale des soldats sud-vietnamiens et le nombre sans cesse croissant de villageois qui quittent précipitamment leurs villages pour éviter les ratis-sages. De nombreuses familles sont

arrivées depuis une semaine dans les localités situées sur la route numéro un, limite nord de l'opération, notamment à Kompong Trabek.

Le correspondant de l'AFP qui s'est rendu la semaine dernière par la route Un jusqu'à Svay Rieng avait entendu plusieurs officiers supérieurs khmères se plaindre de l'attitude de certaines unités sud-vietnamiennes, opérant comme si elles étaient "en pays conquis". Certains semblaient être plus préoccupés momentanément par le comportement de leurs "alliés" que par les attaques de l'adversaire. Pour éviter que, comme l'an dernier, leurs récoltes soient pillées par les Sud-Vietnamiens — ou ce qu'il en restait après les prélèvements déjà effectués par les Nord-Vietnamiens-Vietcong — les villageois avaient mis leurs récoltes sous la protection des bonzes dans des pagodes.

Des soldats sud-vietnamiens, avait précisé un officier khmer, sont donc allés chercher le riz là où il se trouvait, c'est-à-dire dans les temples.

De pareils faits avaient tout récemment conduit le gouvernement de Phnom-Penh à publier officiellement une "liste des exactions commises en mars dernier par les troupes sud-vietnamiennes au Cambodge": tout y était, arrestations, destructions de villages, vols et viols. Une protestation énergique avait été transmise au gouvernement de Saigon demandant des sanctions qui n'ont jamais été révélées.

Il semble bien qu'en ce domaine les rapports entre les deux armées, soient arrivés à un point crucial et, alors que l'opinion publique s'indigne de plus en plus ouvertement à Phnom-Penh, on s'at-

Il est toutefois difficile d'entrevoir une solution à ce problème tant que l'armée khmère ne sera pas en mesure de mener seule l'ensemble des opérations contre l'ennemi" sur son territoire et que les Sud-Vietnamiens franchiront la frontière selon leur bon gré pour tenter de détruire les sanctuaires et les forces nord-vietnamiennes-vietcong qui les menacent directement à partir du Cambodge.

Le Duc Tho quitte Pékin pour Hanoi

PEKIN (AFP) — M. Le Duc Tho, membre du bureau politique du comité central du parti nord-vietnamien des travailleurs et conseiller spécial du ministre Xuan Thuy, chef de la délégation du gouvernement du Nord-Vietnam, à la conférence de Paris, a quitté hier Pékin par avion, à destination de son

pays, annonce l'agence Chine nouvelle.

Dimanche, M. Le Duc Tho avait eu un entretien avec M. Chou En-lai, président du conseil de la République populaire de Chine, et avait également rencontré le président du bureau politique du comité central du front national, uni du Cambodge.

Économisez de 15 à 30% sur vos cours d'anglais

INSCRIVEZ-VOUS EN AOÛT, COMMENCEZ QUAND VOUS VOULEZ

COURS INTENSIFS (de 9 heures à 18 heures, du lundi au vendredi)

UNE SEMAINE: ~~\$15.00~~ maintenant \$120.00

COURS DU SOIR (Commencent à partir de septembre, moyenne 6 élèves par classe)

25 SEMAINES: ~~\$225.00~~ maintenant \$185.00

Cours déductibles de l'impôt, institutions reconnues par le Ministère de l'Éducation

Tests, démonstrations, documentations, essais, gratuits et sans obligation, de 9h à 21h

LPS® - MONTRÉAL 878-2821 **LPS® - QUÉBEC 529-0331**

Étage F. Place Bonaventure 4e étage, 500 E., Grande-Allée

SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

CERTIFICAT EN SCIENCES ADMINISTRATIVES

- comptabilité
- finance
- gestion d'entreprise
- marketing
- personnel

à l'intention des
• détenteurs d'un D.E.C.
• des adultes qui ont un dossier d'expérience dans l'entreprise jugé valable

INSCRIPTION JUSQU'AU 20 AOÛT

Début des cours: le 7 septembre

Demandez notre prospectus au:

SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

5255, avenue Decelles, Montréal (250e), P.Q. — Tél.: 343-4440

HEURES DE BUREAU: de 9 h à 20 h

École des Hautes Études Commerciales de Montréal

Des diplomates cubains quittent Madrid en catimini

MADRID (AFP) — La délégation commerciale cubaine qui, sous la présidence de M. Raúl Leon Torres, vice-ministre du commerce extérieur, négociait à Madrid le renouvellement des accords commerciaux hispano-cubains et la quasi-totalité du personnel diplomatique cubain dans la capitale espagnole ont pris discrètement l'avion dans la nuit de dimanche à hier à destination de La Havane, apprend-on de source officielle cubaine. Au total 64 personnes — femmes et enfants compris — sont reparties à Cuba.

Les raisons de ce brusque et étrange départ du personnel diplomatique cubain en Espa-

gne ne sont pas encore connues avec précision. On suppose généralement, dans les milieux bien informés, qu'il est l'expression d'un profond désaccord intervenu au cours des négociations commerciales en cours depuis le début du mois de juin. Cuba et l'Espagne étaient liées par un accord commercial de clearing dont le renouvellement était précisément l'objet de discussions difficiles. La dette cubaine vis-à-vis de l'Espagne serait relativement importante et son amortissement ou son extinction était sans doute la question la plus délicate qu'avaient à trancher les négociateurs. Les échan-

ges entre les deux pays ont atteint en 1970 le chiffre de cinq milliards de pesetas (\$80 millions) et sont en déficit au bénéfice de l'Espagne d'environ 100 millions de pesetas (\$1.6 million).

Par la séquestration

LA PAZ (AFP) — Vingt-cinq Américains membres d'une mission méthodiste et quatre fonctionnaires latino-américains de la Banque inter-américaine de Développement, qui étaient séquestrés par des agriculteurs boliviens depuis samedi, ont été libérés hier.

Ayez des idées claires à votre réunion d'affaires!..

Laissez au Reine Elizabeth le soin de voir à tous les détails à votre place. Nous nous occupons de tout: les chambres, les repas, les rafraîchissements. Rien n'est laissé au hasard. Ainsi, vous ne risquez pas d'oublier des détails importants. Nous avons l'habitude des grandes et des petites réceptions. A nous d'en faire un succès... et à vous d'en tirer tous les avantages! Communiquiez avec le service des congrès du Reine Elizabeth: composez 861-3511.

arts

À la Biennale de Paris

Une corde à linge canadienne

par Benoît Houle, de la Presse Canadienne

PARIS (PC) — Trois jeunes artistes canadiens participeront à la septième biennale de Paris, du 24 septembre au 1er novembre 1971.

Il s'agit de Jean-Marie Delavallée et Yvon Crocic, de Montréal, et de Gary Smith, de Wilson's Corner.

La participation canadienne à cette biennale, où figurent des œuvres d'artistes de moins de 35 ans du monde entier, est organisée par la Galerie nationale du Canada, sous les auspices du ministère des Affaires extérieures.

Chacune de ces artistes exposera une œuvre maîtresse. Smith et Delavallée exposeront des diapositives couleurs, alors que Crocic montrera une corde à linge de 2,000 pieds de long à laquelle sont accrochées de petites bandes de papier coloré. Ces milliers de bandes de papier multicolores, fixées à l'aide d'épingles à linge, reflèteront et transmettront aux spectateurs les variations du soleil, du vent et de la pluie.

Smith présentera ses notes sur la lumière, faites de 1,200 diapositives projetées sur cinq écrans. Ces notes sont le fruit d'un voyage de trente jours à travers le Canada. L'artiste a pris 20 vues consécutives de chaque

coucher et lever de soleil à 30 endroits différents du Canada.

Quant à Delavallée, il montrera 384 diapositives réunissant quatre phases d'observation photographiques de l'espace et de la lumière sur un mur obscur, à la biennale, et les visiteurs pourront donc se reposer tout en voyant défiler devant eux des images du Canada grâce à un jeu de cinq projecteurs.

La directrice de la Galerie nationale du Canada, Mme Jean Sutherland Boggs, estime que "la combinaison de l'effet dramatique des diapositives projetées en salle obscure et des fanions colorés de Crocic flottant au vent dans le parc, feront de cette participation canadienne à la biennale de Paris l'une des plus remarquables jamais organisées".

Une exposition parallèle in-

titulée "Canada trois plus quatre", organisée également par la Galerie nationale du Canada, au Centre culturel canadien à Paris, présentera d'autres œuvres de Delavallée, Crocic et Smith, de même que des œuvres de quatre autres artistes canadiens: Claude Breeze et Brian Fisher, de la Colombie-Britannique John Hall, de Calgary et Ron Martin, de London, Ontario.



Guy Godin et Lenny Scoffé dans une scène de "Quarante carats" de Barillet et Grédy que le Rideau-Vert présente au Théâtre du Canada de Terre des Hommes.

télévision

CBFT 12

10.10	Aujourd'hui à CBFT
10.15	En mouvement
10.30	Le professeur Calculus
11.00	La journée atomique
11.30	Robin des Bois
12.00	Les enquêtes Jobidon
12.30	Le chevalier de Maison-Rouge
1.00	Cinéma: "Je te salue, la vie" (comédie sentimentale - Français)
2.30	Les trois as
3.00	Réseau soleil
4.00	Ulysse et Ocar
4.30	Grégoire et Delic
5.00	Daniel Boone
6.00	Les lois de la brosse
6.30	Téléjournal
6.45	24 heures
6.55	Nouvelles du sport
7.00	Les jeux panaméricains
7.30	La dynastie des Forsyte
8.00	Avec André Goy: "G. Vignoulet"
8.30	Moi et l'autre
9.30	Portrait d'une personnalité de la chanson: "Hugues Aufray"
10.00	Prenez le volant
10.30	Téléjournal
10.55	Nouvelles du sport
11.00	Son et images
11.30	Ciné-Club: "Les Sans-Spécial" (Hongrois 1965)
1.15	Téléjournal

CFTM 10

10.00	Mini-Maque
10.10	Histoire-Bienvenue
10.15	Mini-Annonces
10.30	Au P'tit matin
11.10	Rin Tin Tin
12.00	Mini-Montréal
1.00	Ciné-mardi: "Un cœur qui comme ça" (étude psychologique - Français 1963)
2.30	A vous de jouer
3.00	Pour vos monnaies: "Bien-être de la famille"

théâtre

LA BAVASSERIE: "Le roi des mites à bas prix" de J.C. Germain à 21h. Au St-Mat, horaire à vérifier.

THEATRE CENTRAL: "How now black man" 20h30.

REVUE THEATRE: "Noon" et "Gravard" horaire irrégulier. À vérifier.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID-PELLETIER: "Une soirée à l'opéra" 20h30.

THEATRE MAISONNEUVE: Relâche.

THEATRE PORT-ROYAL: Relâche.

TERRE DES HOMMES

PLACE DES NATIONS: Majorities 20h30.

KIOSQUE INTERNATIONAL: Elvin Jones Quartet à Yvan Landry Quartet 20h.

THEATRE DE LA LAGUNE: Marionnettes Le Castor 13h30 et 15h.

THEATRE DU CANADA: "Quarante carats" 20h. Relâche lundi.

THEATRE D'ETE

THEATRE DES MARGUERITES: "Le grand sœur", mardi, mercredi, jeudi 21h. Samedi 19h30 et 22h30, dimanche 19h30.

Vendredi, les Jérolas, 19h30 et 22h30. Relâche le lundi.

THEATRE DE LA MARJOLINE: "Mascarade", 21h. Dimanche 20h. Relâche lundi.

THEATRE DES PRAIRIES: "L'Idiot", 20h. les mardi, mercredi et jeudi. Samedi 19h30 et 22h30. Dimanche 22h30.

LA FIGURER: (North-Alley) "Quand épouse s'en va ma femme" 20h30. Relâche lundi, jeudi et vendredi.

STUDIO THEATRE: (St-Jérôme) "Le bel indifférent" et "La demande en mariage". Réservations à 435-1204.

SUN-VALLEY: "Madame Idora" 21h. les mardi, mercredi et jeudi. Samedi 20h et 22h30.

LA FENÊTRE: (Québec) "Les filles de Jean Marais à 20h. Relâche lundi, jeudi et vendredi.

LE CALENDRIER: (Québec) Du 13 juillet au 15 août. "L'herbe à pucer" de J. Barbeau. Théâtre pour enfants le dimanche.

cinéma

ALOUETTE: "Les bagnards de Botany Bay" 12.50, 9.25, 5.20, 7.20, 9.30.

ANIS: "Hello Dolly" 6.00, 8.30.

ARLEQUIN: "Pour le meilleur et pour le pire" 1.00, 4.30, 7.50 et "Mariage parfait" 1.20, 4.50, 7.50.

ATWATER: "The Anderson tapes" 1.00, 4.30, 7.50, 9.30.

ATWATER: (Cinéma II) "Blue water, white death" 7.20, 9.30.

BERRI: "Le marié de Noël" 2.05, 4.35, 7.45, 10.35 et "La grosse papillote" 12.30, 3.20, 6.10, 9.00.

BUQU: "Les chats bottés" 12.30, 2.28, 4.25, 6.28, 8.12, 9.52.

BONAVENTURE: "Sexy dosen" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

CANADIEN: "Pops" 1.25, 4.35, 8.25.

FLAUR DE LYS: "Le livre érotique de la jungle" 12.00, 3.25, 6.45, 10.25.

CAPITOL: "Bug Jake" 12.30, 2.50, 4.55, 7.10, 9.25.

CHAMPLAIN: "Quelle vie de chien" 2.10, 6.10, 10.10 et "Les Robinsons des mers du sud" 12.00, 3.55, 7.50.

CINEMA DE PARIS: "Sur un arbre perché" 12.00, 2.00, 4.00, 8.00, 10.00.

CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma I) "Harry Kallerman" 1.18, 3.19, 5.20, 7.21, 9.12.

CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma II) "Bob, Carol Ted et Alice" 12.45, 4.10, 7.40 et "Curtain flower" 2.30, 5.50, 9.25.

CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma I) "Harry Kallerman" 1.18, 3.19, 5.20, 7.21, 9.12.

COMEDIE-CANADIENNE: "Cours, homme cours" (de S. Sollima) 7.15, 9.30.

DAUPHIN: "Finalement" 7.30, 9.30.

SALLE HERMES: "Blushing Charlie" 8.00, 9.30.

IMPERIAL: "Le rouge aux lèvres" 12.10, 3.40, 7.10, 10.40 et "Un prétre à marier" 12.00, 3.25, 6.50, 9.30.

JANVALON: "Ta femme cet inconnu" 8.15 et "Ton mari, cet inconnu" 6.25, 9.55.

KENT: "Hello Dolly" 12.55, 3.35, 6.15, 8.55.

Jean Rousselot à la SGL

Jean Rousselot a été élu président de la Société des Gens de Lettres, au fauteuil occupé pendant trois ans par Jean Albert Sorel qui, statutairement, ne pouvait se représenter.

Le nouveau bureau est ainsi composé: président: Jean Rousselot; vice-présidents: Jacques Nels, Pierre-François Caillet, André Blanchard, Romain Roussel; secrétaire général: Philippe Dumaine.

Les autres fonctions sont occupées par Jean-François Noël, Pierre Sabatier, Yves Cazaux, Armand Pierhal, Georges Poisson, Solange Bellegarde, Pierrette Sartin et Magali.

Fitzgerald annule sa tournée en France

PARIS (AFP) — La chanteuse de jazz Ella Fitzgerald a quitté Paris pour les États-Unis en compagnie de son impresario M. Norman Granz.

Ella Fitzgerald avait été hospitalisée à l'hôpital américain de Paris pour y subir un examen des yeux.

LOW: "What is the Matter with Helen" 10.47, 12.55, 3.03, 5.11, 7.19, 9.32.

LAUSSENE: "The Aristocats" 4.30, 8.45.

MERCIER: "Opération tonnerre" 1.20, 5.25, 9.50 et "On ne vit que deux fois" 3.30, 7.45.

MONKLAND: "I love my wife" 1.15, 4.45, 8.20 et "Diary of Mad Housewife" 2.55, 6.25, 10.00.

MAISONNEUVE: Voir Jean-Talon.

MIDWINTER: "Après ski" 2.05, 5.35, 9.05 et "Pile ou face" 12.30, 3.55, 7.55.

OUTREMONT: "Il était une fois dans l'Ouest" (De S. Leone) 6.00, 9.00.

PALACE: "Kluge" 12.35, 2.40, 4.45, 7.00, 9.15.

PAPINEAU: "Parrainisme" et "Le Jou Jou chéri" 6.23.

PARISIEN: "Les novices" 11.30, 1.23, 3.15, 5.14, 7.22, 9.35.

PLACE DU CANADA: "Dr No" 8.00 et "From Russia with love" 6.00, 9.50.

PRÉAL: "Après ski" 10.30, 2.05, 5.40, 9.30 et "Pile ou face" 12.15, 3.50, 7.25.

PLACE VILLE-MARIE: (grand cinéma): "Death in Venice" 12.11, 2.23, 4.37, 6.51, 9.10.

PLACE VILLE-MARIE: (petit cinéma): "The conformist" 12.25, 2.29, 4.30, 6.30, 8.35.

PLAZA: Voir Canadian.

PUSKYAT: "Erika one" 2.10, 4.45, 7.30, 10.00 et "The touch of her flesh" 12.45, 3.25, 6.55, 9.40.

RIVOLI: Voir Arlequin.

SEVILLE: "Willy Wonka" 1.20, 3.25, 5.30, 7.35, 9.45.

THEATRE DES VARIETES: "Mourir d'aimer" 7.09, 9.03.

SNOWDON: "Love is splendid illusion" 1.30, 3.30, 5.35, 7.35, 9.40.

SAINTE-GENE: "Les chats bottés" 12.30, 2.28, 4.28, 8.12, 9.52.

VAN-HORNE: "Red sky in the morning" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.12, 2.23, 4.37, 6.51, 9.10.

VENDOME: "La femme écarlate" 12.45, 2.50, 7.15, 9.30.

VERDI: "L'aveu" (de Costa Gavras) 7.00, 9.30.

WILLERAY: "Un monde fou, fou, fou" 12.45, 2.50, 5.50, 8.50.

WESTMOUNT SQUARE: "Love Story" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

WESTMOUNT: "Plaza suite" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.10.

YORK: "Bananas" 1.05, 2.50, 4.30, 6.15, 7.55, 9.40.

"QUE DIRIEZ-VOUS A UNE FEMME NUE?"

7.30 - 9.30 EN COULEURS

18 ANS

EN FRANÇAIS

MASH

7.30 - 9.35 EN COULEURS

le BAUPHIN

BEAUBIEN PRÈS D'IVERVILLE 721-4080

spectacles

La prochaine saison du Centre National des Arts

Spectacles de Montréal exportés à Ottawa

Six grandes productions sont inscrites dans la série d'abonnement 1971-72 du théâtre français. Jean Herbiel et Jean Roberts, qui dirigent le département du Théâtre au Centre national des Arts, ont fait part aujourd'hui de la programmation suivante:

— du 4 au 9 octobre, les productions Paul Buissonneau ouvriront la saison avec... "Et mademoiselle Roberge boit un peu", une adaptation par Michel Tremblay de la pièce de Paul Zindel... and Miss Reardon Drinks a Little". La collaboration Zindel-Tremblay manifeste son efficacité puisqu'on a pu voir d'eux l'hiver dernier "L'Effet des rayons gamma sur les vieux-garçons". Quant à Tremblay, ce talentueux auteur québécois, on a eu le plaisir d'applaudir au cours du mois de juillet sa pièce "Les Belles-Sœurs". La mise en scène de... "Et mademoiselle Roberge boit un peu" sera bien sûr d'André Brasseur; la distribution comprendra les noms d'Andrée Lachapelle, Amulette Garneau, Béatrice Picard, Germaine Giroux, et Denise Morelle.

— du 8 au 13 novembre, le Théâtre International de Montréal présentera de Friedrich Dürrenmatt "Play Strindberg", dans une mise en scène de Jeanine Beau-bien, directeur artistique de la compagnie. L'adaptation de la pièce de Dürrenmatt, "La Danse de Mort", est de l'écrivain suisse Walter Weidli. Les rôles principaux seront tenus par Denise Pelletier, Gilles Pelletier et Yves Letourneau.

— du 6 au 11 décembre c'est l'œuvre de Jean Anouilh "Becket", ou "L'honneur de Dieu" qui prendra l'affiche. Yvette Brind'Amour, directeur artistique du Théâtre du Rideau Vert, assurera la mise en scène; Jean Duceppe tiendra le rôle-titre et Gérard Poirier sera également de la distribution.

— du 7 au 12 février 1972, Le Théâtre du Nouveau Monde présentera une comédie de Beaumarchais "Le mariage de Figaro", cette œuvre que Mozart a mis en musique et que le CNA a présentée en juillet dans le cadre de Festival Canada 71. Nul autre que Jean-Louis Barrault assurera la mise en scène dans

les décors de Pierre Delbé. Les costumes seront signés Yves Saint Laurent. Avec de tels noms "Le mariage de Figaro" promet d'être un spectacle grandiose.

— du 6 au 11 mars, Le Théâtre du Rideau Vert reviendra avec deux pièces en un acte de Georges Feydeau, "On purge bébé" et "Feu la mère de madame". Feydeau est l'auteur favori du Théâtre du Rideau Vert et la compagnie réussit toujours à l'interpréter de façon inoubliable. On n'a qu'à se rappeler "La Dame de chez Maxim's" qui s'est jouée à guichet fermé pendant une semaine la saison dernière.

— La sixième production inscrite dans la série d'abonnement est une surprise et une de taille, que Jean Herbiel et Jean Roberts se promettent de dévoiler en temps opportun.

Un dépliant donnant toutes les conditions d'abonnement ainsi que quelques renseignements complémentaires est disponible au CNA, et sera adressé sur simple demande, en écrivant au soin de Service des abonnements.

Le Théâtre des marionnettes de Montréal à TdH

Pour la première fois depuis l'Exposition internationale de 1967, les "Marionnettes de Montréal", sous la direction de Micheline Legendre, donnent leur spectacle à Terre des Hommes.

Cette troupe de grand renom, qui s'est produite très souvent à l'étranger, a été invitée cette année à jouer son répertoire intégral au festival de Stratford, en Ontario. De nombreux Montréalais se souviennent sans doute des fameuses représentations de la troupe de marionnettes de Micheline Legendre, en spectacle de matinée avec l'Orchestre symphonique de Montréal.

Durant la saison estivale, la troupe passe sur les planches du théâtre de marionnettes de Terre des Hommes, dans le merveilleux conte symphonique "Pierre et le Loup". En français, le récit est André Raybav, et en anglais, Peter Staynor.

"Pierre et le Loup", est présenté quotidiennement à 14h. et à 16h., tandis que la

échos

INTERDICTION: Les représentations théâtrales de "Hair" et de "Oh Calcutta" portent atteinte à "la pudeur de la famille mexicaine": ainsi en ont décidé les autorités de la capitale mexicaine qui ont interdit à toute compagnie théâtrale de monter des spectacles au Mexique.

MUSIQUE: Le soprano d'origine canadienne, Clarice Carson, sera l'artiste invité avec le baryton Louis Quilico, lors de deux soirées à l'opéra qui seront présentées dans le cadre des Concerts populaires, ce soir et demain soir à 20h.30, à la salle Wilfrid-Pelletier. Jean Deslauriers sera au pupitre de l'OSM. Deux concerts en plein air seront présentés par l'Orchestre de Chambre McGill sous la direction d'Alexander Brodt, dans le cadre du 150ème anniversaire de l'Université. Le premier, un concert Mozart, aura lieu le mercredi soir 18 août à 20h. avec le corniste Barry Tuckwell. Barry Tuckwell vient d'Angleterre dans le but de donner des concerts au Festival de Musique de Dartmouth aux États-Unis. Le deuxième, un concert Vivaldi, aura lieu le mardi soir 24 août à 20h. avec flûtiste Jean-Pierre Rampal. Jean-Pierre Rampal vient de France pour présenter des concerts au Festival de Stratford.

VARIETES: Les Cyniques seront à l'affiche du Patriote de Ste-Agathe du 10 au 22 août. Le célèbre groupe des Chicago se produira au Forum de Montréal, sous les auspices des productions Donald K. Donald, le 6 septembre prochain.

THEATRE: Du lundi au jeudi à 21h30, la radio de Radio-Canada présente des pièces d'auteurs canadiens au cours de sa série Le Petit Théâtre. Le mercredi 4 août, c'est une œuvre de Charlotte Savary que pourront entendre les auditeurs et la réalisation sera signée par Roger Gtner. La pièce a pour titre "Le val sans retour" et les différents rôles seront interprétés par Jean Faubert, Andrée Flamand, Robert Rivard et Sita Riddez. "Le val sans retour" est l'histoire d'un jeune poète qui, égaré dans une forêt, demande l'hospitalité dans une vieille maison au caractère irréel. Dans les combles de la maison, il découvre une jeune fille dont la grâce et le charme surnaturels le fascinent. Le poète croit avoir trouvé en elle son égérie. En fait, c'est vers l'accomplissement de son destin de poète que le conduit cette vision de beauté.

Le "Théâtre des marionnettes de Montréal" a son pied-à-terre à la sortie de la station de métro de l'île Sainte-Hélène, tout à côté du Pavillon oriental.

ARS ORGANI: Le festival d'orgue 1971 de la société Ars Organi se poursuit à l'église St-Joseph depuis le 30 juin dernier. Mercredi prochain le 4 août à 20h45, c'est un Mexicain qui donnera le sixième concert de la série. Juan Bosco Corroero interprétera alors plusieurs des œuvres qui ont contribué à consacrer sa renommée.

LA PLUS GRANDE SCÈNE DU MONDE

LÉO FERRÉ



à la
PLACE
des NATIONS

Un spectacle seulement
samedi, le 7 août
à 20h.30

Prix d'entrée: \$1.50

Billets en vente au
guichet seulement

TERRE DES HOMMES
TOUT LE MONDE EST LÀ!

tout simplement
EXTRAORDINAIRE

14 ANS

Dernier jour

TOMAS MILIAN
dans le dernier film de
SERGIO SOLLIMA

SALUDOS
HOMBRE

VERSION FRANÇAISE

COURS, HOMME, COURS
avec
DONALD O'BRIEN
LINDA VERAS JOHN IRELAND

en semaine 7:15 9:30
samedi 7:30 et 9:45
dimanche 3:00 5:10 7:15 9:30

à la Comédie Canadienne
84 com. St-Catherine Tél. 861-3476

A L'AFFICHE!
LE DERNIER ET
LE PLUS BEAU FILM

DE SERGIO LEONE
IL ETAIT UNE FOIS
DANS L'OUEST

VERSION FRANÇAISE
COMPLÈTE

Henry Fonda Claudia Cardinale Jason Robards Charles Bronson

1240 BERNARD
277-3233

OUTREMONT

tous les soirs 6:00 et 9:00
dimanche 3:00 6:00 9:00

l'actualité

Après l'entente salariale

U.S. Steel hausse ses prix de 8%

(D'après l'AFP) — Quelques heures après la conclusion de la nouvelle convention collective de la sidérurgie, octroyant aux ouvriers des acières américaines une augmentation de 30 pour cent des salaires au cours des trois prochaines années, la société United States Steel, le plus gros producteur d'acier des États-Unis et le second au monde, a annoncé un relèvement pratiquement général de 8 pour cent de ses prix.

La hausse sera répartie sur les cinq prochains mois. Elle entrera en vigueur dès le 5 août pour l'acier semi-fini, les barres, les tringles, les fils, l'acier structural, les produits tubulaires et ferroviaires. Les prix du fer blanc seront relevés le 1er octobre et ceux des tôles et des produits laminés le 1er décembre.

Les autres producteurs d'acier des États-Unis n'avaient encore pris aucune décision hier soir. Il est certain qu'eux aussi se trouvent dans l'obligation de relever leurs prix pour rétablir leurs marges bénéficiaires. Il est possible cependant qu'ils attendent de voir si la Maison Blanche réagit aux hausses décidées par U.S. Steel avant de s'aligner ou d'annoncer des pourcentages différents.

Avec l'accord conclu dimanche soir dans la sidérurgie américaine et le règlement annoncé hier dans les chemins de fer, la vague de conflits qui touche l'économie des États-Unis depuis un mois semble sur le point de retomber.

Le nouvel accord conclu pour trois ans avec les neuf plus grands producteurs d'acier, a permis d'éviter au dernier moment une grève dans ce secteur qui n'en a pas connue depuis douze ans. Mais les relèvements de salaires accordés (30 pour cent sur trois ans, dont 15 la première année) entretiennent un climat inflationniste, comme la contre-hausse de 8 pour cent de ses prix décidée par U.S.

Steel, le plus gros producteur du pays.

D'autre part le redémarrage des aciéries se fera très lentement, les utilisateurs d'acier consommant les stocks accumulés en prévision d'une grève, avant de passer de nouvelles commandes. Certaines installations qui ont été arrêtées depuis plusieurs jours ne seront pas remises en route immédiatement.

Dans ces conditions, des licenciements paraissent inévi-

tables. Ils auront toutefois un impact moins sévère sur l'économie américaine qu'une grève qui aurait pu durer un mois ou deux.

Quelques heures après que la grève de l'acier eût été évitée, le Syndicat-Uni des transports et les compagnies ferroviaires sont parvenus à un accord mettant fin à la grève qui paralysait dix réseaux de chemins de fer. Le conflit, qui commençait à avoir un impact économique très sé-

rieux dans les régions touchées était dû aux règles de travail.

Dans l'industrie du cuivre, elle aussi touchée par une grève le mois dernier, le travail reprend progressivement. Seuls les ports de la Côte ouest, dans lesquels le travail s'est arrêté le premier juillet, demeurent entièrement paralysés. Une réunion entre le Syndicat des débardeurs et le patronat est toutefois prévue pour demain.

Washington réagit mal...

WASHINGTON (AFP) — La Maison Blanche a réagi hier avec mauvaise humeur à la hausse de 8 pour cent de ses prix décidée par U.S. Steel, le plus gros producteur d'acier du pays et à implicitement demandé aux autres compagnies de ne pas suivre cet exemple.

«Des augmentations de prix de cette importance au moment actuel ne manqueraient pas d'avoir un effet défavorable sur la production ainsi que sur les emplois dans l'industrie de l'acier», a déclaré le porte-parole de la Maison Blanche.

Il a également affirmé qu'à la longue, la hausse des prix ne servait pas les intérêts de l'industrie de l'acier, étant donné sa

«position compétitivement défavorable» et a mis en doute que cette hausse sera acceptée par les marchés de l'acier.

«Les syndicats et le patronat, sans parler du public en général ont tout intérêt à veiller à une augmentation de la production et au maintien de la stabilité des prix», a encore déclaré le porte-parole.

Le président Nixon n'avait pas été informé à l'avance de la décision de U.S. Steel d'augmenter ses prix à la suite de l'accord conclu entre les syndicats et les neuf plus grands producteurs d'acier qui a permis au dernier moment d'éviter une grève dans l'industrie sidérurgique.

...mais la hausse se généralise

La Bethlehem Steel Corporation, le numéro deux de la sidérurgie américaine, et Armco Steel, un autre gros producteur, se sont alignés hier après-midi sur la hausse de 8 pour cent des prix des produits sidérurgiques annoncée en fin de matinée par le numéro un, la United States Steel Corporation. Il paraît désormais certain qu'en dépit des critiques exprimées par la Maison Blanche, cette augmentation, qui affecte la quasi-totalité des produits et entrera en vigueur entre le 5 août et le 1er décembre suivant les articles, se généralisera à l'ensemble des aciéries.

A vrai dire, la réaction de la Maison Blanche a été perçue comme particulièrement modérée dans les milieux d'affaires new-yorkais. Elle ne contient aucune menace d'augmentations des importations telle que celle qui, au début de l'année, avait obligé Bethlehem à ramener de près de 12 pour cent à un peu plus de 6 pour cent une augmentation des prix de divers produits. Elle se contente de noter que les hausses vont nuire à la puissance concurrentielle de la sidérurgie américaine et de souligner la nécessité d'améliorer la productivité.

économique

Le Tristar

Le Sénat américain approuve enfin l'aide de \$250 millions à Lockheed

WASHINGTON (AFP) — Le sénat américain a approuvé hier par 49 voix contre 48, c'est à dire d'extrême justesse, la garantie par le gouvernement fédéral de 250 millions de dollars de prêts bancaires au constructeur aéronautique Lockheed Aircraft.

Cette garantie avait déjà été approuvée vendredi par la Chambre. Elle doit permettre à Lockheed de poursuivre la construction de son moyen courrier géant «Tristar», équipé de réacteurs britanniques Rolls Royce.

Les partisans de Lockheed au congrès ont en effet renoncé la semaine dernière à un projet plus ambitieux qui prévoyait d'accorder à toute entreprise américaine importante traversant une phase financière difficile, la même garantie fédérale. Ce projet qui avait été suggéré par l'administration avait, semblait-il, moins de chances d'être accepté que le texte fait sur mesure pour Lockheed, qui n'est passé en définitive au Sénat qu'à une voix de majorité.

Les difficultés financières de Lockheed, nées de dépassements continus de coût sur des commandes militaires, que le Pentagone s'est refusé à avaliser entièrement, ont été accrues récemment par la faillite de la firme anglaise Rolls Royce, qui construit les réacteurs destinés à équiper l'avion de transport géant «Tristar» de Lockheed.

Un accord de principe signé en mars dernier entre les dirigeants de la firme californienne, le gouvernement britannique d'une part, les banquiers de Lockheed d'autre part, fixait les participations financières de chacun pour la poursuite du projet «Tristar».

Mais la réalisation de cet accord était subordonnée par les Britanniques et les banquiers, à l'octroi par le gouvernement américain avant le 8 août, d'une garantie financière pour les nouveaux prêts dont Lockheed avait besoin. C'est cette première hypothèque que le vote du Congrès américain vient de lever.

Pour de nombreux observateurs, la firme californienne ne s'en trouve pas pour autant définitivement sortie des difficultés. Après avoir gagné la bataille pour le financement du «Tristar», ses dirigeants vont maintenant devoir engager une bataille commerciale pour vendre le plus grand nombre possible d'appareils.

Neuf compagnies aériennes ont passé 178 commandes de «Tristar» dont 103 seulement fermes. A supposer que les 75 commandes optionnelles soient confirmées dans les prochaines semaines, c'est, aux dires de Lockheed lui-même, 77 nouvelles commandes qui se-

raient nécessaires pour rentabiliser les investissements engagés dans le programme Tristar.

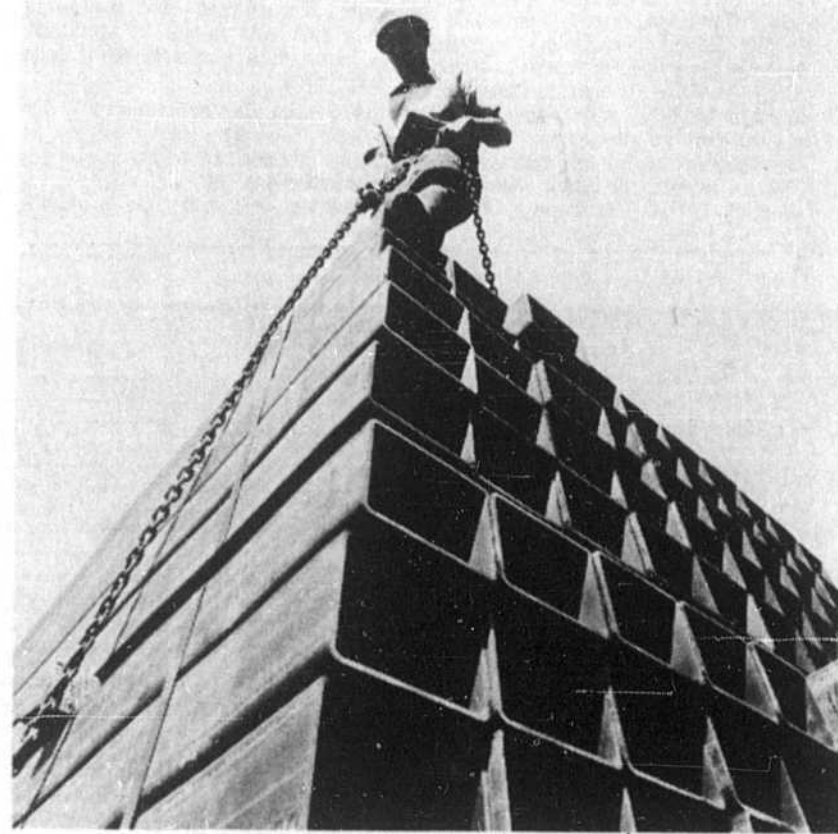
La plupart des autres compagnies aériennes ont, soit passé des commandes du concurrent américain du «Tristar», le «DC-10» de McDonnell-Douglas, soit de l'airbus européen «A-300-B». Une des seules compagnies susceptibles d'acheter ce type d'appareil qui ne se soit pas encore prononcée est la société britannique «BEA». Malgré les pressions dont elle est l'objet de la part des Britanniques et des Américains, elle ne paraît cependant guère décidée à faire cet investissement dans l'immédiat.

L'objectif à long terme de Lockheed, qui est de vendre plus de 400 «Tristar», sera de toute façon difficile à atteindre.

D'autre part, la firme californienne qui ne dispose pas d'une gamme d'ap-

pareils civils comparable à celle de ses concurrents, continuera de dépendre largement des commandes militaires. Or, à supposer que ces commandes restent stables au cours des cinq prochaines années, ce qui n'est absolument pas assuré, «Lockheed Aircraft» arriverait tout juste, selon ses propres calculs, à dégager un bénéfice symbolique pendant cette période, après avoir enregistré un déficit de 86 millions de dollars en 1970.

Pour sa part, la Maison Blanche a publié après le vote du Sénat une déclaration du président Nixon, où celui-ci affirme «sa gratitude et sa profonde satisfaction». Tout en soulignant les conséquences bénéfiques de l'opération pour les économies californienne et américaine et pour le rôle dirigeant de la technologie des États-Unis en matière aérospatiale.



Ces profilés de charpente creux feront partie de la première barrière médiane à poutre-caisson érigée en Ontario; cette barrière est actuellement en chantier sur l'autoroute 400, au nord de Toronto. Le conducteur de camion John Binnie (sur la photo) arrime un chargement de 40 tonnes de profilés, avant de le transporter de l'usine Stelco de Welland à l'usine Armco Canada à Guelph, où les profilés seront galvanisés et préparés pour le montage.

Des compagnies...en bref

Les profits de Domtar chutent de 59%

Les bénéfices de Domtar ont baissé de 59% au premier semestre de 1971. Le revenu net consolidé de Domtar Limitée pour les six premiers mois de 1971 s'élève en effet à \$3,8 millions, soit 25c par action ordinaire pour le semestre correspondant de 1970. Les bénéfices du deuxième trimestre de 1971 se sont élevés à \$2,5 millions, soit 16c par action ordinaire par comparaison à \$4,9 millions, soit 33c par action ordinaire pour le trimestre correspondant de 1970.

Avec un total de \$248,6 millions, le chiffre des ventes du premier semestre s'est accru de \$16 millions par rapport à celui de la période correspondante de 1970, tandis que les revenus de placements et divers totalisent \$1,2 millions cette année comparativement aux \$3,5 millions en 1970. Les coûts des ventes, frais de ventes et d'administration ont atteint \$224,5 millions pendant le premier semestre de 1971, par comparaison à \$203,9 millions pour la même période en 1970.

L'autofinancement global pour le premier semestre de 1971 a été égal à \$1,17 par action ordinaire, par comparaison à \$1,52 pour la période correspondante en 1970.

Union carbide

Les ventes de Union Carbide du Canada Limitée pour le premier semestre de 1971 se chiffrent à \$97,770,000 pour la même période de l'année dernière.

Le revenu net se chiffra à

\$4,663,000, soit 47 cents par action, par comparaison à \$5,969,000, soit 60 cents par action l'an dernier. Les chiffres de 1970 comprennent \$298,000, soit trois cents par action d'une portion de revenu extraordinaire. Les bénéfices d'exploitation s'établissent à 47 cents par action en 1971 par rapport à 57 cents par action l'an passé.

Chemcell

Le chiffre d'affaires de Chemcell Limitée pour le trimestre clos le 30 juin 1971 a atteint \$29,070,000, contre \$26,190,000 l'an dernier, soit une augmentation de 11 p. cent. Le bénéfice net s'est déga- gé à \$929,000, soit 5,5 cents par action ordinaire contre \$299,000 soit 1 cent par action, avant imputation de la perte extraordinaire de l'année dernière.

Le chiffre d'affaires du premier semestre 1971 a atteint \$57,600,000 contre \$55,208,000 l'an dernier, soit une augmentation de 4 p. cent; de son côté, le bénéfice net a atteint \$2,055,000 soit 12,5 cents par action; en 1970, ces chiffres étaient de \$2,087,000 soit 13 cents par action avant imputation de la perte extraordinaire susmentionnée.

La compagnie a déclaré qu'un marché très soutenu favorise sa production de fibres destinées à l'industrie des étoffes tricotées alors que du côté des textiles, tissés et des tapis, la demande, bien qu'en progrès, reste peu animée. Les ventes de produits chimiques se sont améliorées et

la compression des coûts est en bonne voie. Chemcell s'attend à ce que cette tendance à la reprise se poursuive au cours de l'année.

Texaco Canada

L'estimé des bénéfices nets de Texaco Canada Limited pour les six premiers mois de 1971 s'élevait à \$13,425,000 ou \$1,37 par action ordinaire, comparativement à \$11,912,000 ou \$1,22 l'action pour la même période en 1970.

Le revenu brut pour les six premiers mois s'est élevé à \$193,660,000 comparativement à \$173,533,000 pour la même période de l'an dernier.

Pour le second trimestre de 1971 le bénéfice net est estimé à \$6,054,000 ou 62 cents par action ordinaire, comparativement à \$5,148,000 ou 53 cents par action en 1970.

L'accélération des ventes de produits observée durant le premier trimestre a continué de se manifester au second trimestre, de même que la production de pétrole brut et les

arrivages de pétrole brut aux premiers six mois de l'année 1970.

Canagex

Au cours du second trimestre terminé au 30 juin 1971, l'actif net du Fonds s'est accru de 16,4% pour excéder \$8 millions et ce suite à une augmentation de 17,6% au cours du trimestre précédent.

Au cours de cette période, le rendement du Fonds Canagex a été supérieur à celui des principaux indices boursiers et les investissements en valeurs étrangères ont été réduits de 43,6% à 26,8% du portefeuille afin de prendre pleinement avantage de la reprise de l'économie canadienne.

Cette expansion économique ainsi que le récent budget fédéral et le projet de réforme fiscale rétablissent un climat de confiance tant chez le public qu'au niveau des corporations et sont de très bon augure pour les marchés boursiers au cours des prochains mois.

La crise du dollar

La hausse des tarifs aux importations : une solution pour les USA

LONDRES (AFP) — Le Financial Times hier matin, recommande l'adoption par le gouvernement américain d'une hausse des tarifs aux importations pour faire face, provisoirement tout au moins, à la crise du dollar. Une telle mesure pourrait constituer, écrit l'éditorialiste du quotidien, qui passe pour refléter le point de vue de la City, «le moindre des maux auxquels les partenaires commerciaux des États-Unis se trouvent exposés en attendant une modification des taux de change».

Le Financial Times observe que tandis que Washington continue à fermement exclure toute dévaluation du dollar, les gouvernements européens se posent désormais plutôt la question de savoir quand elle interviendra que si elle interviendra. En tout état de cause, conclut-il, une hausse des tarifs américains ne constituera jamais qu'un obstacle supplémentaire modéré qui n'aura pas plus d'effet, pour les exportations en direction des États-Unis, qu'une dévaluation officielle du dollar.



LA PRUDENTIELLE COMPAGNIE D'ASSURANCE LIMITÉE

Le total de nos placements au Québec aujourd'hui dépasse

\$103 600 000

et croît sans cesse!

635, boulevard Dorchester ouest
Montréal 101

Notre Service de Publicité sera heureux de vous envoyer sur demande un exemplaire du Rapport des affaires au Canada en 1970.

VENDEURS DEMANDÉS

Notre firme est à la recherche de vendeurs désireux de poursuivre une carrière dans le domaine de la finance, avec possibilités de revenu des plus intéressantes.

Toute candidature sera étudiée confidentiellement. Prière de nous faire parvenir détails de l'expérience à l'adresse suivante :

C.P. 1539 a/s Le Devoir

DÉPÔTS
GARANTIS
À 5 ANS

88888

30 à 59 jours.....	4 1/4 %
60 à 89 jours.....	4 1/2 %
90 à 179 jours.....	4 3/4 %
180 à 269 jours.....	5 1/4 %
270 à 364 jours.....	5 3/4 %
1 an.....	6 %
2 ans.....	6 1/2 %
3 ans.....	7 1/4 %
4 ans.....	7 1/2 %



FIDUCIE Prêt et Revenu

siège social
Québec

CERTIFICAT DE DÉPÔT GARANTI D-8-71

S.V.P. remplir et adresser votre chèque à :

FIDUCIE PRÊT ET REVENU
QUÉBEC/850 Place d'Youville/Tél.: 529-6821/Jean-Guy Filion
MONTREAL/225 St-Jacques/Tél.: 288-1221/Roland Hamel

Montant: \$..... Durée: .. ans

Nom:

Adresse:

Minimum: \$500.00. Un certificat officiel vous sera transmis.

À NOS EXPOS, DEUX SUGGESTIONS: VOTRE INCASSABLE, HEURE AVANCÉE

par MARC THIBEAULT

À la 1ère manche, plus exactement à la seconde moitié de la 1ère manche, mardi soir dernier au parc Jarry, le vétérinaire Ron Fairly des Expos de Montréal, joueur affable s'il en fut et celui qui, après de tous ses coéquipiers, particulièrement les jeunes lanceurs, est un véritable grand-frère, affrontait le lanceur gaucher Ken Holtzman, des Cubs de Chicago. Il laissa passer le premier lancer de celui-ci. Sur le deuxième (Fairly devait frapper un simple sur le troisième), il s'élança à tour de bras et la balle partit en flèche, hors-ligne et en direction des sièges situés derrière le 1er but et au commencement des estrades du champ droit.

Cela fait des années et des années que nous avons vu des balles ainsi dirigées parmi une foule de baseball... et cela arrive évidemment dans tous les stades de baseball... et nous ne comprenons pas comment se fait qu'un spectateur n'ait pas encore été tué sur place.

Ces coups en flèche, c'est le cas de le dire, sont aussi meurtriers qu'une balle de revolver ou qu'un boulet de canon. Celui frappé par Fairly atteignit à la tempe un jeune adolescent de 14 ans, John F. Ronald fils, qui s'affaissa sans connaissance. Les ambulanciers Saint-Jean s'empressèrent autour de lui et le transportèrent, droit comme une planche, à leur clinique où le Dr Robert Brodick, médecin des Expos, eut tôt fait de le rejoindre. Quelques minutes plus tard, à la galerie de la presse, le Dr Brodick nous disait: "Le jeune homme a été atteint aux environs de la tempe par la balle et il est resté inconscient durant 5 minutes. Ça ne semble pas grave encore mais nous le transportons quand même à l'hôpital Jean-Talon pour lui faire subir un examen plus poussé."

On eut certes raison de le faire puisque, hier, on apprenait que le jeune Ronald était à l'hôpital neurologique de Montréal où il avait déjà subi deux opérations pour une fracture du crâne, son état étant considéré "critique mais satisfaisant".

Il y a quelques jours, à la suite de la mort du boxeur Danny Tucker, nous déplorions se fait qu'il fallait des tragédies pour que les autorités réagissent.

Parce qu'il a été chancé jusqu'ici le baseball organisé n'a pas encore décidé de faire une chose pourtant bien évidente et logique, à savoir: réduire les risques d'accidents dangereux comme celui survenu au jeune John Ronald... en copiant, par exemple, le hockey et en installant, tout le long des sièges donnant sur les lignes des 1er et 3ème buts, un mur, aussi haut que possible, de vitre incassable. Il y aurait encore des balles qui passeraient par-dessus mais elles seraient moins dangereuses parce qu'ayant moins de vitesse. Un mur de seulement 10 pieds de vitre incassable aurait arrêté le coup-boulet frappé par Fairly.

Qu'une telle protection pour les spectateurs n'ait pas encore

été installée est inconcevable puisque le baseball organisé reconnaît depuis déjà bien longtemps qu'il y a un constant danger que de tels accidents surviennent — à l'endroit de chaque billet d'admission, comme au hockey d'ailleurs, chaque club se dégage de toute responsabilité légale en cas de blessures graves ou de mort si un spectateur est atteint par une balle frappée par la foule.

Donc on sait que le danger est là et on n'a pas encore songé à dépenser quelques milliers de dollars (vitre incassable ou filet au-dessus de tous les spectateurs, bref de tous les sièges) pour le surmonter.

A noter que le reproche ne s'adresse pas aux Expos de Montréal, mais plutôt à tout le baseball organisé.

Toutefois, devant l'accident grave survenu au jeune Ronald (une fracture du crâne, même si on s'en remet, laisse toujours des séquelles... pour la vie) nous espérons que les Expos seront le premier club de baseball à agir et à trouver la manière de réduire — sinon d'éliminer — les risques que de tels accidents ne se répètent.

Aussi: jouons plus tôt

Depuis déjà deux ans, nous suggérons, sur un plan strictement personnel, à la direction des Expos, de commencer ses parties du soir à 7h30 plutôt qu'à 8h05. Nous lui avons même suggéré de mener une enquête parmi les partisans du parc Jarry en distribuant tout simplement un petit papier sur lequel on leur demanderait d'indiquer, d'un rapide croquis, s'ils préféreraient que les parties commencent à 7h30, 7h45 ou 8h05. La piste Blue Bonnets, il y a trois ans, effectuait une telle enquête. Jusque-là, les courses commençaient à 8h15. On suggéra trois heures: 7h45, 8h., ou 8h15, comme auparavant. Une forte majorité vota en faveur de l'heure la plus avancée.

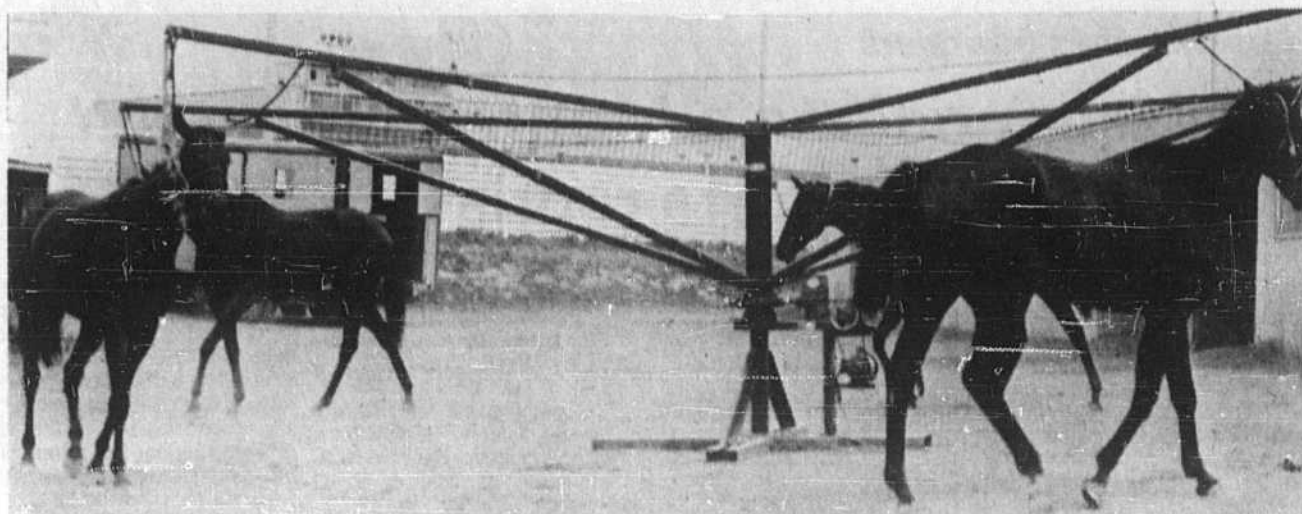
Plusieurs clubs, déjà, Philadelphie et Cleveland entre autres et si nous ne faisons pas erreur, jouent le soir à partir de 7h30, histoire de permettre à leurs partisans de rentrer à la maison plus tôt, bref à une heure raisonnable.

Comme nos Expos ne savent guère jouer de rapides parties (leurs adversaires voient à les allonger en marquant des points!), nous croyons que commencer leurs parties du soir une demi-heure plus tôt serait bien vu par la plupart de leurs partisans, qui si soient clients réguliers ou pas.

Tout spectacle montréalais, depuis plusieurs années et grâce à nos autoroutes, s'adresse à bien des citoyens ou villageois qui ne sont pas de la métropole. On se déplace facilement et rapidement de nos jours. Nous connaissons, par exemple, un couple de Sorel qui va au cinéma Loew's à chaque nouveau programme... et parcourt, aller-retour, 100 milles. Il y a aussi, croyez-le ou non, ce professeur de Matane qui a des billets de saison pour le hockey des Canadiens au Forum... ce qui représente en aller-retour, 400 milles dans la neige!

Démarrer une demi-heure plus tôt pour retourner à la maison devient, pour ses visiteurs d'en dehors de Montréal, une chose à la fois souhaitable et utile.

Pour les journaux quotidiens (et leurs milliers de lecteurs) du matin, aussi... il va sans dire!



AVANT DE COURIR... Il y a présentement plus de 500 pur-sang à la piste Blue Bonnets où commencent, vendredi soir, une réunion de 63 jours de courses au galop. En voici quelques-uns lors d'un exercice qui consiste en une marche forcée servant à dégoûter les muscles.

520 PUR-SANG SONT DÉJÀ À LA PISTE BLUE BONNETS

De bonne heure hier matin, plus de 520 chevaux avaient envahi les écuries de la piste du boulevard Décarie et d'autres contingents étaient attendus durant la journée en vue de l'ouverture de la réunion de 63 jours des pur-sang prévue pour vendredi soir prochain.

En dépit de gros orages qui s'abattaient sur la piste same-

di matin, plus de 50 chevaux ont subi leur entraînement habituel. Le tracé était considéré comme "bon" seulement mais des chronométrages intéressants ont été enregistrés. Par exemple, Right As Wright a parcouru les trois furlongs en 36,2 secondes tandis que Grand Galop, propriété de Jean-Louis Lévesque, y es, allé de 38,3 secondes pour la même distance.

Tirage du 5e tournoi des taxis La Salle

La cinquième édition du tournoi de golf des taxis LaSalle sera présentée demain au club de golf le Portage, à l'Assomption. Voici donc le tirage, en date d'hier, de cette compétition annuelle. On aura sans doute remarqué que plusieurs vides restent à combler. Soyez sans crainte, ils le seront car le tournoi des taxis LaSalle est, depuis cinq ans, extrêmement populaire:

7h00 - ()
7h07 - Henri Valois; Armand Duganier; Yves Laberge; R. St. Aubin.
7h15 - René Paquette; Jacques Leroux; Réginald Martin; Gilles Lemire.
7h22 - (); 7h29 - (); 7h36 - (); 7h42 - (); 7h49 - ()
7h06 - ()
7h13 - Jules Côté; C. Bélanger; Albert Arpin; P. Chrystiey.
7h10 - Roland Lancôt; Marcel Beaudoin; Paul Malo; Guy Méthivier.
7h17 - J. G. Hoult; Maurice Lessard; G. Racicot; Bernard Lavigne.
7h24 - ()
7h31 - Lucien Forgues; R. Blanchet; Charles Bolduc; John McKenzie.
8h38 - (); 8h45 - (); 8h52 - ()
8h59 - Roland Grégoire; Gérard Préfontaine; Mr. Laliberté.
9h06 - Gerry Danylewicz; Claude Therrien; Paul Préfontaine; R. Masson.
9h13 - (); 9h20 - ()
9h27 - Lorne Arpin; Jean Guimond; Paul Sauvé; Invité.
9h34 - Lorne Golden; Gordon St. Denis; André Huot; Peter Lewis.
9h41 - J. Ekier; R. Gleason; W. Reid; J. Lagacé.
9h48 - L. Rhéaume; Mr. Wegans; G. Sabran; D. Ste-Croix.
9h55 - Gérard Brunet; Armand Poirier; Léo Laurin; ()
10h02 - Jean Duchesne; André Faubert; Ernest Patury; Maurice Raymond.
10h09 - Lionel Bourdon; R. A.

Luciano; Frank Léveillé; Robert Beaudoin.
10h16 - John Parker; H. Walker; Lorne Craig; Richard Craig.
10h23 - Adèle Côté; Mr. Toustigant; Mr. Piché; Léo Bourdon.
10h30 - René Delaunoy; Pierre Lemieux; René Dubord; Richard Nolet.
10h37 - J. M. Barrett; W. Kenny; T. Geary; W. Carnaghan.
10h44 - Edmond Trudeau; ()
10h51 - ()
10h58 - Roland Montreuil; Raymond Durand; André Fugère; Jean Béland.
11h06 - Claude Lemay; Jean G. Boivin; Hugo Garnier; Alan Rochon.
11h12 - ()
11h19 - Roger McKinn; Maurice Moquin; Gilles Papineau; Tony Difiore.
11h26 - André Viau; Jean-Louis Lemay; Sylvio Sanegret; R. Sigouin.
11h33 - Georges Dagenais; Jacques Cormier; Léo Arseneault; Réal Trépanier.
11h40 - R. Labelle; Léo Parent; R. Beaulieu.
11h47 - Frank Wall; F. Duffy; Graham Slater; Roy Mills.
11h54 - Ken Waller; Robert Paradis; Denis Brunelle; Pierre Delorme.
12h01 - Bernard Carignan; Yves McKinn; J. Rusnack; Paul Billette.
12h08 - E. R. Perrie; J. Barber; Peter Felkin; J. C. Lépine.
12h15 - Yvon Lachance; J. G. Houle; S. P. Dequois; Invité.
12h22 - Invité; Albert Audet; Lucien Lavoie; Arthur Beaulieu.
12h29 - (); 12h36 - (); 12h43 - (); 12h50 - (); 12h57 - ()
1h04 - G. Hurlbut; F. Gervais; Sam Elkas; J. Normandin.
1h11 - Georges Le Baron; Gowan Otto; Richard Fortin.
1h19 - Claude Richard; Marc Thibault; Arthur Tremblay; Léo Pilon.
1h26 - A. G. Williams; A. A. O'Neil; R. G. Zimmer.
1h32 - (); 1h39 - (); 1h46 - (); 1h53 - (); 2h00 - ()

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 20 juillet, 1971 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MONTREAL MEN'S & BOY'S SPORTSWEAR LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL le 27ème jour de juillet 1971, sous le numéro 222122. Ce 25ème jour de juillet, 1971 LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

GERRY MCKENZIE, résident en la cité et district de Montréal, Demandeur,

contre-
GEORGE RICHES, JR., autrefois résident en la cité et ville de St-Pierre District de Montréal, présentement de lieux inconnus, et al. Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR: Le défendeur GEORGE RICHES, JR., est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.

MONTREAL, le 26ème jour de juillet 1971

MARIUS D'AMOURS P.C.S.M.

Me. Borestein & Broder 900 boul. Dorchester ouest, Montréal, Qué.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE GASPÉ

COUR SUPERIEURE

ARISTIDE BROUSSEAU personnellement et la qualité, entrepreneur, gérant, titulaire à Chandler, District de Gaspé, défendeur

contre-
EUGENE SAYOIE, domicilié au 1527 Motor, P. Alderwood Manor, Etat de Washington, Etats-Unis. Défendeur

ORDONNANCE

Il est ordonné au défendeur, pour répondre à l'action du demandeur, de comparaître au Greffe de la Cour, dans un délai de UN MOIS à compter de la dernière des deux insertions d'un résumé de telle ordonnance, parues dans deux journaux publiés dans ce district; l'un en français, soit "LE DEVOIR" et l'autre en anglais, soit "THE MONTREAL STAR".

Perce, le 26 juillet 1971

JEAN BOURGET

Protonotaire de la Cour Supérieure, Me GILLES GAUL

Procureur du Demandeur Chandler, Qué.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à St-Jean, Québec. L'INSTALLATION DES SERVICES ELECTRIQUES EXTERIEURS POUR LA NOUVELLE TOUR DE CONTRÔLE A L'AEROPORT DE ST-JEAN, ST-JEAN, QUEBEC.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-haut mentionnés et adressées à l'Agent régional des Approvisionnements, Ministère des Transports, Chambre 102, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué., seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'est, le 17 août 1971.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-haut mentionnée sur réception d'un chèque visé de \$50, fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au Bureau des Soumissions déposées, 670 Place de la Savane, Montréal et à l'Association de la Construction de Québec, 675 avenue Marguerite Bourgeoise, Québec, Qué.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

M. Barbeau

Directeur régional du Québec, Administration canadienne des Transports aériens.

MINISTRE DES TRANSPORTS ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AERIENS

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à St-Jean, Québec. L'INSTALLATION DES SERVICES ELECTRIQUES EXTERIEURS POUR LA NOUVELLE TOUR DE CONTRÔLE A L'AEROPORT DE ST-JEAN, ST-JEAN, QUEBEC.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-haut mentionnés et adressées à l'Agent régional des Approvisionnements, Ministère des Transports, Chambre 102, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué., seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'est, le 17 août 1971.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-haut mentionnée sur réception d'un chèque visé de \$50, fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au Bureau des Soumissions déposées, 670 Place de la Savane, Montréal et à l'Association de la Construction de Québec, 675 avenue Marguerite Bourgeoise, Québec, Qué.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

M. Barbeau

Directeur régional du Québec, Administration canadienne des Transports aériens.

MINISTRE DES TRANSPORTS ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AERIENS

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à St-Jean, Québec. L'INSTALLATION DES SERVICES ELECTRIQUES EXTERIEURS POUR LA NOUVELLE TOUR DE CONTRÔLE A L'AEROPORT DE ST-JEAN, ST-JEAN, QUEBEC.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-haut mentionnés et adressées à l'Agent régional des Approvisionnements, Ministère des Transports, Chambre 102, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué., seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'est, le 17 août 1971.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-haut mentionnée sur réception d'un chèque visé de \$50, fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au Bureau des Soumissions déposées, 670 Place de la Savane, Montréal et à l'Association de la Construction de Québec, 675 avenue Marguerite Bourgeoise, Québec, Qué.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

M. Barbeau

Directeur régional du Québec, Administration canadienne des Transports aériens.

AVIS

Avis est donné par les présentes conformément aux dispositions de l'article 1517 du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport existant le 27 juillet, 1971 à CENTRAL FACTORS CORPORATION LIMITED de toutes les créances présentes et futures payables à Norman Sales Inc. a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal, le 30 juillet, 1971, sous le numéro 222147.

CENTRAL FACTORS CORPORATION LIMITED le 29 juillet, 1971.

Requiescent

NORMAND SIMPSON, présentement de lieux inconnus, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR: Le défendeur, Norman Simpson, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.

MONTREAL, le 22 juillet 1971

Jean S-Germain

Protonotaire, C.S.M.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

AVIS

A ROBERT CHAMPAGNE autrefois résident au 2340 McNamara, Chomedey, Laval, District de Montréal.

AVIS VOUS EST DONNE selon un jugement de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, dans le dossier No 15-0206-71 en date du 28 juillet 1971, que l'Avis de 60 jours tel que requis par les articles 1644 et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au Bureau du Protonotaire. Ledit Avis de 60 jours concerne une propriété connue comme étant le lot 348-80, Paroisse de St-Martin, avec une maison portant le numéro civique 1240 de la rue McNamara à Chomedey, province de Québec. Selon cet avis, si vous ne répondez pas en dedans de 60 jours de la date du premier avis en défaut de droit dans ledit Avis ci-haut mentionné, Montreal Trust Company et Central Covenants Limited deviendront propriétaires de la propriété immobilière décrite ci-haut.

Procureurs des demandeurs: Ogilvy Coe Porteous Hannard Marler Montgomery & Renault, 1 Place Ville Marie, Suite 700, Montréal, P.Q.

AVIS

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à St-Jean, Québec. L'INSTALLATION DES SERVICES ELECTRIQUES EXTERIEURS POUR LA NOUVELLE TOUR DE CONTRÔLE A L'AEROPORT DE ST-JEAN, ST-JEAN, QUEBEC.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-haut mentionnés et adressées à l'Agent régional des Approvisionnements, Ministère des Transports, Chambre 102, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué., seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'est, le 17 août 1971.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-haut mentionnée sur réception d'un chèque visé de \$50, fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au Bureau des Soumissions déposées, 670 Place de la Savane, Montréal et à l'Association de la Construction de Québec, 675 avenue Marguerite Bourgeoise, Québec, Qué.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

M. Barbeau

Directeur régional du Québec, Administration canadienne des Transports aériens.

MINISTRE DES TRANSPORTS ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AERIENS

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à St-Jean, Québec. L'INSTALLATION DES SERVICES ELECTRIQUES EXTERIEURS POUR LA NOUVELLE TOUR DE CONTRÔLE A L'AEROPORT DE ST-JEAN, ST-JEAN, QUEBEC.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-haut mentionnés et adressées à l'Agent régional des Approvisionnements, Ministère des Transports, Chambre 102, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué., seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'est, le 17 août 1971.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-haut mentionnée sur réception d'un chèque visé de \$50, fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au Bureau des Soumissions déposées, 670 Place de la Savane, Montréal et à l'Association de la Construction de Québec, 675 avenue Marguerite Bourgeoise, Québec, Qué.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

M. Barbeau

Directeur régional du Québec, Administration canadienne des Transports aériens.

MINISTRE DES TRANSPORTS ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AERIENS

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à St-Jean, Québec. L'INSTALLATION DES SERVICES ELECTRIQUES EXTERIEURS POUR LA NOUVELLE TOUR DE CONTRÔLE A L'AEROPORT DE ST-JEAN, ST-JEAN, QUEBEC.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-haut mentionnés et adressées à l'Agent régional des Approvisionnements, Ministère des Transports, Chambre 102, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué., seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'est, le 17 août 1971.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-haut mentionnée sur réception d'un chèque visé de \$50, fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au Bureau des Soumissions déposées, 670 Place de la Savane, Montréal et à l'Association de la Construction de Québec, 675 avenue Marguerite Bourgeoise, Québec, Qué.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

M. Barbeau

Directeur régional du Québec, Administration canadienne des Transports aériens.

MINISTRE DES TRANSPORTS ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AERIENS

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à St-Jean, Québec. L'INSTALLATION DES SERVICES ELECTRIQUES EXTERIEURS POUR LA NOUVELLE TOUR DE CONTRÔLE A L'AEROPORT DE ST-JEAN, ST-JEAN, QUEBEC.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-haut mentionnés et adressées à l'Agent régional des Approvisionnements, Ministère des Transports, Chambre 102, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué., seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'est, le 17 août 1971.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-haut mentionnée sur réception d'un chèque visé de \$50, fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au Bureau des Soumissions déposées, 670 Place de la Savane, Montréal et à l'Association de la Construction de Québec, 675 avenue Marguerite Bourgeoise, Québec, Qué.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

M. Barbeau

Directeur régional du Québec, Administration canadienne des Transports aériens.

MINISTRE DES TRANSPORTS ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AERIENS

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à St-Jean, Québec. L'INSTALLATION DES SERVICES ELECTRIQUES EXTERIEURS POUR LA NOUVELLE TOUR DE CONTRÔLE A L'AEROPORT DE ST-JEAN, ST-JEAN, QUEBEC.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-haut mentionnés et adressées à l'Agent régional des Approvisionnements, Ministère des Transports, Chambre 102, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué., seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'est, le 17 août 1971.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-haut mentionnée sur réception d'un chèque visé de \$50, fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au Bureau des Soumissions déposées, 670 Place de la Savane, Montréal et à l'Association de la Construction de Québec, 675 avenue Marguerite Bourgeoise, Québec, Qué.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

M. Barbeau

Directeur régional du Québec, Administration canadienne des Transports aériens.

MINISTRE DES TRANSPORTS ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AERIENS

CANADA

MINISTRE DES TRANSPORTS ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AERIENS

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à St-Jean, Québec. L'INSTALLATION DES SERVICES ELECTRIQUES EXTERIEURS POUR LA NOUVELLE TOUR DE CONTRÔLE A L'AEROPORT DE ST-JEAN, ST-JEAN, QUEBEC.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-haut mentionnés et adressées à l'Agent régional des Approvisionnements, Ministère des Transports, Chambre 102, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué., seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'est, le 17 août 1971.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-haut mentionnée sur réception d'un chèque visé de \$50, fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au Bureau des Soumissions déposées, 670 Place de la Savane, Montréal et à l'Association de la Construction de Québec, 675 avenue Marguerite Bourgeoise, Québec, Qué.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

LES SPORTS À LA PIGE

ARTHUR ASHE, deuxième tête de série, a défait hier Nikola Pilić, de la Yougoslavie, 6-4 et 6-3 dans la première ronde des championnats de tennis des États-Unis doté d'une bourse de \$50,000 et disputés à Brookline dans le Massachusetts. Dans les autres rencontres présentées hier, l'Espagnol Angres Gimeno a facilement éliminé le Danois Torbin Ulrich 6-1 et 6-1; l'Australien John Alexander a eu raison de l'Américain John McMillan 6-1 et 6-1; l'Américain Ron Holmberg 6-3 et 6-2. Dans l'après-midi, quelques individus ont manifesté contre la présence de joueurs venant d'Afrique du Sud, protestant évidemment contre les politiques d'apartheid pratiquées dans ce pays. Cliff Drysdale, Fred MacMillan et Rod Maud sont les trois représentants de ce pays au tournoi. Aujourd'hui, Rod Laver, d'Australie, jouera son premier match, tout comme Drysdale et Maud. Laver a remporté ce tournoi en cinq occasions depuis les sept dernières années. Tony Roche, le vainqueur de l'an dernier, n'a pu participer au tournoi à cause d'une blessure à l'épaule. Le tournoi se continuera jusqu'à dimanche.

CHARLES-HENRI CARDINAL a été élu au poste de directeur du service technique de la confédération des sports du Québec. Cette nomination complète les cadres de la CSQ en ce qui a trait aux services offerts par la centrale administrative. La direction technique a pour but d'aider à planifier les activités sportives dans quelque discipline que ce soit, pour les organismes de régie comme les associations régionales. A la disposition de tous les organisateurs sportifs, qu'il s'agisse de construire un complexe sportif, d'établir des devis d'installations sportives, d'aménager des terrains de jeux multi-sports ou uni-sport, des plans d'eau, de construire des piscines ou tout autre aménagement sportif, le directeur technique de la CSQ répondra à l'appel.

A LA PISTE RICHELIEU ce soir, le protégé de Marcel Dostie, Puck Mir, a été établi pré-favori par l'handicapeur de la piste dans la première division dont l'enjeu sera de \$3,155. Les autres partants de cette course seront: Best of Mir, Red Mill Bunter, l'Ami Poncho, Eclair Flicka, Cécile Mir et Jolie Richelieu. La deuxième division est dotée d'une bourse de \$3,230 et le grand favori est Frenette, un protégé de Jean Cyrenne. Jose Legrand, Flight Richelieu, Rennie Bunter, Bambi Hi, Orlando Boy, In Time Mir et Ray Stone tenteront de s'approprier la part du lion. Enfin, dans la troisième section de l'Association des éleveurs du Québec, les amateurs pourront revoir à l'oeuvre le conducteur Gilles Lachance qui fait un retour sur le circuit montréalais après avoir fait campagne tout à tour aux pistes Liberty Bell et Monticello. Lachance sera dans le sulky de Mario G.L., un poulain de deux ans qui sera en quête de sa première victoire en six départs cette année. Super Stone, Sholly Drummond, Fétiche, Stimulant Mir, Love Richelieu et Dina Belle rivaliseront d'adresse avec le favori.

BART STARR, vétéran quart-arrière des Packers de Green Bay, devra être au repos pour une période de douze semaines à la suite d'une opération à son bras droit. Starr a quitté hier l'hôpital St-Mary, à Rochester, au Minnesota, où ses médecins ont déclaré que l'opération avait été un succès.

DEUX GOLFEURS jouant dans le même quatuor ont réussi des trous d'un coup dimanche au club Oconomowoc, au Wisconsin. Harold Greenback a envoyé sa balle dans la coupe avec un fer-2 au sixième trou d'une longueur de 165 verges et son compagnon Stanley Johnson en fit autant au 12ème trou en faisant pénétrer sa balle dans le trou sur une distance de 200 verges avec un bois-5. Greenback a terminé avec 78 et Johnson avec 79.

DEREK GRAY, adjoint-pro du club Kanawaki, a gagné le trophée Ken Murray et un premier prix de \$100, hier au club de golf Drummondville, après une éliminatoire contre Bruce Whibley, du club Belle Vue, lors d'un tournoi pour assistants-pros organisé par Labatt. Tous deux avaient terminé le tournoi avec des pointages identiques de 71, soit la normale du parcours Drummondville.

ROBBIE JACKSON, au club Cedarbrook, a par contre gagné le tournoi pour golfeurs juniors du district de Montréal qu'on y disputait. Le jeune golfeur du club Royal Montreal a joué 35-36 - 71 pour finir 3 coups en avant de Daniel Talbot, Beloeil, qui eut un compte de

38-36 - 74. Pierre Tremblay, du club Le Portage de l'Assomption, se classa troisième avec 40-39 - 79. D'autre part, les meilleurs comptes nets furent obtenus par Yves Danereau, Vallée du Richelieu, avec 83-16 - 67; André Pagotto, Oka, 84-15 - 69; et Bill Pedvis, Hillsdale, 70. Ceux ayant des marges d'erreur de plus de 20 coups jouèrent 9 trous, le gagnant étant Pierre Bougie, Laval-sur-le-Lac, avec un remarquable compte brut de 41 et un pointage net de 29. Chez les golfeuses, la meilleure fut Louise Tremblay, Le Portage, sœur de Pierre, avec 50-18 - 32.

AU CLUB LACHUTE, la division Québec de l'Association des golfeuses du Canada avait organisé un tournoi par équipe à 2 balles ou par "quatuor écossais" (chaque joueuse d'une équipe-duo frappe en alternance avec sa partenaire sur une même balle). Joan et Alma Leibovitch, du club Elm Ridge, ont gagné en jouant 45-47 - 92 - 22½ - 69½. Sheila Boretsky et Naomi Weishope, du club Cedarbrook, ont fini deuxièmes avec 44-41 - 85 - 11½ - 73½, et Louise Faille et Huguette Guyon, Valleyfield, troisièmes avec 50-47 - 97 - 22 - 75. Le meilleur pointage brut de cette compétition comptes nets fut enregistré par Jennifer Tait, Kanawaki, et Jeannine Labelle, Country Club, soit 43-42 - 85.

LAURENT BOSSY, du club de golf Ville de Montréal, a hier gagné le championnat provincial, classe "A", des golfeurs gauchers après une éliminatoire à résultat immédiat d'un trou contre Vic Hryhorchuck, du club Wentworth. Tous deux avaient terminé leur ronde, disputée au club Rosemere, avec des comptes identiques, Bossy jouant 41-36-77 et Hryhorchuck 38-39-77. Don Henderson, Le Portage, 38-40-78; Yvon Morin, Valleyfield, 37-41-78; et Guy Laroche, Chicoutimi, 43-36-78, ont terminé ex aequo en 3ème place. Dans la catégorie "B", le nouveau champion est Robert Bell, du club Le Cardinal, qui joua 44-36-80 suivi de Jean-Claude Lambert, aussi du club Le Cardinal, avec 41-41-82. Enfin, dans la classe "C", le championnat alla à Jean-Guy Joyal, Matane, avec 50-45-95, Robert Filion, Valleyfield, terminant deuxième avec 50-46-98.

DES STAGES DE VOILE seront bientôt donnés au Club nautique de Longueuil, organisés par la Fédération de la Voile du Québec. Les cours seront donnés du lundi au vendredi pendant trois semaines, soit du 2 au 6 août, du 16 au 20 et du 23 au 27 soit le matin de 9h à midi ou le soir de 6h à 9h. Pour informations pour les amateurs de cette discipline, on communique avec Gerald Dion à 527-9311.



BUZZ PARSONS maîtrise (à sa façon) le ballon pour le Canada lors du match de soccer disputé (et gagné 4-0) contre la République Dominicaine, avant-hier, aux Jeux de Cali.



ROLAND BOUCHARD, directeur régional des ventes d'Imperial Tobacco, présente son trophée Player's au conducteur **MARK DONOHUE** après la victoire de celui-ci au circuit Mont-Tremblant, dimanche. On sait que Donohue a parcouru les 70 tours de piste en 2 h., 8 min., 33 9/10ème secondes, soit à la vitesse moyenne de 86.57 milles à l'heure. (Photo Le Devoir par Michael Burns)

LE CANADA GAGNE AU HOCKEY...SUR GAZON!

CALI, Colombie (PC, PA et AFP) — L'équipe de hockey sur gazon du Canada a remporté sa deuxième victoire consécutive, hier, lorsqu'elle a triomphé du Mexique au compte de 1-0. Elle avait blanchi la Guyane par 4-0, dimanche.

Au baseball, hier, les Canadiens ont été moins chanceux et ont été vaincus 7-1 par les États-Unis. Les Américains en étaient à leur deuxième victoire sans défaite, leurs lanceurs n'ayant accordé qu'un point en 18 manches, celui réussi, hier, par le Canada. C'est le club ayant le meilleur pourcentage après 8 parties disputées en tournoi-rotation qui remportera la médaille d'or. Aujourd'hui, les États-Unis rencontrent Cuba.

Paul Patterson, le lanceur américain, ne donna qu'un coup sûr aux Canadiens dans les 8 premières manches. Il eut une défaillance à la 9ème alors qu'il donna trois simples bons pour l'unique point du Canada.

Samedi, le Canada avait perdu 7-6 contre la Colombie avant, dimanche, de battre le Mexique par 2-1. L'équipe cubaine, favorisée, a vaincu la République Dominicaine 4-0 samedi et le Porto-Rico 15-1, dimanche.

Au ballon-panier féminin, le Mexique a triomphé des Canadiennes en dernière minute par le compte de 64-61. C'était la 1ère défaite des Canadiennes qui avait battu la Colombie 69-39 samedi. Angie Radanovich, de Nanaimo, C.B., a marqué 15 points tandis que Mary Coutts, de Victoria, en réussissait 12.

Au ballon-volant masculin, le Canada a été vaincu 3-0 par le Brésil pendant qu'il perdait 2-1 contre la Colombie au soccer. Dimanche, le Canada

avait triomphé de la République Dominicaine par 4-0.

A l'aviation, dans l'épreuve 4-barreur, le Canada a fini en 4ème place derrière le Brésil, Cuba et l'Argentine avec un temps de 6'40"6 à comparer à 6'28"8 pour les Brésiliens. Les Canadiens se classèrent 3èmes dans les épreuves à huit avec un temps de 6'12"4 derrière l'Argentine et les États-Unis.

L'Américaine Roxanne Pierce a conduit hier l'équipe américaine féminine de gymnastique à un éclatant triomphe, ce qui a fait oublier aux représentants des États-Unis leurs déboires dans les courses d'aviron.

Les trois médailles d'or, plus une quatrième pour l'équipe, a permis aux États-Unis

de dépasser Cuba au chapitre des médailles. Les deux pays avaient commencé la journée d'avoir avec chacun 21 médailles à leur crédit.

Travaillant avec élégance et grâce, la jeune américaine de 16 ans a facilement battu sa compatriote Linda Jo Metheny aux barres parallèles ainsi que sur la poutre. Cette dernière avait remporté cinq médailles lors des derniers Jeux Panaméricains présentés à Winnipeg en 1967.

Mlle Metheny a quand même démontré beaucoup de courage puisqu'elle a terminé au deuxième rang même si, quelques mois avant les Jeux, elle s'était fait enlever deux côtes.

Kimberly Chase, une autre Américaine, a obtenu la médaille de bronze.

Le Canada a néanmoins pris la troisième place derrière les États-Unis et Cuba au classement par équipe.

Ailleurs, le Mexique a ajouté une médaille d'or grâce à Manuel Mateo qui a réussi un arraché de 248 livres. Idelfonso Lee de Panama a terminé deuxième et Ignacio Guanche, de Cuba, troisième.

BASEBALL

CLASSEMENTS

LIGUE NATIONALE

EST

	g	p	moy.	diff.
Pittsburgh	67	41	.620	—
St-Louis	58	49	.542	8½
Chicago	56	49	.533	9½
New York	54	50	.510	11
Philadelphie	46	61	.430	20½
Montréal	43	65	.398	24

OUEST

San Francisco	67	43	.609	—
Los Angeles	57	51	.528	9
Atlanta	57	54	.514	10½
Houston	54	53	.505	11½
Cincinnati	49	61	.445	18
San Diego	39	70	.358	27½

HIER

Cincinnati à New York, soir
Atlanta à Philadelphie, soir
San Diego à St-Louis, soir
Chicago à Houston, soir
Los Angeles à San Francisco, soir

Avant-hier

Houston 8, Montréal 1
Los Angeles 5, Cincinnati 4
San Diego 2, Atlanta 0
St-Louis 3, Philadelphie 3, 11 manches, pluie
San Francisco 11-8, Pittsburgh 7-3
Chicago 3, New York 3, 2ème partie, remise, pluie

LIGUE AMERICAINE

EST

	g	p	moy.	diff.
Baltimore	65	38	.631	—
Boston	61	45	.575	5½
Détroit	56	49	.533	10
New York	52	56	.481	15½
Washington	43	61	.413	22½
Cleveland	43	64	.402	24

OUEST

Oakland	66	39	.629	—
Kansas City	52	50	.510	12½
California	52	57	.477	16
Chicago	49	57	.462	17½
Minnesota	48	56	.462	17½
Milwaukee	45	60	.429	21

HIER

Milwaukee à Californie, soir
Oakland à Kansas City, soir
Minnesota à Chicago, soir
Washington à Detroit, soir
New York à Cleveland, soir
Boston à Baltimore, soir

Avant-hier

Boston 5-6, Chicago 1-1
Minnesota 10, New York 7
Milwaukee 4-3, Washington 3-2
Oakland 7-4, Cleveland 3-2
Detroit 4, Californie 3, 16 manches
Kansas City à Baltimore, remise, pluie

AVANT-HIER

LIGUE NATIONALE

2ème partie

Pittsburgh	000	210	000-3	6	1
San Francisco	200	220	20x-8	10	3
Ellis, Grant	6e	Giusti	8e	et	Sands: Reberger, Carrithers
6e et	Healy G-Reberger	(3-0).	P-Ellis	(15-5).	C-Stargell 2, 37e et 38e, Kingman 2, 2e et 3e. A-33,301.

St-Louis 011 010 001 00-3 12 3
Philadelphie 020 100 000 0-3 8 1
arrêtée à cause de la pluie
Zachary, Shaw 7e, Patterson 10e
et McNertney; Fryman, Hoerner 9e,
Wilson 10e et McCarver. A-22,432.

LIGUE AMERICAINE

Cal.	021	000	000	000	0-3	13	0
Dét.	101	000	010	000	0-0	1-4	10

16 manches
Clark, Laroche 3e, Fisher 8e,
Queen 9e, Allen 9e et Moses; Stephens 9e; Cain, Chance 4e, Denney 5e, Timmerman 8e, Scherman 10e, J. Niekro 15e et Freeman G-Niekro (3-4). P-Allen (4-3).
C-Reynolds 1er, Northrup 11e. A-37,107. (Le circuit de Jim Northrup à la 16ème manche a fait gagner les Tigres.

AUJOURD'HUI

LIGUE NATIONALE

Pittsburgh, Blass (11-4), à Montréal, Morton (8-12), 8h05
Cincinnati, Merritt (0-10) et Simpson (2-4) à New York, Ryan (8-8) et Williams (3-5), 2, 3h35
Atlanta, Reed (11-7) à Philadelphie, Short (6-12), 7h35
San Diego, Arlin (5-13) à St-Louis, Gibson (9-9), 9h
Chicago, Hands (9-12) à Houston, Dierker (12-5), 8h30
Los Angeles, Sutton (10-10) à San Francisco, Bryant (7-7), 4h

LIGUE AMERICAINE

Milwaukee, Lopez (2-6) à Californie, Murphy (6-11), 11h
Oakland, Blue (19-4) à Kansas City, Wright (2-3), 8h30
Minnesota, Kaat (8-8) à Chicago, Horlen (6-8), 9h
Washington, McLain (5-15) à Detroit, Gilbreth (2-1), 9h
New York, Keich (5-5) à Cleveland, Foster (6-10), 7h45
Boston, Siebert (14-6) à Baltimore, Palmer (12-6), 8h

Au hasard des nouvelles.

LES ROUMAINS Ilie Nastase et Ion Tiriac ont uni leurs efforts pour vaincre l'Inde représenté par Jaideep Mukherjee et Premjit Lall par les pointages de 6-3, 6-8, 8-6 et 6-1 dans le double de la demi finale interzone de la coupe Davis présentée hier, à la Nouvelle Delhi. La rencontre, qui avait débuté samedi, avait été interrompue par l'obscurité alors que les deux équipes en étaient à la troisième manche sur les comptes de 6-3, 6-8 et 6-5. Le vainqueur de cette demi finale interzone (la Roumanie mène 2-1) sera opposé en finale au Brésil qui, menant par trois victoires à zéro, à d'ores et déjà éliminé la Tchécoslovaquie. Par ailleurs, l'Allemande **HELGA NEISEN** a finalement remporté hier l'omnium Ford Capri présenté à Venise en battant l'Américaine Rosemary Casals 3-6, 6-4 et 6-3. Le match avait été interrompu dimanche en raison de l'obscurité à 2-2 à la manche décisive. La gagnante a ainsi empoché la somme de \$4,400 contre sa rivale.

PRESTON GOMEZ, gérant des Padres de San Diego, est demeuré à l'hôpital dimanche pour subir des traitements post-opératoires alors que son équipe s'envolait pour St-Louis où elle débutait une série de sept matches à l'étranger. Bob Skinner, instructeur au troisième but, agira donc comme pilote intérimaire, poste qu'il occupe depuis le 19 juillet dernier.

MARGARET COURT, d'Australie, qui a accompli le grand chelem du tennis il y a un an, a révélé hier qu'elle quittait la compétition pour quelques mois. La raison? Elle serait enceinte. La grande joueuse de tennis a déclaré lors d'une conférence de presse qu'elle s'aperçut il y a deux jours qu'elle était enceinte de deux mois et qu'elle aurait son bébé (sans doute un futur joueur de tennis) au mois de mars prochain.

DOUG McEWEN, un ancien instituteur d'Asbestos âgé de 24 ans, a battu Bert Catterall au troisième trou supplémentaire pour ainsi gagner le championnat de golf de Cowansville disputé samedi. A cause de la pluie, seulement 193 des 217 ont pris le départ! Après les premiers 18 trous, les golfeurs étaient à égalité à 73, un au-dessus de la normale.

LE CONSEIL des joueurs de baseball des ligues majeures a indiqué hier que la dispute impliquant le lanceur Sam McDowell et la direction des Indiens de Cleveland devait être réglée en cour. "La procédure pour formuler des griefs a été établie afin de régler des différends opposant l'Association des joueurs de baseball aux propriétaires d'équipes," a indiqué l'avocat Dick Moss. "Cependant", a-t-il ajouté, "il n'est nullement fait mention des problèmes concernant les négociations salariales, ce qui est le cas pour McDowell."

L'OFFICE FRANCO-QUEBÉCOIS pour la jeunesse organise un stage de trois semaines en France à l'intention des animateurs québécois de ski nordique. Le stage, dont les inscriptions seront acceptées jusqu'au 1er septembre, se tiendra du 20 décembre '71 au 11 janvier 1972 à l'école de ski de fond de Molines-Saint-Véran rattachée à la Fédération française de ski. Le nombre des places est cependant limité à quinze et la priorité sera accordée aux personnes de 18 à 30 ans qui ont déjà organisé des clubs ou des groupes et qui pratiquent elles-mêmes, de façon soutenue et depuis au moins deux ans, le ski nordique, soit en compétition, soit en randonnée. Les inscriptions devront parvenir à l'Office franco-québécois, 290 Place d'Youville, Montréal. On devra fournir une description de son expérience et de ses qualifications dans ce sport, une photo et enfin un travail d'un maximum de 5 pages expliquant les raisons pour lesquelles on veut participer à ce stage.

KEN HARRELSON, ancien 1er-but des Indiens de Cleveland qui a pris sa retraite du baseball il y a quelques semaines pour tenter sa chance au circuit de golf professionnel américain, n'a pas connu de trop brillants succès hier lors de la première ronde du tournoi Little American doté d'une bourse de \$20,000. Le "Hawk" a joué une ronde de 76 mais il a bien promi qu'il jouerait aujourd'hui sous la normale. "Je vais jouer 68 ou 69 demain", a-t-il déclaré immédiatement après sa tournée pas très reluisante d'hier. Harrelson, qui a connu assez de succès en maniant un bâton de baseball, a connu toutes sortes de difficultés avec son putter alors qu'il dut se contenter de trois coups en trois occasions sur le long parcours Firestone long de 7,110 vertes et de normale 72. "Mes roules étaient affreux et d'habitude, c'est ce qui fait ma force", de s'exclamer le golfeur de 29 ans.

ARNOLD PALMER et **JACK NICKLAUS** ont profité de leur association au cours du championnat par équipe de la PGA en fin de semaine pour s'approcher de Lee Trevino, le premier boursier du circuit de golf américain. En effet, Nicklaus, grâce aux \$20,000 qu'il a remporté (tout comme Palmer) s'est approché à \$10,000 du meneur et totalise maintenant \$187,773 en gains cette année, alors que Palmer suit au troisième rang avec \$184,799. Suivent ensuite dans l'ordre: Gary Player, \$119,510; Miller B. Barber, \$108,240; Gene Littler, \$94,937; Frank Beard, \$91,921; Bruce Crampton, \$90,211; Dave Eichelberger \$90,044 et Tom Shaw \$87,667.

STAN LEONARD, l'un des grands noms du golf canadien, a révélé hier qu'il prenait sa retraite comme joueur de compétitions et qu'il deviendrait désormais un golfeur de fin de semaine. Leonard a pris cette décision à la suite d'une disette qui a duré près de 10 ans, soit depuis sa victoire à l'omnium de la Colombie-Britannique en 1962.

Découvrez
une nouvelle
cuisine
italienne
authentique

**Restaurant
Vito
Italian**

5412 Côte-des-Neiges,
Montréal
(entre Lacombe et Édouard-Montpetit)

Tél.: 735-3623

Les choix de "M. Lee" à B.B.

CE SOIR

Avant les courses d'hier soir, "M. Lee" avait choisi 66 gagnants en 200 courses, soit une moyenne de 33%.

Voici ses choix pour le programme de ce soir:

1ère course: 1-Kimberly Don (no 2); 2-Trader Sunshine (no 8); 3-Avalon Jojo (no 7).
2ème course: 1-Madge Magic (no 1); 2-Constant Yankee (no 5); 3-Frosty Magic (no 3).
Paris doubles suggérés: 2-1, 2-5, 2-3, 2-2.

3ème course: 1-Puck Mir (no 6); 2-Best of Test (no 1); 3-Jolie Richelieu (no 7).

4ème course: 1-Lovely Luann (no 1); 2-Showells Adios (no 3); 3-Josédale Scottie (no 8).

Quiniélas suggérées: roulette 1-3-8.
5ème course: 1-Entrée A; 2-Rennie Bunter (no 3); 3-Flight Richelieu (no 2).

6ème course: 1-Dino Mir (no 5); 2-Prenial (no 2); 3-Reds Chance (no 4).

Quiniélas suggérées: roulette 5-2-4.
7ème course: 1-Mario G.L. (no 7); 2-Stimulant Mir (no 4); 3-Fétiche (no 3).

8ème course: 1-Noble Diamond (no 1); 2-Direct M. Adios (no 3); 3-Dukes Victor (no 2).

Quiniélas suggérées: roulette 1-3-2.
9ème course: 1-Shamokin Hanover (no 5); 2-Freeway Scotch (no 4); 3-Gold Cat (no 7).

10ème course: 1-Francy O'Brien (no 2); 2-Two Mountains Carl (no 6); 3-R. B. Dillon (no 1).

Exactas suggérées: roulette renversée 2-6-1.

Les Expos passent à l'abordage.

Pirates, en garde!



PITTSBURGH: mardi, mercredi et
jeudi, 8h.05

Billets: en vente au parc Jarry, à l'édifice Carré
Dominion, à la Place Ville Marie et à tous les points
de vente T.R.S. au Québec et en Ontario.
Renseignements: (514) 875-2300



© Club de Baseball Montréal-Lire - 1970

EXPORT "A"

La Meilleure Cigarette

FILTRE

au Canada

RÉGULIÈRES ET "KING"

CKAC 73

A MONTRÉAL
3 août 71
à compter de
20.00 heures

RADIODIFFUSION
LES ROUGH-RIDERS
de Saskatchewan
VS
LES ALOUETTES

avec
JEAN-PAUL CHARTRAND
JEAN-MARC DESJARDINS

ÉCOUTEZ **CKAC 73**
La Station des Alouettes
COMMANDITÉ PAR
EXPORT "A"
VIC TANNY
ENSEIGNES TRANS-CANADA SIGNS

Carrières et Professions

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 30¢ la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de cases postales et de retour du courrier est gratuit et confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphonez ou écrivez à :

LE DEVOIR

434 est, rue Notre-Dame, Montréal - Tél. 844-3361

Compétence : Bernard Lutz

L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS

DEMANDE

UN ADJOINT À L'ACTUAIRE EN ASSURANCE COLLECTIVE

LA FONCTION

Sous l'autorité de l'actuaire, planifie, organise, dirige et contrôle l'administration et la recherche en assurance collective, en rentes collectives et accurance. La responsabilité touche notamment les soumissions et la sélection, l'émission, la perception, les changements, les renouvellements et les prestations. Plus de 30 employés composent l'équipe à diriger.

QUALIFICATIONS

Le candidat est diplômé universitaire et possède une vaste expérience administrative de l'assurance collective (8 ans et plus)

développé, est capable de former et de motiver l'équipe qu'il dirige, s'exprimer facilement en français et en anglais, est souple et mature.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Salaire selon l'expérience et les qualifications. Avantages sociaux généreux. Discrétion absolue. Lieu de travail situé à Lévis, au siège social.

Faire parvenir curriculum vitae à :
Le directeur du personnel
L'Assurance-Vie Desjardins
200, avenue des Commandeurs
Lévis (Québec)

LE CONSEIL CANADIEN POUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE OFFRE D'EMPLOI

Poste : AGENT D'INFORMATION

Qualifications:

bilingue, diplôme universitaire, plusieurs années d'expérience dans le secteur de l'information; rédaction contacts avec les médias. Connaissance dans le domaine du développement international de préférence.

Traitement initial \$10,000.00

Ouverture du poste le 1er octobre date de tombée pour les candidatures: 15 août.

Faire parvenir votre curriculum vitae au :

C.C.C.I.
73 rue Sparks,
Ottawa, Ont.

Institution privée reconnue par le Ministère
recherche

- PROFESSEUR DE DACTYLO à temps plein et légalement qualifiée
- PROFESSEUR DÉTENTEUR D'UN BREVET A à temps plein.

Faire parvenir curriculum vitae à :

Case 1541, Le Devoir

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

DEMANDE

UN CUISINIER

pour une école polyvalente de 3,500 élèves

QUALIFICATIONS:

Diplômé de l'école d'hôtellerie de la province de Québec avec expérience de préférence.

SALAIRE:

Selon qualifications et expérience.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur demande par écrit le ou avant le 12 août 1971 à :

HERVE SICARD,
Directeur des services au personnel,
103, rue Montcalm,
Hull, P.Q.

JEUNE COMPTABLE

Comptable au moins 3 années d'expérience pour tenue complète de livres comptables.

Nous recherchons un candidat dynamique, ambitieux et capable d'initiative.

Préférence aux hommes de 25 à 35 ans.

Excellentes conditions de travail

Veuillez faire parvenir votre demande avec votre curriculum vitae à :
CASE 1536, Le Devoir

IMPORTANTE MAISON D'ÉDITION DE MANUELS SCOLAIRES

recherche

DIRECTEUR DES VENTES

pour diriger son équipe de représentants

QUALIFICATIONS requises : Expérience dans l'enseignement. Sens de l'organisation Dynamisme

CONDITIONS : Salaire intéressant - assurance-groupe - bon avenir

Prière de téléphoner pour rendez-vous à :

Madame Duroussent, tél. : 384-8760

OFFRE D'EMPLOI LE CEGEP RÉGIONAL DE LA CÔTE NORD RESPONSABLE DE L'ENSEIGNEMENT AU CAMPUS MINGAN (Sept-Îles)

FONCTIONS:

Le responsable de l'enseignement (enseignement régulier et éducation permanente) assiste le directeur du campus dans les tâches suivantes :

- la prévision des effectifs de la clientèle étudiante et du personnel enseignant;
- l'attribution des tâches des professeurs;
- l'organisation de l'horaire de toutes les activités pédagogiques;
- la coordination dans l'utilisation du matériel servant à l'enseignement;

Il accomplit toutes autres tâches, compatibles avec sa fonction, exigées par son supérieur immédiat.

QUALIFICATIONS:

- Diplôme universitaire de premier cycle.
- Expérience d'enseignement au niveau collégial.
- Connaissance de l'administration scolaire si possible.

TRAITEMENT:

- Salaire selon les normes du Ministère de l'Éducation.
- Bénéfices sociaux usuels.

DATE LIMITE: - le 15 AOÛT 1971

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur demande à :

Le directeur général
Cégep régional de la Côte Nord
275, boulevard LaSalle
Baie-Comeau

COMPTABLE AGRÉÉ

Une importante compagnie d'assurance d'envergure nationale et en plein essor demande un COMPTABLE AGRÉÉ BILINGUE pour diriger un large éventail de travaux de comptabilité. Agé de moins de 40 ans, le candidat doit avoir la pratique des opérations de la grande entreprise.

On exige la compétence dans les secteurs suivants: le contrôle des dépenses et des coûts en relation avec les prévisions budgétaires, l'analyse de résultats d'opération, l'établissement de projections à l'aide des données et des rapports sur les opérations, l'impôt provincial et fédéral sur le revenu. Il est essentiel qu'il possède des connaissances en informatique en vue de l'utilisation des ordinateurs modernes et de grande taille que possède la compagnie.

Il s'agit d'un poste de commande comportant des échanges fréquents avec la haute direction. Le candidat devra aussi être capable de diriger et d'animer un personnel d'environ 20 employés.

Adresser curriculum vitae en indiquant la rémunération souhaitée à :

CASE 1537, Le Devoir

Discrétion assurée

COMPAGNIE DES JEUNES CANADIENS ANALYSTE DE LA GESTION

DESCRIPTION :

Sous la direction et la supervision générale du Directeur des Finances et des Services administratifs, vérifier les méthodes de gestion, mettre au point des systèmes et méthodes, agir à titre de conseiller en ce qui a trait à la législation ouvrière ou autres exigences statutaires et à la classification des employés.

QUALITÉS REQUISES :

Diplôme universitaire, de préférence en administration ou comptabilité. Une certaine expérience à titre de vérificateur ou analyste de la gestion est souhaitée. Aptitudes à travailler en anglais et en français.

CLASSIFICATION ET ÉCHELLE DE SALAIRE :

CATÉGORIE II (C.J.C. \$10,500 à \$11,931, sous révision)
Classification équivalente à celle d'un agent des services administratifs niveau IV dans la Fonction publique.

Faire parvenir demande et curriculum vitae avant le 13 août 1971 à :

Mme Thérèse Watters,
Service du Personnel,
Compagnie des Jeunes Canadiens,
323 rue Chatel,
Ottawa, Ont. K7N 7 Z 2.

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE JEAN-TALON

offre d'emploi

Professeurs d'anglais au Secondaire (I - II - IV - V)

Qualifications :

Être bilingue (anglais et français)
Expérience en audio-visuel, si possible
Être légalement qualifié.

Pour rendez-vous :

Téléphonez à : 626-3113
Demandez Directeur du personnel

ou

Commission Scolaire
Régionale Jean-Talon
335 ouest, 76e rue
Charlesbourg, Québec 7.

INGENIEUR PROFESSIONNEL EXPANSION DU MARCHÉ

Le département de l'expansion du marché de l'International Nickel est à la recherche d'un ingénieur professionnel bilingue. Le candidat doit connaître l'industrie forestière car il sera appelé à promouvoir l'usage des aciers inoxydables et autres alliages au nickel, dans cette industrie.

Principales Fonctions:

- a) La conjecture de l'industrie forestière et de la consommation des alliages au nickel.
- b) la mise en oeuvre de projets visant à augmenter l'usage des alliages au nickel.
- c) l'assistance dans le choix d'alliages.
- d) la coordination de programmes publicitaires.
- e) la conduite de conférences techniques.
- f) la solution de problèmes de corrosion.

Compétence:

- a) Diplôme universitaire en génie métallurgique, chimique ou mécanique
- b) Cinq à dix années de pratique, préférablement dans l'industrie forestière
- c) Une très bonne connaissance du français et de l'anglais.

Traitement:

Salaire selon expérience et compétence
Nombreux avantages sociaux
Excellentes possibilités d'avancement

Le candidat recevra d'abord un entraînement à Toronto mais sera appelé à revenir à Montréal.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à :

INTERNATIONAL NICKEL

Supervisor, Recruiting and Employment
Box 44, Toronto Dominion Centre
Toronto 111, Ontario

LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL EST À LA RECHERCHER

D'ÉDUCATEURS SANITAIRES

DIVERS ENDROITS AU CANADA

\$13,192

\$14,740



Fonction
publique
du
Canada

L'éducation sanitaire fait partie intégrante du programme des services médicaux destiné aux populations des régions relevant de la compétence du gouvernement fédéral dans toutes les provinces, ainsi qu'au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

POSTES À POURVOIR

Ottawa (administration centrale)
Ottawa (région de l'Ontario)
Yellowknife (région du Mackenzie) T.N.-O.
Whitehorse (Yukon)

Il est à noter que les titulaires de certains postes seront appelés à faire de fréquents voyages dans des régions éloignées.

FONCTIONS

Sous l'autorité du Directeur des services médicaux de la région ou de la zone en cause : planifier, organiser et développer l'enseignement de l'hygiène dans le cadre du programme des Services médicaux. Accélérer et appuyer l'éducation sanitaire dispensée par d'autres éducateurs sanitaires. En collaboration avec le médecin principal et l'infirmière chef, former le personnel à la philosophie de l'enseignement et aux méthodes pédagogiques. Activer et coordonner les programmes de formation des travailleurs auxiliaires et des travailleurs bénévoles, et y participer personnellement. Appréhender la nécessité réelle d'enseigner l'hygiène à certains groupes bien définis (tout particulièrement les Indiens et les Esquimaux) et mesurer les effets de ces programmes sur les collectivités. Renseigner le personnel sur la meilleure façon d'utiliser le matériel. Il ne s'agit pas d'une recherche pure ni d'une tâche pour personnes intéressées uniquement à l'aspect culturel. Les besoins sont appréciés en collaboration avec d'autres membres du personnel et en consultation avec les travailleurs auxiliaires indiens ou avec les agents de liaison indiens. Cette information sert à la planification des programmes d'action.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Diplôme universitaire reconnu en pédagogie ou dans l'une des sciences du comportement. La préférence ira aux personnes ayant une formation au niveau de la maîtrise en éducation sanitaire, en éducation permanente ou éducation des adultes, en sociologie ou psychologie de l'enseignement avec options principales ou expérience en éducation sanitaire ou dans des domaines connexes, et qui ont une aptitude manifeste à l'enseignement. Il est essentiel que les candidats possèdent les qualités personnelles appropriées à leurs fonctions et que leur état physique soit satisfaisant.

La préférence ira aux citoyens canadiens lors des nominations.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Faites parvenir tous les détails pertinents à l'adresse suivante : (nous vous assurons de la plus grande discrétion)

CONSEILLER PRINCIPAL EN PERSONNEL
DIRECTION DES SERVICES MÉDICAUX
MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL
PIÈCE 1994, ÉDIFICE POLYVALENT
TUNNEY'S PASTURE
OTTAWA (ONTARIO)
K1A 0L3

RÉFÉRENCE À RAPPELER DANS LA CORRESPONDANCE : CONCOURS N° 71-4404

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LIGNERY

offre d'emploi

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Fonctions et Responsabilités:

- a) il dirige les activités du bureau des services au Personnel
- b) il dirige et coordonne les activités du service des relations extérieures de la Commission.
- c) Il est responsable du secrétariat de la Commission.
- d) Il relève du Directeur général et fait partie du comité de gestion.

Qualifications:

- a) avoir au minimum 16 ans de scolarité
- b) détenir un diplôme universitaire en administration ou en sciences sociales, ou toute autre préparation jugée équivalente.
- c) avoir une connaissance des lois du travail et des lois scolaires serait un avantage.
- d) avoir environ 5 ans d'expérience à divers postes de direction ou à des fonctions similaires.

Salaire:

Selon l'expérience et les qualifications et conformément aux règles de la politique salariale du Ministère de l'Éducation.

Faire parvenir toute postulation accompagnée de votre curriculum vitae avant le 10 août 1971, à :

J.-Henri Rheault,
Directeur général,
La Commission Scolaire Régionale Lignery,
1250, Blvd. St-Elisabeth,
La Prairie, Québec,
Tél. : 659-9181